



Assemblée générale

Soixante-treizième session

16^e séance plénière
Lundi 1^{er} octobre 2018, à 9 heures
New York

Documents officiels

Président : M^{me} Espinosa Garcés. (Équateur)

*En l'absence du Président, M. Mohamed (Soudan),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 9 heures.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République du Bélarus, S. E. M. Vladimir Makei.

M. Makei (Bélarus) (*parle en russe*) : Nous vivons une époque paradoxale, où l'optimisme et le pessimisme caractérisent nos vies. Tout récemment, nous avons adopté des documents décisifs tels que le Programme 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques. À la fin de l'année, la communauté internationale va donner le feu vert à deux autres instruments qui inspirent notamment de l'espoir pour faire évoluer au mieux la situation dans le monde, à savoir les pactes mondiaux sur les réfugiés et sur les migrants. La mise en œuvre de ces initiatives exceptionnelles vise à transformer la vie humaine sur la planète d'une manière radicale afin de veiller à ce que la mondialisation soit équitable et gagnant-gagnant, d'éradiquer la pauvreté et de préserver la planète pour les générations futures.

La recherche de réponses aux défis mondiaux et la quête des moyens de parvenir à des objectifs communs montrent clairement qu'aucun pays ne peut y parvenir seul. Il ne peut y avoir de progrès individuels

sans progrès collectifs. C'est la raison pour laquelle, aussi justifiées que soient les critiques formulées contre l'Organisation des Nations Unies, nous avons encore besoin de l'Organisation en tant que cadre exceptionnel pour la coopération et comme un instrument multilatéral efficace fondé sur des principes qui garantissent un traitement égal et respectueux pour tous les pays, ainsi que pour leurs priorités et leurs besoins. Afin d'aider les États à mettre en œuvre les objectifs ambitieux du Programme 2030, nous avons besoin de l'efficacité des équipes de pays des Nations Unies sur le terrain qui peuvent effectivement aider les pays à obtenir des résultats sur la voie du développement durable. C'est là l'essence de la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

La poursuite d'une mondialisation qui répondra aux intérêts de tous et la gestion de cette mondialisation pour le bien commun sont des objectifs clefs dans le monde moderne. Pourtant, nous pouvons constater qu'il y a manifestation des difficultés dans ce domaine. La mondialisation s'accompagne de nouveaux clivages et ruptures géopolitiques et géoéconomiques, non seulement dans des contextes régionaux, mais aussi à l'échelle mondiale. Une sorte de piège de civilisation commence à apparaître, dans lequel la demande d'intégration va de pair avec la fragmentation, le protectionnisme et même la confrontation. Situé au cœur de l'Europe, le Bélarus, d'une part, est membre de l'Union économique eurasiennne, et d'autre part, il a un profond intérêt dans la poursuite de la coopération économique avec l'Union européenne. Coincés entre deux centres de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

18-30215(F)



Document adapté

Merci de recycler



pouvoir géopolitique, nous ressentons pleinement l'interaction de la géopolitique et la géoéconomie.

Le conflit en Ukraine et la montée des tensions dans la région, les sanctions et contre-sanctions, tous pèsent lourdement sur notre pays, si ce n'est directement, indirectement, entraînant des pertes économiques considérables. Pays de taille moyenne avec l'une des économies les plus ouvertes du monde, parce que nous exportons jusqu'à 60 à 70% de notre produit intérieur brut, le Bélarus est fortement tributaire des marchés extérieurs et des échanges internationaux. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous n'avons cessé d'appuyer la mise en place d'une architecture commerciale et économique juste, prévisible et non discriminatoire, à la fois en Europe et dans d'autres régions – qui réponde aux intérêts de tous les pays. Nous pensons que cette architecture devrait reposer sur la mise en œuvre de projets d'intégration à plusieurs niveaux.

En raison de sa situation géographique, le Bélarus est particulièrement intéressé par une coopération plus étroite entre l'Union économique eurasiennne et l'Union européenne. En effet, notre frontière occidentale demeure la seule frontière sur l'énorme espace économique qui s'étend de Lisbonne à Vladivostok et, à l'avenir, peut-être même Shanghai. C'est la raison pour laquelle le Bélarus a toujours plaidé en faveur de ce que l'on appelle l'« Intégration des intégrations » comme principe de coopération qui cherche à trouver les meilleurs moyens d'associer la croissance économique et le développement durable.

La réalisation des objectifs du Programme 2030 mondial, avec sa promesse centrale de ne laisser personne de côté exige une attention particulière, et un appui international en faveur des pays à revenu intermédiaire. En effet, c'est ce groupe de pays qui abrite cinq des sept milliards de personnes au total que compte le monde, et il constitue le plus grand potentiel de croissance économique et de développement durable. D'un autre côté, c'est dans ce groupe de pays que vivent les trois quarts des pauvres dans le monde. Ils sont les plus vulnérables à des facteurs tels que les fluctuations de l'économie mondiale, les conséquences des conflits régionaux, les catastrophes naturelles et causées par l'homme, les bouleversements climatiques et les épidémies – qui tous menacent la stabilité sociale et économique et exacerbent les inégalités au niveau régional comme au niveau mondial.

Dans ce contexte, il est injuste que les progrès du développement continuent d'être mesurés exclusivement

sur la base du revenu par habitant. Ce critère ne prend pas en compte les aspects économiques, sociaux et environnementaux inhérents à des pays à revenu intermédiaire. Pour le Bélarus, il est évident que le caractère multidimensionnel des défis auxquels font face les pays de cette catégorie, y compris notre pays, nécessite l'application de critères de développement multidimensionnels qui contribueraient aussi à l'élaboration des stratégies de coopération axées sur les résultats du système des Nations Unies avec les organismes des Nations Unies. Le Bélarus espère que la réunion de haut niveau organisée pour débattre de ces questions de manière globale, que la Présidente de l'Assemblée générale envisage de convoquer prochainement, encouragera sérieusement l'Organisation des Nations Unies à élaborer et à mettre en œuvre des mesures spécifiques dans ce domaine.

Un autre problème multidimensionnel occupe de plus en plus une place de premier plan. L'humanité est entrée dans une nouvelle ère, dans la mesure où les technologies numériques transforment considérablement nos vies. L'importance de l'économie numérique pour la croissance économique durable et globale est quelque chose que notre pays comprend très bien. En mars, le décret présidentiel intitulé « Sur le développement de l'économie numérique » dont l'ambition est de transformer le Bélarus en un pays de technologie de l'information, est entré en vigueur. Le Parc Bélarus de haute technologie se développe rapidement et a montré des taux record de croissance, aussi bien en ce qui concerne le nombre de résidents que ses exportations.

Les technologies numériques ont été à juste titre comparées à du propergol pour les économies nationales. Elles permettent l'intégration rapide des innovations dans divers domaines de l'activité humaine, tels que l'éducation, le marché de la consommation et la coopération sociale. Elles favorisent l'activité des entreprises, génèrent des revenus et créent des emplois. En même temps, cette numérisation entraînera des changements drastiques dans le marché du travail, supprimant au passage toute une gamme de professions qui ne seront plus nécessaires dans ces nouvelles conditions, ce qui rendra un grand nombre de personnes employées dans ces secteurs et industries extrêmement vulnérables.

De toute évidence, les gouvernements des pays développés et de nombreux pays en développement vont bientôt faire face à un certain nombre de défis, notamment la manière d'adapter leurs propres économies à la transformation numérique mondiale, de gérer efficacement ces processus au niveau national et de faire face à

des conséquences imprévues engendrées par la numérisation. À cet égard, le Bélarus propose que l'Organisation des Nations Unies prenne part à la coopération internationale en matière de numérisation et de planification technologiques prospectives en vue de faciliter le développement durable. L'objectif de cette coopération serait d'aider les pays en développement à trouver leur propre créneau dans l'économie numérique mondiale et à accroître les avantages de la numérisation et de garantir leur partage équitable et juste.

C'est pourquoi nous nous félicitons de la création par le Secrétaire général du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique, et nous espérons que le Groupe prêtera une attention particulière au renforcement des capacités des États dans ce domaine. Il est absolument clair que le renforcement de ces capacités serait vain si cet effort n'est pas fondé sur les valeurs de durabilité et de prospérité pour tous. Ce sont précisément ces valeurs qui constituent la base fondamentale pour les tâches requises, ce qui ne pourra se faire que si les pays du monde œuvrent ensemble.

Malheureusement, ces valeurs sont souvent victimes d'idées conflictuelles que nous constatons de plus en plus fréquemment. Au Sommet des Nations Unies consacré en 2015 à l'adoption du programme de développement pour l'après – 2015 (voir A/70/PV.4 et suivants), le Président du Bélarus a fait valoir que le développement durable sera impossible en l'absence de paix et de sécurité durables. Cette remarque reste pleinement d'actualité. La véritable durabilité ne peut être assurée en dehors d'un cadre de sécurité, dont la solidité est mise à l'épreuve jour après jour.

Une menace commune à laquelle nous sommes confrontés est le terrorisme. La combattre exige une approche globale, en vertu de laquelle tous les pays défendent les principes du droit international et évitent de faire une politique du deux poids deux mesures. Nous nous félicitons des efforts déployés par les dirigeants de l'Organisation des Nations Unies et nous sommes disposés à les appuyer afin de forger un front commun contre le terrorisme. La contribution de notre pays aux processus mondiaux d'unification dans ce domaine sera d'organiser une conférence internationale de haut niveau sur la prévention du terrorisme à l'ère du numérique, que nous organiserons conjointement avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et qui se tiendra dans la capitale du Bélarus, Minsk, dans une semaine, les 9 et 10 octobre.

En ce qui concerne la question générale de la sécurité internationale, nous devons une fois encore noter qu'à l'évidence le monde d'aujourd'hui est confronté à des défis et à des menaces sans précédent. Les tensions dans les relations internationales évoquent de plus en plus la notion d'une nouvelle guerre froide. Qui plus est, nous entendons de plus en plus souvent des menaces sur la probabilité de l'utilisation d'armes de destruction massive, ne serait-ce qu'en raison d'un conflit involontaire ou d'un accident. Cela indique une crise de la diplomatie et porte gravement atteinte à l'autorité de l'Organisation des Nations Unies en tant que principale organisation internationale chargée de prévenir les conflits internationaux.

Le degré de divergence dans les relations et les vues entre un certain nombre de grandes puissances a atteint un point d'ébullition. Pour ce qui est de certaines questions, la situation est devenue absurde. Les principaux organes de l'Organisation des Nations Unies – d'abord et avant tout, le Conseil de sécurité – sont en train de se transformer en arènes d'affrontement et en tribunes politiques et d'affirmation de soi, l'affrontement prenant le pas sur le dialogue et les ambitions géopolitiques prenant le dessus sur le sens commun.

Comme beaucoup dans cette salle, je n'ai pas, malheureusement, de recettes sur la manière de régler la situation. Mais nous sommes fermement convaincus qu'il n'y a pas d'autre choix que de mettre en place un ordre mondial sur la base de valeurs communes. Il est évident toutefois qu'il est impossible d'arriver à des valeurs partagées par le biais de la démocratisation forcée et de la violence, ce qui déstabilise l'autorité légitime. L'amère expérience géopolitique des trois dernières décennies nous enseigne que nous devons tous avoir un intérêt commun pour ces valeurs. Nous pensons que l'idée de la stabilité pourrait servir de paradigme unificateur. Apporter la stabilité signifie mettre un terme à la spirale déroulante du chaos géopolitique dans ses trajectoires. Que devons-nous faire pour y parvenir?

Premièrement, la stabilité implique que les États conservent leur rôle en tant que principaux acteurs internationaux, et que la souveraineté de l'État soit respectée. Le droit international contemporain repose sur ces principes clefs, qui sont énoncés dans les documents de base de l'Organisation des Nations Unies. D'une part, ces textes reflètent le droit des États de choisir leur propre forme de gouvernance politique, ainsi que leurs propres voies et priorités de développement, et, d'autre

part, ils se réfèrent à la non-ingérence des pays dans les affaires intérieures d'autres pays. Malheureusement, l'observation de ces principes n'est pas universelle dans le monde d'aujourd'hui. La politique de sanctions, la coercition économique et l'isolement politique contre les régimes dits « voyous » sont souvent présents dans l'outillage de politique étrangère de nombreux pays. Nous avons tous été témoins des décennies de politiques de blocus économique, commercial et financier à l'encontre de l'État épris de liberté qu'est Cuba, qui sont non seulement contraires aux résolutions des Nations Unies, mais font des ravages dans le développement social et économique du pays.

Deuxièmement, la stabilité suppose également le renforcement de l'État, en même temps que son rôle dans les affaires internes. Nous sommes absolument convaincus que seuls des États forts peuvent assurer la sécurité et le bien-être de leurs populations. Nous pensons que les personnes vivant dans des endroits où il n'y a pas une autorité réelle et ferme peuvent témoigner de cette vérité mieux que quiconque. Par conséquent, si nous avons réellement un intérêt à assurer la stabilité mondiale, nous devons chercher à ne pas nuire à l'État, mais plutôt à le renforcer.

Troisièmement enfin, la stabilité est en grande partie liée aux relations entre les grandes puissances, qui aujourd'hui doivent, une fois de plus, apprendre à s'écouter mutuellement et entendre leurs arguments, en plus d'être disposées à accepter des compromis raisonnables. Dans le passé, c'étaient les grandes puissances qui déterminaient le destin de la planète. Aujourd'hui, elles ne bénéficient plus d'une telle prérogative exclusive. Pourtant, l'unité entre les grandes puissances sur des valeurs communes et leur rôle de chef de file dans la promotion de ces dernières constituent la condition *sine qua non* de progrès dans de nombreux domaines.

Dans l'esprit de cette logique, le Président du Bélarus, Alyaksandr Lukashenko, a formulé une initiative tendant à engager un dialogue global sur la sécurité internationale l'année dernière. Son objectif est de surmonter les désaccords existants qui plombent les relations entre États dans l'espace euro-atlantique et eurasiatique. Nous sommes convaincus que seul le dialogue peut contribuer à la résolution de la profonde crise de confiance dans les relations internationales et déboucher sur des mécanismes propices à la paix, à la sécurité internationale et au développement durable.

Est-il possible qu'un jour ou une réunion change l'histoire? Le grand dirigeant indien, Jawaharlal Nehru,

a appelé ce moment un rendez-vous avec le destin. Je pense que notre tâche commune est d'accroître le nombre de ces moments. Nous devons unir nos efforts afin de trouver des solutions communes qui soient acceptables pour tous.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République du Soudan, S. E. M. Eldirdiri Mohamed Ahmed.

M. Ahmed (Soudan) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord féliciter sincèrement S. E. Mm^e María Fernanda Espinosa Garcés pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session. Au nom du Gouvernement et du peuple soudanais, je voudrais exprimer à la Présidente et aux Vice-présidents tous nos vœux sincères de succès dans leurs tâches et de succès de la session. Je voudrais également exprimer nos remerciements et notre gratitude pour la compétence et l'efficacité du prédécesseur de la Présidente, M. Miroslav Lajčák, à la présidence de la soixante-douzième session.

Cette session se déroule sous le thème « Faire de l'ONU une organisation pour tous : une force mondiale fondée sur des responsabilités partagées, au service de sociétés pacifiques, équitables et durables ». Ce thème reflète l'intérêt de cette organisation internationale à réaliser la paix et du développement durable, tout en s'employant à garantir les droits fondamentaux de l'homme, qui sont des piliers essentiels de l'Organisation des Nations Unies et illustrent les espoirs et les ambitions que nous aspirons tous à atteindre. Le Soudan, de même que la communauté internationale, attend avec intérêt de voir l'ONU jouer son rôle de chef de file dans la promotion d'un développement équilibré dans des sociétés pacifiques, équitables et durables. Pour que l'Organisation puisse jouer ce rôle et servir l'humanité, et relever des défis croissants dans tous les domaines, l'Organisation doit être réformée pour devenir plus efficace et capable de faire face à ces problèmes.

L'initiative de dialogue national conduite en 2014 par S. E. M. Omer Al-Bashir, Président de la République du Soudan, a abouti à la formation du Gouvernement de réconciliation nationale, avec la participation des partis politiques de l'ensemble de l'échiquier politique, y compris les mouvements armés du Darfour, qui ont opté pour le règlement pacifique conformément au Document de Doha pour la paix au Darfour.

Cette initiative a été positivement reflétée dans la promotion de la paix et de la sécurité dans tout le pays. Elle a abouti au succès des première et deuxième phases de la stratégie de sortie de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) en application des résolutions 2363 (2017) et 2429 (2018) du Conseil de sécurité. C'est là un autre exemple de succès concernant le passage du maintien de la paix au relèvement, à la reconstruction et à la réconciliation sociale. À cet égard, le Gouvernement soudanais tient à souligner sa volonté de continuer à coopérer pleinement en vue de faciliter la mise en œuvre de la troisième phase.

Nous tenons également à saluer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine au Darfour. Nous espérons que l'Organisation des Nations Unies, les donateurs, et les pays frères et amis participeront efficacement à la Conférence d'annonces de contributions qui aura lieu prochainement en vue de promouvoir la stabilité et de financer divers projets de relèvement, de reconstruction et de développement, ainsi que des programmes de consolidation de la paix et de paix durable au Darfour au cours de la période de transition en préparation du retrait de la MINUAD en 2020.

Il est essentiel de mettre en lumière les succès et les résultats tangibles obtenus grâce à la campagne nationale de collecte d'armes. C'est le résultat de la coopération entre le secteur social et le Gouvernement, en collaboration avec ses partenaires, notamment la MINUAD. Elle a permis de réduire les taux de criminalité, ainsi que le trafic de drogues et la traite des êtres humains. Elle a également conduit à une plus grande circulation des citoyens et à leur rapatriement dans le but de mener diverses activités économiques.

Le Gouvernement soudanais estime que les négociations sont la seule voie conduisant à la paix. Il doit donc tendre la main aux groupes armés dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu, et participer à tous les cycles de négociations au sein de diverses instances. Afin de créer un environnement propice à ces négociations, le Gouvernement s'est engagé à appliquer un cessez-le-feu unilatéral sur tous les théâtres d'opérations depuis plus de deux ans. Il convient de mentionner que le Gouvernement soudanais a lancé un certain nombre d'initiatives pour établir des couloirs humanitaires et assurer l'acheminement de l'aide humanitaire aux régions du Kordofan méridional et du Nil Bleu, mais certains mouvements rebelles dans les régions du Nil bleu continuent de refuser de participer à de telles initiatives. Le Gouvernement soudanais a convenu que l'Organisation

des Nations Unies devrait assumer la tâche de fournir une aide humanitaire dans le pays.

Le Gouvernement soudanais déploie des efforts inlassables pour assurer les réformes économiques, réglementer les politiques budgétaires et mettre sur pied des politiques stratégiques transitoires visant à réduire la pauvreté et à atteindre les objectifs de développement durable et à réaliser le programme de développement durable à l'horizon 2030. Malgré ces sages politiques adoptées par le Gouvernement en vue de mobiliser les ressources locales, de promouvoir le rôle du secteur privé et de régir la gestion budgétaire, les sanctions unilatérales imposées à mon pays et les effets de la dette extérieure accumulée continuent d'entraver notre développement et notre capacité à nous engager dans les activités de développement nécessaires. Elles ont aussi réduit notre capacité à attirer des financements étrangers essentiels, comme nous n'avons été autorisés à bénéficier d'aucune forme d'exemption de dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, bien que le Soudan ait rempli toutes les conditions techniques préalables. Nous voudrions également rappeler que le Soudan pourrait contribuer à assurer la sécurité alimentaire en Afrique et dans la région arabe, et devrait par conséquent être soutenu dans ce domaine vital.

Le Soudan se félicite de la décision prise par le Gouvernement des États-Unis de lever l'embargo commercial imposé à mon pays en octobre 2017. Nous attendons avec intérêt de voir le Soudan retiré de la liste des États-Unis des pays accusés de soutenir le terrorisme. Nous attendons également avec intérêt des partenariats positifs à l'avenir, surtout maintenant que nous sommes très actifs aussi bien au niveau régional qu'au niveau international en matière de lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous pensons en particulier au rapport publié par le Département d'État des États-Unis en septembre, qui a appuyé notre approche.

Le Soudan a été un honnête défenseur des principes de justice et de coopération internationale, ainsi que du principe de lutte contre l'impunité. Toutefois, l'approche sélective adoptée par la Cour pénale internationale (CPI) a fait perdre à cette dernière l'impartialité des organes judiciaires et a conduit à la déception de la communauté internationale, en particulier des pays africains. La position du Soudan envers la CPI est donc alignée sur de nombreuses décisions adoptées par l'Union africaine, soulignant notre point de vue selon lequel la CPI n'est rien d'autre qu'un instrument politique qui

porte le manteau du droit en vue d'atteindre des objectifs politiques qui visent à briser la volonté des peuples, en particulier les peuples africains. Le Soudan demande donc que les voix africaines soient prises en compte. Il met en garde contre la politisation et l'abus de l'ONU au nom de la justice internationale sur la base de l'Accord régissant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la CPI, ce qui a une influence négative sur l'ONU, la poussant dans le domaine des conflits politiques internationaux.

Mon gouvernement a fait des efforts concertés pour accueillir un grand nombre de réfugiés, qui s'élève actuellement à plus de 3 millions de personnes. Nous leur fournissons l'aide nécessaire qui couvre plus de 70 % de leurs besoins, tandis que la communauté internationale répond à moins de 30 % de ces besoins. Cette situation met une pression énorme sur les communautés qui fournissent de l'aide aux réfugiés, notamment au vu des circonstances économiques difficiles auxquelles mon pays est confronté. Étant donné que ces circonstances ne s'amélioreront pas dans un avenir proche, l'afflux de réfugiés dans mon pays continuera d'être un fardeau. Je demande instamment à la communauté internationale d'accélérer la fourniture de l'assistance nécessaire à mon pays, afin qu'il puisse s'acquitter de ses obligations à l'égard de cette situation humanitaire.

Le Gouvernement de mon pays a fait des progrès importants dans le domaine de la promotion des droits de l'homme au Soudan. Cela a été reconnu par le Conseil des droits de l'homme dans sa décision publiée la semaine dernière à Genève, qui a souligné notre coopération positive avec les mécanismes du Conseil.

Mon gouvernement a fait de gros efforts pour lutter contre la traite des êtres humains, les migrations illégales et la criminalité transnationale en vue de renforcer la paix et la stabilité. Grâce à la position géographique du Soudan au cœur de l'Afrique, cela peut être réalisé à l'échelle nationale, régionale et internationale. Ces efforts ont abouti à l'initiative conjointe de la Corne de l'Afrique et des pays de l'Union européenne pour lutter contre les causes profondes et les conséquences des migrations illégales dans la région de la Corne de l'Afrique, initiative connue sous le nom de Processus de Khartoum. Nous avons bon espoir que la communauté internationale parviendra à un consensus et saluera le leadership et le rôle assumés par le Soudan dans la lutte contre les problèmes liés à la migration.

Le Soudan réaffirme sa position qui consiste à rejeter le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes

ses manifestations, y compris le terrorisme d'État, comme moyen d'atteindre des objectifs politiques. Le Soudan a montré que telle était sa position en adhérant à toutes les conventions régionales et internationales pertinentes et en les ratifiant. Nous avons toujours été un membre actif de la communauté internationale, aux niveaux international, régional et bilatéral. Nous avons contribué à combattre ce phénomène de manière explicite et avons empêché beaucoup d'opérations terroristes, grâce à l'échange d'informations et à de bonnes relations institutionnelles qui lient le Soudan à ses partenaires, qu'elles soient régionales, internationales ou bilatérales.

Dans ce contexte, ma délégation exprime une vive préoccupation face à l'intensification du phénomène de l'islamophobie qui prend diverses formes. Nous condamnons fermement ces actes qui ont conduit à la discrimination, à la haine et à un environnement propice à la violence. Nous insistons sur le fait que le terrorisme ne doit être associé à aucune religion, culture ou civilisation. Le Soudan souligne sa coopération dans la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies de manière exhaustive, durable et cohérente. Nous soulignons également la nécessité d'adopter une approche intégrée dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, en tenant compte des diverses spécificités culturelles, sociales, économiques et politiques du phénomène. Les moyens à ces fins sont notamment l'élimination de la pauvreté et l'appui au développement dans les pays en développement, en particulier en Afrique, et la promotion du dialogue entre le Nord et le Sud.

Le Soudan accorde une grande attention aux questions relatives à l'environnement aux niveaux local, régional et international. Nous réaffirmons notre attachement à toutes les conventions relatives à l'environnement, compte tenu des effets néfastes sur l'environnement sur de vastes zones du Soudan résultant de la sécheresse, de la désertification, de l'absence de précipitations et des inondations. Cela était tout à fait clair dans le conflit au Darfour, qui a commencé avec les conflits entre éleveurs et agriculteurs causés par la sécheresse qui a touché la région. Il s'agissait d'une preuve manifeste du lien direct qui existe entre la sécheresse, la désertification, la dégradation de l'environnement et les conflits, en particulier en Afrique. Nous appelons la communauté internationale à soutenir les initiatives nationales et régionales dans ce domaine, telles que l'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel.

En ce qui concerne la question de l'eau, mon pays est favorable à une approche équilibrée et globale de la gestion des ressources en eau avec d'autres pays du bassin du Nil en favorisant la coordination et la coopération entre ces pays. L'objectif est d'atteindre les objectifs recherchés par le biais de divers mécanismes, notamment l'Initiative du bassin du Nil. Dans ce contexte, le Soudan poursuivra ses efforts avec l'Égypte, l'Éthiopie et le reste des pays du bassin du Nil, afin que nous puissions régler toutes les questions litigieuses liées aux eaux du Nil.

Une fois encore, la délégation de mon pays souligne notre plein attachement à tous les traités et conventions internationaux relatifs au maintien de la paix et de la sécurité internationales et à la démilitarisation, au premier rang desquels le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, auquel le Soudan a adhéré en 1973, ainsi que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba). Le Soudan joue également un rôle apprécié dans la promotion de la coopération entre les pays africains s'agissant de la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques.

Nous soulignons que la consolidation des valeurs de paix, de sécurité et de stabilité dans le monde ne peut être réalisée en présence d'armes de destruction massive. Nous sommes pleinement déterminés à appuyer tous les efforts internationaux visant à éliminer ces armes. Le Soudan accorde une attention particulière aux armes légères et de petit calibre, car elles ont un lien direct avec la criminalité transnationale organisée, le terrorisme et le trafic de drogues. À cette fin, nous avons déployé des efforts multiformes dans le cadre de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), ainsi que de la Communauté des États sahélo-sahariens et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, en plus de nos efforts bilatéraux avec les pays voisins en vue d'assurer la démarcation et le plein contrôle de nos frontières et de mettre en place des postes de contrôle douanier.

La délégation de mon pays voudrait exprimer nos sincères félicitations au Gouvernement et au peuple frère de la République du Soudan du Sud pour les progrès réalisés dans la relance de l'Accord sur le règlement du conflit au Soudan du Sud, conclu à Addis-Abeba le 12 septembre. Cet accord, signé par toutes les parties au conflit, ainsi que par les parties prenantes issues des organisations de la société civile, les jeunes, les chefs religieux et d'autres membres importants de la société

sud-soudanaise, était le résultat des négociations engagées à Khartoum du 25 juin au 28 septembre, grâce à une initiative lancée par S. E. le Président du Soudan et à un mandat de l'IGAD.

Dans cet ordre d'idées, la Déclaration de Khartoum sur les bonnes intentions et le cessez-le-feu au Soudan du Sud a été signée le 26 juillet, et a été suivie par l'engagement de toutes les parties au conflit au processus de négociation. Après cela, les détails ont été paraphés, dont les derniers le 30 août, grâce aux efforts sincères déployés par l'équipe de médiation soudanaise pour promouvoir le règlement des conflits en Afrique en Afrique même. Nous apprécions également au plus haut point les efforts considérables déployés par l'IGAD et les dirigeants de ses pays membres, car ils ont contribué efficacement aux résultats obtenus. Nous tenons à souligner les efforts déployés par le Premier Ministre éthiopien et chef de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, S. E. M. Abiy Ahmed; le Président ougandais, S. E. M. Yoweri Museveni; et le Président kényan, S. E. M. Uhuru Kenyatta. Leurs efforts concertés se sont alignés sur les efforts de notre Président, S. E. M. Omer Al-Bashir, qui ont ouvert des perspectives de paix au Soudan du Sud.

Nous tenons également à remercier les pays de la troïka pour leur soutien à l'IGAD, à savoir les États-Unis, le Royaume-Uni et le Royaume de Norvège, pour leur appui moral et matériel au cours du processus de négociation. Nous remercions également l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et l'Union européenne pour leur soutien pendant cette phase.

S'il est un pays au monde capable de parler des sacrifices qu'il a consentis pour le Soudan du Sud, ce serait mon pays, le Soudan. Si la République du Soudan n'avait pas accepté de renoncer volontairement à un quart de son territoire, un tiers de sa population et trois quarts de ses ressources pétrolières, l'État du Soudan du Sud n'aurait pas vu le jour. La République du Soudan a accordé au peuple du Soudan du Sud le droit à l'autodétermination dans un geste sans précédent dans l'ensemble du continent africain. La seule raison était le désir d'apporter la paix et la stabilité aussi bien au Soudan qu'au Soudan du Sud. Après des sacrifices aussi massifs pour la paix, le Soudan ne peut se permettre de perdre une fois de plus la paix dans aucune de ses deux parties, c'est-à-dire la République du Soudan ou la République du Soudan du Sud.

Je dirais à ceux qui doutent de la capacité des différents dirigeants de la République du Soudan du Sud

à travailler ensemble ou de l'intention des États de la région de rester unis dans leur soutien au Soudan du Sud, que nous n'avons tous d'autre choix que de donner une chance à la paix. Nous n'avons aucun espoir d'un avenir radieux pour le Soudan du Sud en particulier, et la région en général, sans appui à la mise en œuvre de l'accord de paix qui a été conclu.

En ce qui concerne plus particulièrement les pays donateurs, je dirais que les contributions qu'ils ont apportées dans le passé ne seront pas vaines, sauf si l'occasion actuelle d'instaurer une paix durable au Soudan du Sud est perdue. J'appelle donc ces pays à continuer sans hésitation à soutenir le Soudan du Sud, car il a absolument besoin de cette aide et de ces contributions.

Durant leur précédent sommet tenu à Addis-Abeba, les pays de la région ont demandé au Conseil de sécurité d'envisager de porter de 4 000 à 8 000 soldats la Force de protection régionale au Soudan du Sud, et de faire en sorte que le Soudan, l'Ouganda, Djibouti et la Somalie y contribuent. Nous espérons vivement une réponse rapide à cet appel afin que nous puissions nous acquitter de nos énormes responsabilités en tant que garants de la paix au Soudan du Sud.

La séparation du Soudan du Sud du Soudan n'a pas été un processus facile ni sans heurt. De nombreuses questions restent en suspens entre les deux pays voisins. Toutefois, le nouvel environnement créé par l'initiative de médiation entre les parties en République du Soudan du Sud lancée par le Président de la République du Soudan, Omer Al-Bashir, a conduit à un véritable changement dans les relations entre ces deux pays frères. Quarante et un jours seulement après cette initiative, plusieurs problèmes demeurés pendant des années sans solution ont été résolus. Cela a été possible grâce à la grande confiance que le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir, et Riek Machar ont accordée au Président Omer Al-Bashir et au médiateur soudanais.

Les circonstances actuelles sont donc propices au règlement de toutes les questions en suspens entre les deux pays, au premier rang desquelles se trouve la question d'Abyei. Les deux parties ont entamé des consultations informelles visant à promouvoir la confiance et à tourner définitivement cette page controversée. Le Soudan se félicite de l'allocution prononcée devant l'Assemblée par le Premier Vice-Président de la République du Soudan du Sud, M. Taban Deng Gai, dans laquelle il a souligné sa volonté de contribuer positivement au règlement des problèmes du Kordofan méridional et du Nil Bleu.

L'un des plus grands principes établis par cette organisation internationale est que tous les États, grands et petits, ont le droit de pouvoir vivre en paix dans leur environnement régional. Ce droit s'applique à la République du Soudan et à la République du Soudan du Sud, ainsi qu'à tous les autres États de notre région. Nous appelons la communauté internationale à travailler avec nous tous afin d'appliquer ce grand principe de l'Organisation des Nations Unies et d'en faire une réalité tangible.

Le Soudan réaffirme son appui à l'initiative conjointe de l'Union africaine et de l'ONU visant à instaurer la paix et la stabilité en République centrafricaine. À cet égard, nous saluons les efforts inlassables déployés par le Président de la République centrafricaine, M. Faustin Archange Touadera. Nous lui souhaitons plein succès.

Le Soudan a accueilli bon nombre de parties et mouvements armés d'Afrique centrale afin de servir de médiateur entre eux et de contribuer à la conclusion d'un accord visant à mettre un terme à la division et aux combats en République centrafricaine. Nous allons poursuivre dans cette voie dans le cadre de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et conformément à l'annonce faite par M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, à la réunion de haut niveau sur la République centrafricaine qui s'est tenue pendant la présente session de l'Assemblée générale.

Le Soudan souligne sa position de principe sur la question palestinienne. Nous condamnons toute forme d'agression contre les sites religieux en Palestine, notamment Al-Qods Al-Charif. Nous soulignons notre appui à l'Initiative de paix arabe, qui vise à créer un État palestinien à l'intérieur de ses frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est comme capitale, ainsi qu'au retrait d'Israël des territoires arabes occupés.

Ma délégation condamne également les violations flagrantes des droits de l'homme commises à l'encontre de la minorité musulmane rohingya au Myanmar, qui se sont traduites par des meurtres, la démolition de maisons et de mosquées et le déplacement forcé de milliers de personnes de leurs villages. Nous appelons la communauté internationale à prendre des mesures concrètes pour mettre fin à ces violations et traduire leurs auteurs en justice.

Le Soudan réaffirme sa position en faveur de la légitimité constitutionnelle de son pays frère, le Yémen.

Nous appelons tous les acteurs politiques à s'engager dans le processus politique, à renoncer à leurs luttes intestines et à éviter la violence afin de parvenir à une solution politique pour mettre fin à l'effusion de sang au sein du peuple yéménite, conformément à l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe, aux conclusions de la Conférence de dialogue national et aux résolutions du Conseil de sécurité.

Le Soudan réitère également son vif intérêt à veiller à l'intégrité territoriale de la Syrie. Nous appuyons tous les efforts visant à surmonter la crise actuelle en Syrie, qui devient, chaque jour, plus complexe.

Une fois de plus, le Soudan souligne qu'il importe d'instaurer la stabilité dans ce pays frère qu'est la Somalie. Nous appelons la communauté internationale à fournir tout l'appui nécessaire au Gouvernement et au peuple somaliens pour qu'ils puissent surmonter les difficultés auxquelles leur pays est confronté.

La délégation de mon pays se félicite de la percée réalisée dans les relations entre les deux nations voisines et sœurs, l'Éthiopie et l'Érythrée. Nous attendons avec intérêt le renforcement de leurs relations bilatérales, ce qui est de bon augure pour leurs gouvernements et leurs peuples, ainsi que pour les pays de toute la région.

En ce qui concerne la situation en Libye, la position du Soudan a toujours été d'appuyer le peuple libyen frère et de s'efforcer avec la communauté internationale d'assurer le succès des diverses initiatives visant à restaurer la sécurité et la stabilité en Libye, en particulier l'Accord politique de Skhirat, qui constitue le principal pilier politique dans ce pays. Nous rejetons également toute ingérence dans les affaires intérieures de la Libye, étant donné qu'une telle action aurait des répercussions catastrophiques sur la stabilité et la sécurité du pays et de la région dans son ensemble. Dans ce contexte, le Soudan se déclare prêt à accueillir la prochaine réunion des ministres des affaires étrangères des pays voisins de la Libye.

Nous exprimons une fois de plus notre solidarité et notre appui au programme de réformes que le Secrétaire général s'efforce de mettre en œuvre, et en particulier aux efforts déployés pour renforcer l'Assemblée générale et ses divers organes subsidiaires. L'Assemblée générale est considérée comme l'organe le plus important et le plus représentatif des États Membres de l'ONU, et elle joue un rôle important dans les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales. Ces réformes permettront à l'Assemblée générale de répondre

aux besoins du XXI^e siècle et de relever les défis auxquels nous sommes confrontés.

Pour terminer, ma délégation réaffirme son attachement au multilatéralisme international sous la direction de l'ONU. Nous soulignons les nobles objectifs qui constituent le socle de l'Organisation des Nations Unies, en particulier ceux qui ont trait au maintien de la paix et de la sécurité internationales, à la réalisation du développement durable et à la promotion des droits de l'homme par une approche fondée sur la coopération internationale et le dialogue, en vue de renforcer les relations amicales entre les pays et de régler les conflits par des moyens pacifiques.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Denis Ronaldo Moncada Colindres, Ministre des affaires étrangères de la République du Nicaragua.

M. Moncada Colindres (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Je transmets à l'Assemblée un message de paix du peuple nicaraguayen et du Président et commandant Daniel Ortega, et de la Vice-Présidente Rosario Murillo.

Depuis l'adoption, il y a trois ans, du Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous continuons d'être témoins d'un monde en crise, fruit du capitalisme sauvage, de l'ingérence dans les affaires intérieures des autres États et de la violation du droit international et de la souveraineté de nos peuples par l'emploi de la force, ainsi que des tentatives de coups d'État et de déstabilisation qui menacent la réalisation des objectifs de développement durable énoncés dans le Programme 2030. Le Nicaragua a résisté aux tentatives de changement de régime. Notre pays a une fois de plus retrouvé la paix, la coexistence fraternelle et le retour progressif à une vie quotidienne normale. La tentative de coup d'État que nous avons déjoué au Nicaragua est le résultat de l'interventionnisme que je viens d'évoquer, et elle a eu de graves conséquences pour nous, notamment des dommages économiques, la mort, la destruction et le terrorisme déguisé en manifestations pacifiques, caractérisé par le meurtre sauvage de citoyens et de policiers, l'incendie de biens publics et privés, des agressions, des violations des droits, l'extorsion, la torture, des traitements cruels, inhumains et dégradants.

Dans la région, le Nicaragua est largement reconnu comme un agent de la stabilité, de la paix et de la sécurité régionales grâce à ses réalisations exemplaires en matière de développement économique, politique et

social, de réduction de la pauvreté, d'égalité des sexes et de sécurité publique, qui s'inscrivent toutes dans les politiques publiques que nous continuons à développer et qui agissent comme un mur de protection face à la criminalité internationale organisée, aux gangs locaux et transnationaux, au terrorisme et aux stupéfiants. Le Gouvernement et le peuple nicaraguayens sont de fervents défenseurs des principes d'indépendance et de souveraineté consacrés par la Charte des Nations Unies. Nous exigeons donc qu'il soit mis fin à toutes les politiques interventionnistes qui violent le droit international, y compris les activités interventionnistes au Nicaragua et dans les pays frères de notre Amérique et du monde.

Le Gouvernement et le peuple nicaraguayens ont travaillé sans relâche pour atteindre les objectifs de développement durable. En avril, notre pays a enregistré une croissance annuelle soutenue d'environ 4,7 %. Nos projets et programmes socioéconomiques visant à éliminer la pauvreté au niveau national ont permis de la réduire de 42,5 % en 2009 à 24,9 % en 2016. Le taux d'extrême pauvreté est tombé de 14,6 % en 2009 à 6,9 % en 2016. Aujourd'hui, nous sommes à nouveau confrontés à la menace des États-Unis, qui cherchent à freiner le développement social, économique et culturel de notre peuple. Nous condamnons un tel interventionnisme, qui se manifeste par l'introduction d'une loi au Congrès des États-Unis obligeant les institutions financières internationales à refuser d'accorder des prêts au Nicaragua.

Pour le Nicaragua, contribuer à la paix internationale est synonyme de désarmement nucléaire général et complet. C'est pourquoi nous avons signé et ratifié le récent Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous appelons les pays à ratifier ce traité historique. Le Gouvernement de la République du Nicaragua a appuyé la dénucléarisation de la péninsule coréenne, fondée sur le dialogue et la communication entre les autorités des deux parties. Nous nous félicitons du rapprochement entre les deux Corées et de la tenue du troisième sommet intercoréen, ainsi que de la Déclaration commune que les deux dirigeants coréens ont adoptée en septembre à Pyongyang, et qui est considérée comme une grande avancée dans la réduction des tensions et la prévention efficace du risque d'une guerre dans toute la péninsule. Le Gouvernement de la République du Nicaragua espère que les armes nucléaires seront démantelées d'une manière complète, vérifiable et irréversible, et que les pays concernés coopéreront et assureront ainsi une paix ferme et durable dans la péninsule coréenne.

Le Gouvernement nicaraguayen appuie les négociations nucléaires entre la République islamique d'Iran et les gouvernements des E3+3, à savoir l'Allemagne, la Chine, les États-Unis, la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni, et la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, qui ont abouti, le 14 juillet 2015, à l'adoption du Plan d'action global commun. Nous soulignons que cet accord démontre que le dialogue et la diplomatie sont les moyens les plus appropriés pour résoudre ces problèmes, et les éléments essentiels qui permettent au multilatéralisme de fonctionner.

Le Nicaragua condamne le blocus criminel contre la République sœur de Cuba et toutes les mesures et ramifications extraterritoriales connexes. Le Nicaragua rejette toutes les mesures économiques coercitives qui visent à fléchir la volonté et l'esprit de liberté et de souveraineté des peuples et des gouvernements. Notre pays considère le recours aux sanctions économiques unilatérales comme un instrument politique et sélectif visant à tenter de changer illégalement de gouvernement, ce qui est donc inacceptable. Cette année encore, nous voterons contre le blocus injuste imposé par les États-Unis. Notre République sœur bolivarienne du Venezuela, le peuple bolivarien et le Gouvernement légitime du Président Nicolás Maduro Moros peuvent compter sur notre solidarité inconditionnelle. Nous avons condamné la tentative d'assassinat du Président Nicolás Maduro Moros et la menace d'une intervention militaire contre le peuple bolivarien et la République bolivarienne du Venezuela.

Nous devons continuer à promouvoir la décolonisation dans le monde, et nous appuyons donc les peuples palestinien, sahraoui et portoricain, ainsi que les îles Malvinas argentines. Le Nicaragua plaide pour la solution des deux États, à savoir l'État d'Israël et l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est comme capitale palestinienne, à l'intérieur des frontières de 1967, vivant en paix et en harmonie. Nous réaffirmons notre entière solidarité avec le Gouvernement et le peuple syriens dans leur lutte contre le terrorisme international et pour la défense de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale.

L'humanité continue de rechercher la paix. Même 73 ans après sa création, l'Organisation n'a pas réussi à atteindre pleinement les objectifs fixés en matière de paix. Face à une situation aussi regrettable, l'appel à réinventer l'Organisation des Nations Unies, comme l'a proposé l'ancien Ministre nicaraguayen

des affaires étrangères, le père Miguel d'Escoto Brockmann, pendant sa présidence de l'Assemblée générale (voir A/63/PV.1), est plus urgent que jamais. À cette fin, nous devons promouvoir la transformation nécessaire pour faire en sorte que l'Organisation serve les intérêts de chacun de ses Membres et de l'humanité tout entière. Nous soulignons qu'à la soixante-troisième session de l'Assemblée générale en 2008, sous sa présidence, le regretté père Miguel d'Escoto Brockmann, que nous avons justement appelé le Chancelier de la dignité du Nicaragua, a bâti un plan et combattu, avec ces idées à l'esprit, pour remplir le mandat du Nicaragua de jeter les bases des discussions sur une telle transformation, en présentant une proposition pour une « déclaration universelle du bien commun de la Terre et de l'humanité » (A/63/PV.105, p. 34), première étape indispensable vers la réinvention des Nations Unies.

Nous avons besoin d'une action urgente pour lutter contre les changements climatiques. Le principe de responsabilités communes mais différenciées demeure en vigueur, et les principaux responsables des émissions, de la déprédation, de la dégradation et des déséquilibres dans la nature doivent reconnaître les pertes et les dommages subis par le reste d'entre nous et aider au rétablissement de la Terre nourricière et des peuples du monde. Pour atteindre les objectifs de développement durable, nous devons abroger les mesures unilatérales et coercitives qui entravent les programmes de développement de nos pays et qui constituent une violation du droit international. Nous devons œuvrer en faveur de la justice, de la paix, du respect, du dialogue et de la sécurité souveraine dans le monde. À cette fin, nous devons encourager les changements nécessaires pour que l'Organisation serve les intérêts de tous ses Membres.

Notre gouvernement et notre peuple plaident en faveur d'un monde de valeurs, un monde dans lequel nous, en tant qu'êtres humains, pouvons compter sur ce qu'il y a de mieux en nous pour favoriser les meilleures conditions possibles pour créer un développement juste, durable, équitable, sûr et souverain, fondé sur le plein accès de chaque homme et de femme aux progrès scientifiques et technologiques, et sur le partage de ces progrès, dans tous les aspects de notre vie. Nous exprimons une fois l'espoir du peuple nicaraguayen qu'à la présente soixante-treizième session de l'Assemblée générale, l'engagement que nous prenons débouchera sur un processus ouvert, marqué par une réflexion approfondie visant à réaliser la transformation nécessaire pour réinventer et démocratiser l'ONU.

Pour terminer, nous réaffirmons notre engagement à continuer de lutter pour la paix - une priorité pour le monde et pour nos peuples - et nous formons l'espoir que les conflits qui éclatent dans diverses régions du monde puissent être réglés par le dialogue et la négociation et, surtout, que les peuples et les pays puissent être libérés de la peur de l'emploi ou de la menace de la force, qui est la plus grande menace qui pèse sur tous nos peuples, des grandes puissances aux États qui ont une faible population, qui sont faibles sur le plan du développement, mais qui sont grands au regard de leurs valeurs et de leur histoire.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. l'archevêque Paul Richard Gallagher, Secrétaire aux relations avec les États du Saint-Siège.

Mgr Gallagher (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord adresser les salutations cordiales de S. S. le pape François à la Présidente et à toutes les délégations participant à cette soixante-treizième session de l'Assemblée générale.

Alors que la communauté internationale célèbre le soixante-dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le 10 décembre 1948, il est utile de rappeler et de souligner à nouveau cette affirmation,

« la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. »

La reconnaissance de la dignité inhérente à tous les êtres humains est le socle sur lequel reposent les piliers de l'ONU. C'est le principe fondamental derrière la détermination des fondateurs à préserver les générations futures du fléau de la guerre. Il sous-tend tous les droits fondamentaux de la personne. Il stimule la recherche de la justice et du respect des obligations découlant des traités et d'autres sources appropriées du droit international, car de nombreuses atteintes à la dignité humaine commencent par l'incapacité de faire respecter les lois qui protègent les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Il incite les individus et les sociétés à réaliser le progrès social et à améliorer les conditions de vie dans une liberté plus grande, grâce à ce que le Saint-Siège appelle le « développement humain intégral ».

Parler de dignité humaine 70 ans après l'adoption de la Déclaration universelle signifie, avant tout,

réaffirmer le caractère central et la valeur intrinsèque de l'être humain et confirmer les droits inhérents partagés par tous les hommes et toutes les femmes, jeunes ou vieux, riches ou pauvres, forts ou vulnérables, sains ou malades, désirés ou non, productifs sur le plan économique ou handicapés, influents ou insignifiants au niveau politique. Le monde doit en effet retrouver une vision globale de la personne, de la dignité humaine et des droits de l'homme, car toute vision réductrice de l'être humain déshumanise inévitablement et exclut effectivement certains membres de la race humaine, ouvrant la voie aux inégalités, aux injustices et aux préjudices.

Le soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme est également l'occasion de renouveler notre engagement commun, non seulement en paroles, mais aussi dans la pratique, en faveur des droits qui découlent de la dignité inhérente à chaque personne. Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/73/1) souligne ce fait. Bien qu'il y ait eu beaucoup de progrès dans le domaine des droits de l'homme, nulle part au monde la protection des droits de l'homme ne va sans difficultés. S'il est encourageant de lire l'évolution positive de la situation dans le domaine des droits de l'homme au cours des sept dernières décennies, il est triste, toutefois, de constater que le travail des enfants concerne un enfant sur 10, qu'une personne sur trois actuellement en détention n'a pas été jugée, que 29% des enfants de moins de 5 ans sont absents des registres des naissances, et que 250 millions de femmes sont mariées avant l'âge de 15 ans.

Il est scandaleux de constater que les droits de l'homme continuent d'être violés aujourd'hui, sept décennies après l'adoption de la Déclaration universelle. La Déclaration affirme que tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne, et pourtant, dans de nombreux endroits, non seulement ces droits ne sont pas respectés, mais leurs violations sont même célébrées. L'article 4 dispose que « [n]ul ne sera tenu en esclavage ni en servitude », mais des dizaines de millions de personnes sont piégées par diverses formes d'esclavage dites modernes. L'article 18 consacre le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion et le droit de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, individuellement ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites. Pourtant, ces droits sont violés, restreints ou niés. Dans tant d'endroits, changer

de religion ou même pratiquer sa foi peut conduire à une condamnation à mort ou servir de prétexte à la discrimination.

Au début de cette année, dans son discours au corps diplomatique accrédité auprès du Saint-Siège, le pape François a relevé certaines tendances qui, au nom même de la promotion des droits de l'homme, sapent en fait la jouissance des droits consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il a relevé que « des conceptions controversées des droits de l'homme ont été exprimées, en contraste avec la culture de nombreux pays ». Il a mis en garde contre le fait que cette tendance laisse présager « le risque que, au nom des mêmes droits de l'homme, on en vienne à instaurer des formes modernes de colonisation idéologique des plus forts et des plus riches, au détriment des plus pauvres et des plus faibles ».

Le soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle offre à la communauté internationale l'occasion de reconnaître les dommages que les interprétations idéologiques ou les nouvelles revendications de droits causent, en principe et en pratique, aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales effectivement consacrés par la Déclaration universelle et traduits en droit et dans les conventions internationales.

Le Saint-Siège est particulièrement préoccupé par l'interprétation de plus en plus étroite du droit à la vie, tant au niveau national qu'au niveau des organes conventionnels et des autres mécanismes des droits de l'homme. Cette tendance est particulièrement évidente dans un courant du discours sur les droits de la personne qui refuse de reconnaître la valeur et la dignité inhérentes à la vie humaine à chaque étape de son commencement, de son développement et de sa fin. Cette approche vise à créer une hiérarchie des droits de l'homme, en relativisant la dignité humaine, en accordant plus de valeur et de droits aux plus forts et aux plus sains, tout en rejetant les plus faibles. Cette idéologie, malheureusement présente dans diverses parties du dispositif des Nations Unies pour les droits de l'homme, conduit à de graves inégalités et injustices, ignorant souvent les enfants dans le ventre de leur mère et traitant les personnes âgées et les personnes handicapées comme « jetables », voire comme un fardeau pour la société.

Si la liberté est indispensable à la capacité de chaque personne d'exprimer son identité propre, réduire la dignité d'une personne à sa capacité de s'exprimer et de s'affirmer est toujours une grave erreur et un signe

que la société perd sa capacité de reconnaître la valeur et l'importance de chaque vie humaine, quelle que soit sa vulnérabilité. Il convient de rappeler ici les paroles du pape François lors d'une audience générale avec les personnes âgées, le 4 mars 2015. Il a déclaré qu'« une société sans proximité, où la gratuité et l'affection sans contrepartie - même entre étrangers - disparaissent, est une société perverse ».

La même déshumanisation se produit lorsque les gens sont réduits aux crimes qu'ils peuvent avoir commis, au pays auquel ils appartiennent ou à leur capacité productive. Le Saint-Siège réaffirme que la qualité d'une civilisation dépend aussi de la manière dont elle traite les plus faibles, les indigents, les personnes âgées, les personnes handicapées, et de la place qu'elle leur accorde dans la vie de la communauté.

L'article 22 de la Déclaration universelle affirme que toute personne a droit à la sécurité sociale et à la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité. Mais souvent, en raison des guerres et des conflits, de la pauvreté, des catastrophes naturelles et d'autres causes similaires, ces droits ne peuvent pas être exercés sur le lieu de naissance ou de résidence d'une personne. De telles situations incitent des millions d'êtres humains à quitter leur lieu de résidence afin de satisfaire leurs besoins humains fondamentaux ailleurs, et à chercher, en d'autres lieux, le bien-être et le bonheur pour eux-mêmes et leurs proches.

Cette année, un processus long et global a été mené à bien dans le but de relever les défis des migrations internationales. Pour la toute première fois, la communauté internationale s'est engagée dans un débat ouvert et transparent sur le phénomène de ces mouvements et sur ce qu'il fallait faire pour gérer les migrations d'une manière plus sûre, ordonnée et régulière. Le résultat en est le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui sera adopté en décembre prochain au cours d'une conférence internationale qui se tiendra à Marrakech, au Maroc.

Les prochains pactes mondiaux, l'un pour les migrations et l'autre pour les réfugiés, offriront un continuum de protection à tous ceux qui sont contraints de fuir leur lieu de résidence, y compris ceux qui sont déplacés par des catastrophes naturelles soudaines ou à évolution lente, les changements climatiques et la dégradation environnementale, de sorte que personne ne soit laissé pour compte. Ensemble, ces pactes affirmeront notre responsabilité partagée, dans la poursuite du bien

commun, de prendre soin de ceux qui ont le plus besoin de solidarité et de ceux dont la dignité et les droits fondamentaux sont les plus menacés.

Les difficultés auxquelles sont confrontés de nombreux États pour faire face aux flux migratoires diversifiés, en particulier lorsqu'ils sont imprévisibles et massifs, ont été examinées de manière approfondie. Il en est ressorti qu'il fallait non seulement accroître la solidarité internationale et le partage des charges et des responsabilités, mais qu'il fallait aussi que les États s'engagent préalablement à

« œuvrer de concert pour créer des conditions qui permettent aux communautés et aux individus de vivre en sécurité et dans la dignité dans leur propre pays » (*A/CONF.231/3, annexe, par. 13*).

Cela suppose non seulement d'accroître les investissements dans les infrastructures et les services d'éducation et de santé de base, mais aussi de renforcer les capacités et d'assurer la formation des jeunes, afin de les aider à trouver leur place et à affirmer leur dignité dans une économie mondiale de plus en plus déstabilisante. Il faut également s'attaquer aux causes profondes et aux facteurs qui conduisent au déplacement de personnes, avant que celles-ci ne soient contraintes de quitter leur pays d'origine.

Afin de respecter la dignité humaine de chaque personne, il est également indispensable de créer les conditions nécessaires à l'exercice du droit au séjour. Parmi ces conditions figure la protection de la famille en tant que cellule de base de la société. Lorsque des individus sont forcés de quitter leur famille, souvent à la recherche d'une vie meilleure pour leurs enfants et leurs proches, le tissu même de la société commence à s'effriter. Rien ne peut remplacer l'unité familiale, qui doit être maintenue, tant pour ceux qui restent que pour ceux qui se déplacent.

Le pape François a résumé ces responsabilités partagées et cette solidarité authentique en quatre verbes : accueillir, protéger, promouvoir et intégrer. Le Saint-Siège espère que les efforts honnêtes déployés dans le cadre des pactes mondiaux garantiront, conformément à ces quatre actions, le respect des droits et de la dignité des migrants et des réfugiés dans un esprit de solidarité internationale, tout en reconnaissant le droit souverain des États de déterminer leur politique migratoire nationale, au regard de leurs obligations en vertu du droit international. Dans une homélie récente lors

d'une sainte messe pour les migrants, le 6 juillet 2018, le pape François a déclaré :

« Face aux défis des mouvements migratoires contemporains, la seule réponse sensée est celle de la solidarité et de la miséricorde.... La politique juste est celle qui se met au service de la personne, de toutes les personnes intéressées; qui prévoit des solutions adaptées pour garantir la sécurité, le respect des droits et de la dignité de tous; qui sait voir le bien de son propre pays, tout en prenant en compte celui des autres, dans un monde toujours plus interconnecté.»

Le Saint-Siège espère que les pactes mondiaux constitueront des outils utiles pour une bonne gestion des migrations à tous les niveaux et une ressource commune pour assumer notre responsabilité partagée, compte tenu de la situation tragique des réfugiés, et comme points de référence pour la coopération internationale dans la gestion des migrations et la prise en charge des réfugiés.

La Déclaration universelle nous rappelle que la défense de la « dignité inhérente et des droits égaux et inaliénables de tous les membres de la famille humaine constitue le fondement de ... la paix dans le monde ». L'article premier affirme que nous sommes « doués de raison et de conscience » et devons « agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ». Les guerres et les conflits armés ne sont donc pas seulement des violations de la raison, de la conscience et de la fraternité, ils sont aussi les vecteurs des pires violations de la dignité humaine et des droits fondamentaux.

Au Moyen-Orient, les multiples formes de pression et de violence politiques et diplomatiques, ainsi que les différentes situations humanitaires, en particulier en Syrie, doivent être traitées de manière adéquate et urgente par la communauté internationale. Toutes les parties intéressées doivent également faire preuve d'une volonté commune de tout mettre en œuvre pour mettre fin à la violence et parvenir, comme l'a dit le pape François, à une solution qui permette aux Palestiniens et aux Israéliens de vivre enfin en paix, dans des frontières clairement établies et internationalement reconnues, appliquant ainsi la solution des deux États.

Le Saint-Siège demeure préoccupé par les tensions et l'instabilité politiques persistantes au Nicaragua et au Venezuela, et en particulier par la crise humanitaire qui fait rage dans ce dernier pays. Il est également nécessaire de sensibiliser véritablement l'opinion

publique à un certain nombre de conflits en cours en vue de parvenir à une solution négociée et pacifique, notamment en Ukraine, en Libye et en République centrafricaine. Nourrissant l'espoir que les accords conclus seront mutuellement respectés, le Saint-Siège considère les récents événements politiques au Soudan du Sud et en République démocratique du Congo, ainsi que l'accord entre l'Éthiopie et l'Érythrée, comme des signes positifs, qui contribuent à la construction de sociétés pacifiques et démocratiques. La guerre et les conflits armés ne peuvent être évités qu'en promouvant et en protégeant la dignité de toute vie humaine et en favorisant une culture de la paix, animée par le respect mutuel sincère, le dialogue et la solidarité. La tragédie de la Première Guerre mondiale, dont nous célébrerons la fin il a 100 ans de cela, en novembre, nous enseigne, comme l'a dit le pape François, que la victoire ne doit pas conduire à l'humiliation d'un ennemi vaincu et que la paix ne peut être obtenue que lorsque les nations peuvent discuter sur un pied d'égalité.

Une culture de la paix implique de lutter contre l'injustice et d'agir, de manière non violente, sur les causes des discordes qui conduisent à la guerre. La paix exige que l'on renonce à l'usage de la violence pour faire valoir ses droits. Vouloir contrer la violence par la violence conduit à la mort et à la destruction, à la rancune, à la haine, qui peut alors perdurer sur plusieurs décennies, à des atrocités, à des migrations massives forcées, et à l'utilisation de vastes quantités de ressources à des fins militaires. La promotion d'une culture de la paix passe également par l'intensification de nos efforts pour parvenir au désarmement et par le rejet de l'usage de la force dans la conduite des affaires internationales. Tout effort en ce sens, aussi modeste soit-il, contribue à l'édification d'une culture de la paix.

Le Saint-Siège souligne les liens profonds entre la promotion de la culture de la paix et le renforcement des efforts de désarmement et de non-prolifération. La prolifération des armes aggrave les conflits et entraîne des coûts humains et matériels considérables, qui entravent le développement humain et économique et la recherche d'une paix durable. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/73/1), nous devons redynamiser le désarmement car il s'agit d'un élément essentiel qui préserve notre société au travers de la prévention des conflits et de la réduction de la violence, sauve des vies et garantit un monde plus sûr. Dans cette perspective, le Saint-Siège est fermement attaché à la pleine application du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et du Traité sur la non-prolifération

des armes nucléaires et des divers programmes d'action dans les domaines des armes nucléaires, chimiques et biologiques, ainsi que des programmes relatifs aux armes à dispersion, aux mines antipersonnel et aux armes légères et de petit calibre.

La responsabilité de défendre la dignité et les droits humains est capitale dans les situations où des populations sont victimes de génocide, de nettoyage ethnique, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Aujourd'hui, à l'heure où les nombreux conflits nationaux et régionaux s'ajoutent à ce que le pape François a appelé une « troisième guerre mondiale fragmentée », la nécessité de protéger les populations est plus pressante que jamais. Il convient encore de rappeler que même si la responsabilité de protéger n'a été définie que lors du Sommet mondial de 2005, elle a toujours été à la base des Nations Unies.

Au début du XVI^e siècle déjà, où nous avons vu émerger le concept d'État souverain national, le frère espagnol Francisco de Vitoria décrivait le devoir de protection des gouvernants vis-à-vis de leurs citoyens comme un aspect de la raison naturelle, partagé par toutes les nations, et le fruit d'un droit international dont la tâche est de réguler les relations entre les peuples. Les principes que le frère Francisco de Vitoria a énoncés au XVI^e siècle ont été consacrés dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1). Le Saint-Siège soutient la validité éternelle de ce devoir de protection et appelle à son application intégrale, impartiale et cohérente. Une telle mise en œuvre implique nécessairement le respect de toutes les obligations découlant du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, ainsi que la condamnation de toute attaque délibérée contre des cibles civiles. Il s'agit de prévenir ou de faire cesser les crimes contre l'humanité et d'en protéger les populations par une plus grande responsabilité juridique, politique et morale.

La paix exige le pardon. Le pardon est au cœur de la réconciliation et de la consolidation de la paix, car il permet le rétablissement et la reconstruction des relations humaines. Le pardon ne s'oppose pas à la justice, mais forme plutôt son accomplissement, en ce sens où il contribue à panser les plaies qui couvent dans le cœur des hommes, tout en reconnaissant le mal qui a été commis. Une culture de la paix implique le courage de guérir les blessures du passé pour marcher ensemble vers la réconciliation. Chaque religion est appelée à contribuer à l'effort de réconciliation en promouvant la paix. Le témoignage donné par différentes religions qui

se rassemblent pour prier et travailler pour la paix revêt une importance tout aussi capitale. Le dialogue interreligieux et interculturel offre au monde un paradigme propice au partage de leur patrimoine culturel respectif, qui nous permet de grandir dans l'appréciation mutuelle des opinions des autres, de guérir les blessures du passé, et de cheminer ensemble vers la paix et le développement de l'être humain. Les hommes et les femmes religieux, poussés à vénérer la dignité que Dieu leur a donnée, ont la responsabilité particulière de témoigner par un dialogue respectueux et constructif entre les cultures.

Bien qu'il y ait encore aujourd'hui des actes de violence motivés par la religion, la réponse à ces actes ne doit pas se muer en une forme renouvelée de représailles violentes, mais plutôt en un dialogue authentique entre les différentes communautés religieuses, sur la base de la conviction commune et sans équivoque que tuer autrui au nom de Dieu offense Dieu lui-même. Le terrorisme n'est pas la résultante d'une religion bien comprise, mais bien le fruit d'une profonde pauvreté spirituelle. Vaincre le terrorisme implique la contribution conjointe de tous les dirigeants religieux et politiques. Les chefs religieux doivent donc promouvoir les valeurs qui favorisent l'amour du prochain. Pour leur part, les dirigeants politiques doivent assurer la jouissance du droit à la liberté religieuse, tout en reconnaissant la contribution positive de la religion à l'édification d'une société civile qui ne voit aucune opposition entre la participation à la communauté politique et la dimension spirituelle de la vie. Ils doivent également veiller à l'absence de conditions propices à la propagation du fondamentalisme, telles que la pauvreté, un manque de soutien aux familles et des investissements insuffisants dans l'éducation et la culture.

Le Saint-Siège tient à réaffirmer sa profonde préoccupation envers toutes les victimes du terrorisme. Dans le même temps, il tient à souligner que toutes les mesures de lutte contre les activités terroristes doivent respecter pleinement les droits de l'homme. Les mesures antiterroristes ne devraient notamment pas entraver le travail légitime des organisations caritatives, y compris celles motivées par la foi, qui visent à prendre soin des populations vulnérables. Il faut reconnaître que l'aide humanitaire dans les pays sous-développés et dans les zones de crise contribue positivement à la prévention du terrorisme et des représailles violentes, et favorisent ainsi le respect des droits de l'homme et de la dignité. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, le terrorisme est un fléau mondial et exige une action coordonnée

à l'échelle mondiale. Le Saint-Siège se félicite de tous les efforts visant à renforcer la coopération multilatérale contre le terrorisme, comme la récente Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres.

La Déclaration universelle des droits de l'homme confirme que l'égalité des droits des hommes et des femmes procède de la dignité et de la valeur inhérentes à la personne humaine. Il convient dès lors d'adopter toutes les mesures nécessaires pour promouvoir l'égalité des droits et la pleine et égale participation des femmes et des hommes dans la société.

Alors que les livres d'histoire chantent les victoires des empereurs et des guerriers, la civilisation dans son ensemble est redevable d'une dette, abyssale, envers les contributions moins connues – voire méconnues – des femmes et des hommes qui ont façonné les civilisations. Alors que les manuels scolaires sont généralement obsédés par les noms au sommet des hiérarchies politiques et se préoccupent avant tout des tendances économiques et militaires, il n'est pas inutile de rappeler que le véritable progrès humain se produit plus fondamentalement dans les relations que les êtres humains entretiennent les uns avec les autres et dans leur capacité de prendre soin de leur prochain.

Aujourd'hui, les femmes et les hommes sont à l'avant-garde de la « révolution de la tendresse », dont le pape François a dit avec insistance que le monde a urgemment besoin. En réponse aux diverses formes de souffrance humaine et aux nécessités matérielles, émotionnelles ou même spirituelles, les personnes ont besoin d'aide et de remèdes en accord avec la pleine expression de leur dignité humaine. Ceux qui ont subi de multiples traumatismes ont besoin d'être pris en charge et traités avec une grande sensibilité et attention.

Au-delà de leurs compétences professionnelles et de leurs connaissances techniques, les femmes ont fait preuve d'une capacité particulière à reconnaître, affirmer, nourrir et défendre la dignité d'autrui, et à contribuer aux efforts visant à promouvoir un monde pacifique, respectueux et harmonieux. Comme l'a affirmé le pape François, les femmes ont leur propre regard sur l'existence, et les hommes ne sont pas toujours capables de voir la vie comme elles le font. Les femmes ont une façon de voir les problèmes, ou toute autre chose, qui est différente de celle des hommes. Hommes et femmes se doivent d'être complémentaires. Le véritable progrès de l'humanité, dont notre monde tourmenté a grand besoin, dépendra aussi de la pleine participation des femmes aux domaines civil,

politique, social, économique ou culturel, sur un pied d'égalité avec les hommes.

Nous constatons, non sans une grande préoccupation, que le rôle indispensable des femmes est souvent sous-estimé. Pire, il peut être un vecteur d'exploitation et de violation de leur dignité et de leurs droits fondamentaux. Aujourd'hui encore, dans diverses parties du monde, les femmes sont confrontées à de nombreux défis et difficultés. Elles sont victimes de discrimination sur leur lieu de travail, sont souvent forcées de choisir entre travail et famille, souffrent des situations de conflit de manière disproportionnée. Dans les pays pauvres et en développement, les femmes portent les fardeaux les plus lourds : elles vont parfois chercher de l'eau à plusieurs kilomètres, n'ont souvent même pas accès à l'assistance médicale la plus élémentaire dont elles ont besoin pour accoucher, sont enlevées pour être exploitées sexuellement ou contraintes au mariage. Parfois, on leur refuse même le droit à la vie, simplement parce qu'elles sont des femmes.

L'évolution véritable de la condition de la femme implique le respect absolu de sa dignité et la reconnaissance de son rôle crucial, dans les différentes sphères de la société, mais aussi au sein de la famille, en tant que participante au foyer, sur un pied d'égalité avec son conjoint. Il est par conséquent contradictoire de chercher à promouvoir l'autonomisation des femmes en supprimant simultanément leurs potentialités naturelles uniques au nom de certains intérêts particuliers ou dans l'exercice d'un programme idéologique. Il est tout aussi incohérent que leur contribution irremplaçable à la société par la maternité soit stigmatisée comme un obstacle à leur promotion et à leur autonomisation, au lieu d'être reconnue, soutenue et accompagnée par des mesures visant à atténuer les difficultés qu'elles peuvent rencontrer. Le Saint-Siège tient à saisir cette occasion pour exprimer sa reconnaissance à toutes ces femmes qui, parfois héroïquement, ont élevé et éduqué des générations de filles et de fils responsables. Le monde leur doit gratitude et estime, soutien et solidarité.

La Déclaration universelle comprend la dignité humaine comme la dignité de la personne au sein de la société, considérant que la personne existe toujours par rapport à autrui. Le paragraphe 3 de l'article 16 de la Déclaration souligne que la famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'État. L'article 25 affirme que la maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. L'article 26 souligne que les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

Ces principes ont validité éternelle, même au cœur de sociétés en mutation, et doivent être défendus pour le bien de chaque enfant, de chaque famille et de chaque société. Comme nous le rappelle le pape François, la force de la famille réside essentiellement dans sa capacité d'aimer et d'enseigner à aimer. La famille est école d'humanité, une école qui enseigne à avoir à cœur les besoins des autres, à être attentif à la vie des autres. En tant que telle, elle demeure un modèle et une référence pour la promotion de l'harmonie au sein de la société et de la famille des nations.

La famille forme ce qu'un pays, ce que les générations futures ont de plus précieux. Il est urgent de promouvoir, aujourd'hui plus que jamais, la protection des enfants qui sont régulièrement victimes de conflits armés, de violence et de diverses formes d'exploitation et d'abus, des enfants qui sont exposés à la faim et à l'extrême pauvreté. La manière dont nous prenons soin de chaque enfant révèle la profondeur de notre humanité et l'importance que nous attachons à la dignité et aux droits de chaque personne. Pour sa part, l'Église catholique romaine s'est engagée, à tous les niveaux, non seulement à promouvoir la protection des enfants, mais aussi à leur offrir un environnement sûr au sein de ses propres institutions, afin de lutter contre le fléau odieux des abus sexuels et de la violence contre les enfants.

Par développement, la Déclaration universelle entend aussi le libre et plein développement de la personne humaine. Pour le Saint-Siège, le développement doit toujours être intégral, ce qui signifie, pour reprendre les termes du pape Paul VI, qu'il ne peut se réduire à la simple croissance économique. Pour être authentique, le développement doit être intégral, c'est-à-dire promouvoir toute personne et tout la personne. Le respect des droits de l'homme et de la dignité humaine, fondé sur la profonde appréciation de toute la personne et de toute personne, est essentiel aux efforts visant à éliminer l'extrême pauvreté et à promouvoir le développement humain intégral. S'il ne prêtait pas attention à ces éléments anthropologiques fondamentaux, le programme de développement durable se réduirait à ses composantes économiques, environnementales ou sociologiques.

L'extrême pauvreté est plus qu'un problème socio-économique; c'est aussi un problème éthique qui découle d'une mondialisation de l'indifférence, exacerbée par le consumérisme. L'alternative à cet individualisme égocentrique est une approche interpersonnelle impliquant la solidarité et le progrès personnel, social, économique et environnemental. Ce principe d'interdépendance se

retrouve dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques. En adoptant ces documents, nous nous sommes engagés à promouvoir un développement intégral et authentique, en harmonie avec la nature. Nous devons consacrer tous nos efforts à la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs, exigeants, de l'Accord de Paris. Le Saint-Siège espère que la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Katowice, en Pologne, en décembre prochain constituera un grand pas dans cette direction en faisant progresser de manière satisfaisante et efficace le programme de travail de l'Accord de Paris.

Le Secrétaire général a décrit certains des progrès récemment accomplis dans le domaine du développement intégral dans le monde. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a chuté de 47% au cours des 10 dernières années. La proportion de la population des pays les moins avancés ayant accès à l'électricité a plus que doublé depuis l'an 2000. Le chômage a diminué dans de nombreux pays grâce à la mise en place des institutions et des cadres nécessaires à la mise en œuvre du Programme 2030.

Le rapport (voir E/2018/64) souligne toutefois que les progrès ont été inégaux et encore trop lents pour atteindre les objectifs ambitieux du Programme. En 2015, 30% de la population mondiale n'avait toujours pas accès à l'eau potable et 60% n'avait pas accès à un assainissement adéquat. Après un déclin prolongé, la faim dans le monde a de nouveau progressé. Le récent Forum politique de haut niveau de 2018 pour le développement durable a montré qu'il était urgent d'intensifier les efforts axés sur l'énergie, l'eau et les écosystèmes. La récente montée des tensions commerciales et le scepticisme croissant à l'égard du multilatéralisme mettent par ailleurs en danger l'effort mondial coordonné en faveur du développement durable pour tous.

La place centrale de la personne humaine doit également être réaffirmée dans le contexte de la crise environnementale que nous traversons. Comme nous l'a rappelé le pape François, il n'y a pas deux crises séparées, l'une environnementale et l'autre sociale, mais à une seule et complexe crise socioenvironnementale. Cette réalité complexe concerne non seulement notre maison commune, mais aussi nos partenaires sur cette planète. Elle nécessite donc une approche éthique

intégrée, qui se préoccupe de l'environnement, tout en luttant contre la pauvreté et l'exclusion, en assurant la jouissance collective du bien commun et en favorisant la solidarité intergénérationnelle.

La Présidente assume la présidence.

Une telle approche exige que nous assumions, avec le plus grand sérieux, la responsabilité qui est la nôtre de prendre soin de nos précieuses ressources naturelles et de protéger les personnes, en particulier les plus pauvres, qui en dépendent au quotidien. Je pense ici, avant tout, aux questions relatives à la sécurité alimentaire, à la sécurité sanitaire des aliments, à l'accès à l'eau potable et à la gestion des océans. Sans une approche fondée sur des considérations morales, on se retrouve avec un système économique où le gain et le pouvoir politique l'emportent sur l'environnement et le bien des plus vulnérables. Une approche éthique de la crise actuelle doit également inciter à la solidarité avec les générations futures. Comme nous le rappelle le pape François, la solidarité intergénérationnelle n'est pas optionnelle, c'est une question fondamentale de justice puisque la Terre que nous recevons appartient aussi à ceux qui viendront. Si prendre soin de notre planète nous est bénéfique, c'est aussi un don que nous offrons aux prochaines générations, à qui nous éviterons d'avoir à payer la détérioration de l'environnement, tout en leur permettant de jouir de sa beauté, de ses merveilles et de ses multiples richesses.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Royaume de Thaïlande, S. E. M. Virasakdi Futrakul.

M. Futrakul (Thaïlande) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi de pouvoir représenter le Royaume de Thaïlande à l'Assemblée des nations du monde. Qu'il me soit permis tout d'abord d'exprimer nos plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple vietnamiens à l'occasion du décès du Président Trần Đại Quang. Son dévouement envers le Viet Nam et sa contribution à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) resteront à jamais gravés dans notre mémoire. Je voudrais également exprimer notre profonde sympathie et notre solidarité au Gouvernement et au peuple indonésiens pour les terribles pertes humaines, et les dommages physiques et matériels par le tremblement de terre et le tsunami qui ont frappé l'île de Sulawesi la semaine dernière. Je me joins également à d'autres pour rendre hommage à la mémoire de l'ancien Secrétaire général Kofi Annan. Ses efforts pour intégrer les droits de l'homme dans les travaux de tous les

organes des Nations Unies ont rapproché l'Organisation des populations. Nous garderons longtemps le souvenir d'un Secrétaire général qui aura essayé de rendre le monde plus humain.

Nous vivons dans un monde caractérisé par l'instabilité, l'incertitude, la complexité et l'ambiguïté. L'ONU doit s'adapter pour relever les défis de cet environnement, afin de pouvoir remplir sa noble mission de paix et de sécurité, de développement et de respect des droits de l'homme. La Thaïlande appuie donc les efforts déployés par le Secrétaire général António Guterres pour réformer le système des Nations Unies afin de le rendre plus efficace, plus efficient et davantage centré sur l'être humain. La Thaïlande s'est employée activement à traduire les principes consacrés par la Charte des Nations Unies en pratiques visant à promouvoir la paix et la sécurité, à favoriser le développement durable et à protéger les droits de l'homme.

S'agissant de la paix et de la sécurité, la Thaïlande appuie les efforts pour rendre le Conseil de sécurité plus représentatif, plus ouvert et plus démocratique. Nous appuyons la volonté du Secrétaire général d'établir des liens plus étroits entre la paix, la sécurité et le développement durable, car nous sommes convaincus que le développement socioéconomique des communautés et des peuples est au cœur de la pérennisation de la paix. Depuis 1950, plus de 27 000 militaires et policiers thaïlandais, hommes et femmes, ont fièrement servi dans plus de 20 missions de maintien de la paix et missions connexes des Nations Unies. Nous ne comptons pas réduire cet engagement, bien au contraire. En plus des militaires et agents de police actuellement en poste dans trois missions de maintien de la paix, nous nous apprêtons à déployer une compagnie militaire spécialisée dans le génie routier au sein de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. Partout où ils vont, les soldats de la paix thaïlandais s'efforcent de maintenir et de consolider la paix, et de favoriser le développement durable.

La Thaïlande est également favorable à un ordre international fondé sur des règles. L'année dernière, la Thaïlande a été un des premiers États à signer et à ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. La semaine dernière, j'ai déposé notre instrument de ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), qui complète l'objectif de l'ASEAN de faire de l'Asie du Sud-Est une zone exempte d'armes nucléaires. Nous appuyons également les efforts visant à parvenir à une péninsule coréenne pacifique

et dénucléarisée. Nous espérons en outre voir un jour une région indopacifique exempte d'armes nucléaires. Le regretté sénateur américain de l'État de New York, Robert Kennedy, paraphrasant George Bernard Shaw, a dit un jour : « Il y a ceux qui voient les choses telles qu'elles sont et qui se demandent 'pourquoi'. Moi je vois les choses qui n'existent pas encore et je me dis 'pourquoi pas'! » Aujourd'hui, les 10 pays d'Asie du Sud-Est ont tous ratifié le TICE – pourquoi tous les pays de la région indopacifique ne l'ont-ils pas fait? Comme le dit un proverbe asiatique, « un voyage de mille lieues commence toujours par un premier pas ». L'Asie du Sud-Est a fait le premier pas vers une région exempte d'armes nucléaires. Pourquoi les autres pays indopacifiques n'ont-ils pas fait de même?

S'agissant du développement, la Thaïlande appuie la réforme du système des Nations Unies pour le développement en vue de le rendre plus efficace, plus efficient et davantage centré sur la population. Nous sommes également en train de réformer l'ensemble de notre pays dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. S'engager à réaliser ces objectifs est une chose, mais les mettre en œuvre localement en est une autre. C'est pourquoi le Gouvernement thaïlandais s'efforce de donner à nos communautés locales, dans les zones urbaines et rurales, les moyens d'agir, de changer en mieux, d'améliorer notre façon de produire et de consommer, de travailler, de voyager et de vivre, afin d'atteindre la durabilité et les objectifs de développement durable. Comme l'a dit un jour le mahatma Gandhi, soyons le changement que nous voulons voir dans le monde. Le développement durable n'est possible que s'il est inclusif et répond aux besoins des personnes de la société concernée. En Thaïlande, nous avons lancé nos réformes sur la base de ce que nous avons appelé le « principe *pracharat* » ou le partenariat public-privé-population. En vertu de ce principe, la population, le gouvernement et le secteur privé travaillent en étroite collaboration pour poursuivre les objectifs de développement durable. Nous appliquons cette approche holistique, en unissant les trois secteurs – public, privé et population – afin d'assurer que toutes les parties prenantes sont engagées dans les efforts de développement du pays, en ne laissant personne de côté.

En réalisant l'objectif 14 de développement durable, sur la conservation et l'exploitation de manière durable des océans, des mers et des ressources marines, la Thaïlande est le premier pays asiatique à se joindre à une initiative mondiale pour nettoyer les océans autour de nos centres touristiques névralgiques, et notamment

les îles de Koh Samui, de Koh Tao et de Phuket. Nous œuvrons également à la sensibilisation aux changements climatiques. Nous coopérons avec d'autres pays de la région pour atténuer les risques de catastrophes naturelles, comme celle qui vient de frapper l'Indonésie. L'année dernière, afin d'atténuer les effets catastrophiques de la pollution humaine, en particulier sous la forme de déchets plastiques dans les mers et les océans, la Thaïlande a accueilli la Conférence de l'ASEAN sur la réduction des débris marins dans la région, qui visait à rassembler les efforts pour nettoyer les océans dans notre région. La Thaïlande a également accueilli l'atelier ASEAN-Chine sur la protection de l'environnement marin dans la mer de Chine méridionale, dont l'objectif était d'élaborer une stratégie d'assainissement de nos mers régionales. Ces efforts sont notamment guidés par les mises en garde formulées par la biologiste marine Rachel Carson dans son livre *La mer autour de nous*, où elle soulignait l'ironie de voir de nos jours l'océan menacé par une des formes de vie dont il est lui-même le géniteur. Mais l'océan, en dépit de sa sinistre dégradation, continuera d'exister; c'est plutôt la vie elle-même qui est menacée. Lorsque nous cherchons à sauver les mers et les océans, c'est en fait l'humanité que nous cherchons à sauver.

En ce qui concerne les droits de l'homme, nous apportons la touche finale au projet de notre quatrième plan national pour les droits de l'homme pour la période 2019-2023, qui vise à relever une série de défis en matière de droits de l'homme, notamment l'accès à la terre et aux ressources naturelles, les droits des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes, ainsi que des défenseurs des droits de la personne, et la liberté de la presse. Nous sommes également en train d'élaborer un plan d'action national sur les entreprises et les droits de l'homme afin de faire de notre secteur privé un partenaire indispensable pour la prise en compte des droits de l'homme dans tous les secteurs de la société thaïlandaise.

Les politiques du Gouvernement thaïlandais visent à relever les défis en matière de droits de l'homme d'une manière structurelle et à établir les bases d'une démocratie durable en Thaïlande. Afin de lutter contre la discrimination et de protéger les personnes en situation de vulnérabilité, nous avons promulgué la loi sur l'égalité des genres, diverses lois visant à protéger les personnes vulnérables, la loi sur le fonds de justice et la loi sur le fonds d'éducation équitable. Un certain nombre de nouvelles législations sont également en préparation, telles qu'un projet de loi sur les forêts communautaires

qui vise à promouvoir la participation de la population à la gestion des ressources naturelles, un projet de loi sur les banques communautaires, un projet de loi sur les impôts fonciers pour réduire l'écart entre riches et pauvres, et un projet de loi sur la prévention et l'élimination du travail forcé visant à protéger les droits des travailleurs et à combattre la traite d'êtres humains. La Thaïlande a récemment ratifié le Protocole à la Convention n° 29 de l'Organisation internationale du Travail sur le travail forcé dans le cadre de ses efforts constants pour améliorer les normes du travail en Thaïlande.

Le Gouvernement thaïlandais est fermement convaincu que la participation de la société civile est essentielle à une approche intégrée des droits de l'homme et du développement durable. Nos organismes compétents ont tenu des consultations périodiques avec les organisations non gouvernementales qui s'occupent des questions relatives au développement durable et aux droits de l'homme, notamment dans le cadre de notre examen national volontaire sur les objectifs de développement durable et de nos présentations nationales aux organes conventionnels des droits de l'homme.

Notre attachement aux trois grands piliers de l'Organisation des Nations Unies, à savoir la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme, a contribué concrètement à la stabilité et à la prospérité du Royaume de Thaïlande. Depuis l'entrée en fonctions de l'actuel Gouvernement il y a quatre ans, le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) de la Thaïlande est passé de 0,9 % en 2014 à 3,9 %. Cette année, notre PIB devrait croître de 4,4 à 4,9 %. En termes de compétitivité, notre pays est passé de la 37^e place en 2014 à la 32^e place l'an dernier. Les touristes sont de retour, avec plus de 35 millions de visiteurs en Thaïlande l'année dernière. Cette année, le nombre de touristes venant en Thaïlande devrait avoisiner les 40 millions, ce qui reflète la confiance des touristes dans la paix et la sécurité du pays.

Les efforts que nous déployons pour réaliser les objectifs de développement durable ont également amélioré la vie de notre population. Le taux de mortalité maternelle est de 26,6 décès pour 100 000 naissances vivantes et le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est de 8,6 pour 1 000 naissances vivantes. L'accès de la population aux soins de santé universels est de 99,9 %. L'accès à l'éducation est de 100 % dans le primaire, de 88,3 % dans le cycle inférieur de l'enseignement secondaire et de 72,7 % dans le cycle supérieur de l'enseignement secondaire. De plus, notre population active est

constituée à 60 % de femmes. Dans ses efforts pour réaliser les objectifs de développement durable, le Gouvernement du Royaume de Thaïlande a été guidé par la philosophie de l'économie d'autosuffisance prônée par le défunt Roi Bhumibol Adulyadej.

La philosophie de l'économie d'autosuffisance nous enseigne que pour être durable, le développement doit être propre à chaque citoyen et s'enraciner en lui, c'est-à-dire que la force de l'intérieur renforce celle de l'extérieur. Le Gouvernement a donc orienté ses ressources de manière à autonomiser les ménages et les communautés grâce à ses politiques relatives aux banques communautaires, aux titres fonciers communautaires, aux forêts communautaires, à l'annulation des dettes des ménages et à la couverture sanitaire universelle. La Thaïlande a également partagé sa philosophie du développement, la philosophie de l'économie d'autosuffisance, avec le Groupe des 77 et de la Chine, qui l'a approuvée comme modèle de développement. Nous avons également travaillé avec plus de 20 pays à travers le monde dans le cadre du partenariat de la philosophie de l'économie d'autosuffisance pour les objectifs de développement durable, partageant notre approche du développement.

Pour l'avenir, le Gouvernement du Royaume de Thaïlande jette des bases solides pour la stabilité et le développement grâce à ses stratégies nationales sur 20 ans. Elles transformeront notre pays en une économie forte et moderne, prête à faire face à l'instabilité, à l'incertitude, à la complexité et à l'ambiguïté de l'environnement actuel et aux défis auxquels nous serons confrontés tout au long du XXI^e siècle.

La Thaïlande est le berceau de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). En 2019, la Thaïlande assumera la présidence de l'ASEAN. Notre objectif pendant notre présidence de l'ASEAN sera de favoriser la création d'une communauté véritablement axée sur l'être humain, où personne n'est laissé pour compte. Une telle communauté devra être résiliente, dynamique, inclusive et tournée vers l'avenir. Au cours de notre présidence de l'ASEAN, nous renforcerons encore notre partenariat avec l'ONU dans ses trois nobles missions : la paix et la sécurité, le développement durable et les droits de l'homme.

Dans le cadre de notre partenariat avec l'ONU sur le développement durable, nous pensons que le Conseil économique et social peut contribuer à définir des orientations et à renforcer la cohérence des politiques pour nous aider à réaliser les objectifs de développement

durable. La Thaïlande proposera donc sa candidature au Conseil pour la période 2020-2022. Nous ferons tout notre possible pour aider le Conseil à faire progresser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Il me plaît également d'annoncer que, en vue de réaffirmer notre appui au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, la Thaïlande versera 200 000 dollars au fonds d'affectation spéciale pour un système de coordonnateurs résidents redynamisé. Cela renforcera l'action de l'ONU sur le terrain et rendra l'Organisation plus pertinente pour tous.

En tant que petit pays, la Thaïlande prend à cœur la conviction de feu l'ancien Secrétaire général Dag Hammarskjöld selon laquelle, en fin de compte, le droit international est la dernière défense des petits pays. La Thaïlande considère l'ONU comme l'incarnation du droit international en action et s'engage donc à coopérer pleinement et sans réserve avec l'Organisation.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation de la République du Tadjikistan, S. E. M. Mahmamin Mahmaminov.

M. Mahmaminov (Tadjikistan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Madame la Présidente, je voudrais m'associer aux orateurs qui m'ont précédé et vous adresser, au nom du Gouvernement de la République du Tadjikistan, nos sincères félicitations pour votre élection bien méritée à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session. Nous sommes convaincus que votre sagesse, votre expérience diplomatique et vos compétences contribueront au succès de la présente session de l'Assemblée générale. Vous pouvez être assurée de l'appui et de la coopération sans réserve de ma délégation à cet égard.

Je tiens également à saisir cette occasion pour féliciter votre prédécesseur, S. E. M. Miroslav Lajčák, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux de la session précédente.

Nous vivons dans un monde en constante évolution. L'instabilité et l'incertitude sont en hausse et atteignent des niveaux sans précédent dans de nombreuses régions du monde. Les problèmes mondiaux tels que les changements climatiques, le terrorisme et l'extrémisme, les conflits à grande échelle, les inégalités, la pauvreté, l'insécurité alimentaire et hydrique, le manque d'éducation et de perspectives économiques, ainsi que le chômage – pour n'en citer que quelques-uns – affectent un peu plus le statu quo.

Les problèmes mondiaux actuels exercent une pression sur les fondements mêmes de l'ordre mondial et les principes des relations internationales. Ils sapent les efforts déployés par la communauté internationale pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable.

Dans ces conditions, le thème de la présente session, à savoir « Faire de l'ONU une organisation pour tous : une force mondiale fondée sur des responsabilités partagées, au service de sociétés pacifiques, équitables et durables », s'avère extrêmement pertinent.

Je me fais l'écho de notre ancien Secrétaire général, un grand diplomate et un être humain exceptionnel, le regretté Kofi Annan, qui a dit

« Nous devrions nous demander ce que nous devrions faire dans ce monde en mutation. Le monde change et l'Organisation des Nations Unies doit changer et s'adapter avec lui. Nous ne pouvons pas rester les bras croisés. »

En tant qu'institution universelle, l'ONU doit continuer de s'acquitter de sa noble mission qui consiste à coordonner les efforts de ses États Membres pour renforcer la résilience des pays qui cherchent à faire face aux menaces et aux défis modernes. Dans le même temps, les États Membres doivent également jouer un rôle actif dans ce processus en s'acquittant des engagements qu'ils ont pris dans le cadre du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, afin de rétablir la stabilité et d'assurer ainsi le développement. La mise en œuvre intégrale des documents historiques susmentionnés est nécessaire pour s'attaquer à nombre des problèmes socioéconomiques qui sont les principaux moteurs de l'extrémisme et du terrorisme.

Mon pays estime que la réponse à la menace toujours croissante du terrorisme et de l'extrémisme violent doit être globale, l'ONU jouant un rôle de coordination essentiel. Les efforts doivent être axés sur l'élimination de l'infrastructure militaire du terrorisme international, sur la privation d'un appui politique, militaire et financier, ainsi que sur la prévention de l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins de radicalisation des esprits, de recrutement et de propagande en faveur de l'extrémisme et de la violence.

Afin d'examiner ces questions, le Gouvernement de la République du Tadjikistan, en étroite coopération avec l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Union

européenne et certains pays partenaires, a organisé, à Douchanbé les 3 et 4 mai, la conférence internationale de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent. Nous sommes convaincus que la conférence de Douchanbé a constitué une excellente plate-forme pour une coopération constructive et fructueuse, notamment en contribuant à une reconnaissance générale de l'impact négatif et des conséquences des défis actuels, en explorant les possibilités de renforcer le partenariat et la coopération à tous les niveaux, ainsi qu'en échangeant des expériences en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent. En outre, pour faire face à l'évolution de la menace transnationale posée par les groupes terroristes et leurs États membres affiliés, l'ONU doit continuer de renforcer et de promouvoir le recours effectif aux outils et mesures nécessaires.

Il est indispensable de conjuguer nos efforts en vue de trouver les moyens de nous attaquer à la pauvreté et à l'impact négatif de la mondialisation, et de prévenir et régler les conflits. Il faut également renforcer le dialogue interculturel et interconfessionnel, la confiance mutuelle et la tolérance. Dans ce contexte, l'Organisation des Nations Unies reste l'instance fondamentale pour parvenir à un consensus sur les principales questions de sécurité internationale et de développement et pour coordonner l'action conjointe de la communauté internationale afin de pallier les difficultés et menaces contemporaines.

La paix est la principale condition préalable à la création de sociétés équitables et durables dans le monde entier. Nous pensons donc qu'une paix stable au Moyen-Orient ne peut être instaurée que par un règlement global de la crise, lequel contribuera à son tour à renforcer la sécurité mondiale. Nous soutenons les efforts internationaux et régionaux visant à restaurer et renforcer la paix et la stabilité au Moyen-Orient, notamment les efforts déployés en vue d'une reprise et d'une accélération de négociations crédibles dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient.

Nous sommes également favorables à la stratégie internationale pour un règlement global du conflit afghan et le relèvement de l'Afghanistan en période postconflictuelle. Nous devons renforcer notre soutien au Gouvernement afghan, en particulier pendant la Décennie de la transformation de l'Afghanistan (2015-2024). Un redressement socioéconomique urgent est indispensable au développement et à la prospérité de ce pays. Il faut augmenter l'assistance ciblée fournie à

ce pays déchiré par la guerre, qui vise la reprise économique, le renforcement de la sphère sociale et la création de nouveaux emplois. À cette fin, la participation de l'Afghanistan à un processus de coopération régionale multidimensionnelle est essentielle au succès des efforts déployés par la communauté internationale.

Nous sommes prêts à participer à la remise en état des infrastructures sociales et économiques de l'Afghanistan en reliant les principales voies de transport de nos deux pays, en créant une passerelle d'approvisionnement en hydroélectricité en Asie centrale et en Asie du Sud, appelée CASA-1000, et en fournissant à la population afghane des produits de base essentiels et une formation à l'intention des spécialistes.

Nous sommes à la troisième année de mise en œuvre du Programme 2030 et de ses objectifs de développement durable. Le récent Forum politique de haut niveau pour le développement durable a montré de manière saisissante, malgré certains progrès, l'existence de signes avant-coureurs indiquant qu'un certain nombre de pays ne sont pas sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030. Il est alarmant d'observer cette situation, en particulier au moment où les pays viennent de commencer à intégrer le Programme 2030 dans leurs stratégies nationales de développement et à l'aligner sur celles-ci. Il ne faut pas répéter les erreurs de l'époque des objectifs du Millénaire pour le développement. C'est pourquoi il est urgent d'intensifier les efforts sur tous les fronts afin d'atteindre notre objectif ambitieux, à savoir transformer notre monde de façon à le rendre meilleur d'ici à 2030.

La première étape consiste à renforcer les moyens de mise en œuvre, en particulier pour les pays en développement. La mobilisation de ressources financières, y compris l'aide publique au développement, les investissements à long terme, la revitalisation des partenariats mondiaux, le renforcement des capacités et le transfert d'écotechnologies aux pays en développement, sont nécessaires pour que les objectifs de développement durable soient atteints en temps voulu d'ici à 2030.

Deuxièmement, l'effort national de développement doit pouvoir s'appuyer sur une conjoncture économique internationale favorable. Il est essentiel de revitaliser le commerce et les investissements internationaux – les principaux moteurs de la croissance économique et du développement. Une coopération régionale efficace devrait également faciliter la concrétisation du développement durable. Alors que nous nous sommes

engagés à ne laisser personne de côté dans notre processus collectif, il est impératif de reconnaître que chaque pays est confronté à des défis spécifiques dans la réalisation du Programme 2030, en particulier les pays les plus vulnérables, comme les pays africains, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Nous devons donc tenir compte des réalités, des capacités et des niveaux de développement différents de ces pays vulnérables et accroître l'aide que nous leur fournissons.

C'est dans cet esprit que nous avons appuyé et salué la réforme du système des Nations Unies pour le développement entreprise par le Secrétaire général en vue de renforcer la contribution des Nations Unies au développement durable. Nous pensons que les nouveaux changements transformeront le système des Nations Unies et le rendront plus à même d'appuyer le Programme 2030 et d'agir plus efficacement sur le terrain.

L'année 2018 a été importante pour le programme relatif à l'eau, non seulement pour le Tadjikistan, un pays qui fait activement avancer ce programme, mais aussi pour l'ensemble de la communauté mondiale de l'eau. Nous avons assisté à une série d'événements marquants, à commencer par le huitième Forum mondial de l'eau au Brésil, puis le lancement de la Décennie d'action sur l'eau à New York, suivi de la Conférence internationale de haut niveau sur la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028), qui a eu lieu à Douchanbé, et qui s'est terminée à New York par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable 2018.

Chacune de ces manifestations a eu une incidence considérable et a contribué de manière significative à l'avancement général de l'objectif 6 de développement durable et d'autres objectifs du Programme 2030 relatifs à l'eau. Par exemple, la Conférence internationale de haut niveau conjointe des Nations Unies et du Tadjikistan sur la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028), tenue à Douchanbé du 20 au 22 juin, a rassemblé environ 1 500 personnes de 111 pays du monde. La Conférence a également fourni une plate-forme opportune et nécessaire pour l'élaboration de recommandations dans la perspective du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, au cours duquel l'objectif 6 de développement durable a été examiné.

La Conférence a notamment permis d'accroître l'attention portée aux objectifs de développement durable et aux cibles relatifs à l'eau à tous les niveaux, ainsi qu'aux liens entre les divers objectifs et cibles; de renforcer la coopération et les partenariats à tous les niveaux en vue d'atteindre les objectifs de développement durable relatifs à l'eau; de mieux comprendre comment l'eau contribue à la durabilité et comment l'absence de durabilité affecte les ressources en eau; de discuter du rôle de la Conférence de Douchanbé dans la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable »; et, surtout, de discuter de l'importance de moyens spécifiques de mise en œuvre, y compris le suivi, le financement, le renforcement des capacités, l'innovation, la technologie, les connaissances, l'information, les données et les meilleures pratiques. Elle a également contribué à promouvoir des activités de sensibilisation et de réseautage, et a encouragé les partenariats pour l'action.

Encouragé par le succès de la Conférence de Douchanbé et conformément au mandat de la résolution 71/222, qui a proclamé la période 2018-2028 Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable », le Tadjikistan va soumettre à l'Assemblée générale, cet automne, un projet de résolution sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie. Nous espérons sincèrement que, compte tenu du succès de la résolution relative à la Décennie de l'eau, qui a été coparrainée en 2016 par la majorité des États Membres, le projet de résolution bénéficiera également de leur précieux appui cette fois encore.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Chef de la délégation de la République d'Ouzbékistan, S.E.M. Bakhtiyor Ibragimov.

M. Ibragimov (Ouzbékistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer ma gratitude pour l'occasion qui m'est offerte de m'adresser à l'Assemblée aujourd'hui depuis cette tribune.

Qu'il me soit permis de féliciter M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session. Je voudrais également exprimer notre reconnaissance à M. Miroslav Lajčák pour son travail efficace à la tête de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session.

Aujourd'hui, la République d'Ouzbékistan entame une étape importante de transformations radicales et dynamiques. Son objectif est de renforcer et de développer davantage un État démocratique, régi

par le droit, doté d'une économie de marché ouverte et à vocation sociale et d'une société civile dynamique, dont les valeurs principales sont les droits, les libertés et les intérêts juridiques des individus. À l'initiative du Président de la République d'Ouzbékistan, M. Shavkat Mirziyoyev, nous avons adopté une stratégie d'action quinquennale visant à apporter des changements fondamentaux dans l'économie, la gouvernance, les domaines juridique et social, la sécurité, ainsi qu'à garantir la paix et l'harmonie interethniques et interconfessionnelles. Le principe en vertu duquel le peuple ne doit pas servir les organes de l'État, mais les organes de l'État doivent servir le peuple est devenu une pierre angulaire de notre programme central de réformes démocratiques.

La consolidation du rôle du Parlement et des partis politiques, l'accroissement de la responsabilisation et de la transparence du pouvoir exécutif, le renforcement des institutions publiques et le développement de la société civile sont devenus les concrétisations du principe constitutionnel selon lequel le peuple est l'unique source du pouvoir étatique.

Nous prenons des mesures importantes pour rationaliser le système national de protection des droits de l'homme et des libertés, et renforçons l'indépendance du système judiciaire. Le recours au travail des enfants et au travail forcé a cessé. Les recommandations du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, des organes créés par traité, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de son Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction sont systématiquement appliquées.

Nous avons également pris des initiatives à grande échelle pour libéraliser l'économie, créer des conditions propices à la libre entreprise, assurer l'inviolabilité de la propriété privée et améliorer le climat des investissements. Nous avons introduit la libre convertibilité de notre monnaie nationale, élargi l'accès au crédit bancaire et procédé à des réformes fiscales et douanières. Selon le rapport de la Banque mondiale intitulé « Doing Business 2018 », l'Ouzbékistan figure parmi les 10 premiers pays en termes de création de conditions favorables aux affaires. En conséquence, l'Ouzbékistan a aujourd'hui acquis la réputation d'être un pays en développement entièrement renouvelé, ouvert et dynamique. La voie choisie pour des réformes résolues est irréversible et bénéficie du plein appui de la population du pays.

Aujourd'hui, nous assistons à un nouvel alignement sans précédent du pouvoir aux niveaux mondial et régional. Une réflexion sur les principes de la politique

et de l'économie internationales, qui semblaient jusqu'à récemment inébranlables, est en cours. Le monde devient de moins en moins prévisible et instable. La force et l'efficacité des institutions et des mécanismes multilatéraux conçus pour garantir la sécurité internationale ont été mises à l'épreuve.

À cet égard, il est essentiel de renforcer le rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans les relations internationales, en particulier à l'appui des trois grands axes de l'Organisation, à savoir la paix, la sécurité et le développement durable des pays et des régions, ainsi que la protection des droits de l'homme. L'Ouzbékistan appuie les mesures prises par les dirigeants de l'ONU pour rationaliser le système de gouvernance de l'Organisation et appelle à une réforme progressive de ses organes, y compris le Conseil de sécurité, en tenant compte des réalités et des défis actuels.

En outre, nous sommes prêts à participer activement aux efforts déployés par l'ONU pour promouvoir une paix, une stabilité et un développement globaux sur la base du respect des droits de l'homme et des libertés, de la démocratisation et de l'état de droit. À cet égard, l'Ouzbékistan a, pour la première fois, présenté sa candidature au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies pour la période 2021-2023. Nous espérons sincèrement que nos réalisations dans le domaine des droits de l'homme constitueront une base solide pour obtenir l'appui des États Membres de l'ONU à la candidature de l'Ouzbékistan.

Nous comptons également sur l'appui des États Membres pour soutenir l'initiative du Président de l'Ouzbékistan visant à élaborer et à adopter une convention des Nations Unies sur les droits de la jeunesse, ainsi qu'un projet de résolution de l'Assemblée générale sur l'instruction et la tolérance religieuse. Ces documents faciliteraient les efforts visant à lutter efficacement contre les menaces du terrorisme et l'idéologie du radicalisme en s'attaquant aux problèmes socioéconomiques vitaux auxquels nos jeunes sont confrontés, grâce à un meilleur accès à une éducation de qualité et à l'instruction dans un esprit de tolérance, d'humanisme et d'ouverture.

L'Ouzbékistan a déjà commencé à faire progresser ces initiatives. En juin dernier, en collaboration avec nos partenaires étrangers, nous avons tenu une conférence internationale sur le rôle des jeunes dans la lutte contre l'extrémisme religieux et le terrorisme. À l'issue de la conférence, les participants ont adopté la Déclaration de Samarkand sur le renforcement du rôle

des jeunes dans la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme.

En 2018, la communauté internationale célèbre le soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. À cet égard, le Président de la République d'Ouzbékistan a signé un décret sur un programme de manifestations consacrées à cet événement. Nous avons adopté un programme d'État spécial pour promouvoir l'essence et l'importance de ce premier document universel sur les droits de l'homme en rationalisant la législation nationale sur les droits de l'homme et l'application des lois, et en facilitant l'adhésion de l'Ouzbékistan aux nouveaux traités internationaux. L'Ouzbékistan a également versé une contribution volontaire de 100 000 dollars au budget du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

À l'heure actuelle, nous prévoyons de convoquer un forum international asiatique sur les droits de l'homme les 22 et 23 novembre prochains. Il s'agira de la dernière manifestation que nous organiserons dans le cadre de nos mesures pratiques ciblées. Le forum se tiendra dans la ville de Samarkand, qui est, comme l'atteste l'UNESCO, un carrefour de nombreuses cultures du monde. L'Asie centrale demeure l'une des principales priorités de la politique étrangère de l'Ouzbékistan. Aujourd'hui, la situation dans la région est très différente de celle qui prévalait il n'y a pas si longtemps. Grâce aux efforts conjoints des pays de la région, nous avons créé, en peu de temps, en Asie centrale un climat politique fondamentalement nouveau, renforcé la confiance politique et resserré nos relations traditionnellement amicales et de bon voisinage.

Tous ces efforts ont abouti à des progrès significatifs dans le règlement de problèmes aussi délicats que la démarcation des frontières, la gestion des ressources en eau et l'utilisation conjointe de nos couloirs de transport. Il faut savoir que ces questions étaient non seulement restées sans solution pendant longtemps, mais qu'elles étaient également sources de tensions régionales. Les accords passés avec les pays voisins nous ont permis d'ouvrir des dizaines de points de passage aux frontières de l'Ouzbékistan et d'assouplir le régime des visas. Le volume des échanges de l'Ouzbékistan avec les États de la région a augmenté de 20 % en 2017 et de 50 % au cours du premier semestre de cette année.

Dans un proche avenir, à l'initiative de l'Ouzbékistan, nous avons l'intention de convoquer un forum économique régional, qui devrait servir de plateforme permanente permettant aux représentants du monde

des affaires de discuter de projets régionaux dans les domaines du commerce, de l'économie, des investissements et de la coopération au service de l'innovation. La première réunion consultative des chefs d'État des pays d'Asie centrale, tenue en mars à Astana, est devenue le grand symbole d'une nouvelle ère de coopération régionale. Le prochain forum aura lieu en mars 2019 à Tachkent. Plus important encore, nous sommes désormais convaincus que nous sommes unis non seulement par notre passé commun, mais aussi par notre avenir commun. Le niveau élevé d'interaction régionale en Asie centrale bénéficie d'un large soutien international. À cet égard, je voudrais exprimer notre sincère gratitude à tous nos partenaires et amis qui nous ont récemment aidés à élaborer et à adopter une résolution historique de l'Assemblée générale, la résolution 72/283, intitulée « Renforcer la coopération régionale et internationale pour assurer la paix, la stabilité et le développement durable dans la région de l'Asie centrale ».

Il ne fait aucun doute que cette résolution de l'ONU reconnaît l'Asie centrale comme étant une région unique et consolidée, dont les pays — et je voudrais insister particulièrement sur ce point — sont capables de conjuguer leurs efforts pour régler les problèmes communs de la région et assurer la prospérité, le bien-être et un avenir digne pour leur population forte de 70 millions de personnes. Afin d'approfondir plus encore la coopération multidimensionnelle dans notre région, l'Ouzbékistan propose d'élaborer et d'adopter un projet de résolution de l'Assemblée générale sur le développement d'un tourisme durable en Asie centrale, qui faciliterait l'utilisation du potentiel touristique singulier de la région, à travers laquelle passait autrefois la grande Route de la soie, reliant l'Est et l'Ouest par ses liens commerciaux, culturels et civilisationnels. Le développement durable de l'Asie centrale exige le maintien de l'équilibre écologique de la région, ce qui suppose d'atténuer les conséquences de l'assèchement de la mer d'Aral. Au cours des dernières années, l'Ouzbékistan a mis en œuvre un certain nombre de projets de grande envergure dans la zone de la mer d'Aral.

L'Ouzbékistan a lancé l'initiative du Fonds d'affectation spéciale multipartite pour la sécurité humaine dans la région de la mer d'Aral, qui a reçu l'appui de l'ONU. Le Président de l'Ouzbékistan, Shavkat Mirziyoyev, lors de son allocution à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale l'année dernière (voir A/72/PV.5) et au récent sommet du Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral, tenu le 24 août dernier au Turkménistan, a de nouveau appelé l'attention

sur cette initiative. La création, sous les auspices de l'ONU, du Fonds d'affectation spéciale multipartite pour la sécurité humaine dans la région de la mer d'Aral vise à mettre en lumière les principaux risques qui menacent les populations vulnérables et ouvre également un nouvel échelon de dialogue afin de trouver des solutions globales et humaines axées sur les besoins réels des populations, en tenant compte des risques et défis existants.

M. Mohamed (Soudan), Vice-Président, assume la présidence.

Nous espérons que l'ONU appuiera cette initiative de l'Ouzbékistan. Lorsque nous parlons de l'Asie centrale, nous ne pouvons manquer de mentionner l'Afghanistan, un pays que nous considérons comme une partie historique de l'espace culturo-civilisationnel de notre région. Un Afghanistan stable est une condition préalable au développement durable de l'Asie centrale dans son ensemble. Récemment, l'Ouzbékistan a sensiblement élargi ses relations bilatérales avec l'Afghanistan, a activement participé aux efforts multilatéraux visant à résoudre le problème afghan et apporte une contribution réelle au rétablissement de l'économie du pays, ainsi qu'à la mise en place de liens étroits dans les domaines commercial, économique, des transports et des communications. En mars, nous avons convoqué la Conférence de Tachkent sur l'Afghanistan. Comme l'a déclaré le Président de l'Ouzbékistan, Shavkat Mirziyoyev, lors de son allocution à la Conférence,

« Nous sommes prêts, à tous les stades du processus de paix, à créer toutes les conditions nécessaires pour organiser sur le territoire de l'Ouzbékistan des négociations directes entre le Gouvernement afghan et le mouvement des Taliban. »

Le principal résultat de la Conférence a été l'adoption à l'unanimité de la Déclaration de Tachkent, qui a renforcé le ferme consensus, aux niveaux régional et mondial, sur la nécessité d'ouvrir le plus tôt possible des négociations directes entre le Gouvernement afghan et le mouvement des Taliban, sans aucune condition préalable. Nous sommes convaincus que la volonté des parties prenantes de mener des négociations mutuelles au nom des intérêts vitaux des différents peuples qui composent la nation afghane constituera une base solide pour faire progresser le processus de paix dans ce pays. En Ouzbékistan, nous reconnaissons que le succès de notre vaste programme de transformation démocratique, décrit dans notre stratégie d'action actuelle, ainsi que le succès de nos initiatives en politique étrangère,

qui visent à faciliter la paix et la stabilité internationales, dépendront dans une large mesure du soutien de nos amis et partenaires et de la communauté internationale tout entière. C'est pourquoi l'Ouzbékistan est ouvert à un large dialogue international. Nous sommes sincèrement intéressés par la poursuite de notre intégration dans les arrangements politiques et économiques mondiaux et par le développement d'une coopération constructive et mutuellement bénéfique avec tous les pays intéressés.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Michel Xavier Biang, Chef de la délégation du Gabon.

M. Biang (Gabon) : Il m'est agréable de féliciter M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés pour sa brillante élection à la présidence de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale. Je suis persuadé que ses qualités et sa connaissance avérée de l'Organisation des Nations Unies constituent un atout pour la conduite efficace de nos travaux. Elle peut compter sur l'appui du Gabon tout au long de son mandat. Qu'il me soit permis de saluer le travail remarquable accompli par son prédécesseur, M. Miroslav Lajčák, au cours de son mandat à la présidence de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale. Il me plaît de saluer les efforts inlassables du Secrétaire général António Guterres en faveur de la promotion des valeurs et idéaux de l'Organisation.

Un mois après la disparition de Kofi Annan, ancien Secrétaire général et prix Nobel de la paix en 2001, je voudrais rendre un hommage appuyé à cet illustre homme de conviction et de rassemblement dont l'engagement en faveur de la paix et du développement restera à jamais gravé dans la mémoire collective.

« Faire de l'ONU une organisation pour tous : une force mondiale fondée sur des responsabilités partagées, au service de sociétés pacifiques, équitables et durables » est une thématique qui donne l'occasion d'évaluer l'ampleur de nos actions à la lumière de nos engagements et des nombreux défis du monde actuel. C'est également une opportunité de dresser de nouvelles perspectives, dans le cadre des trois piliers de notre action collective que sont la promotion du développement, la paix et la sécurité, et les droits de l'homme, pour le bien-être de tous les peuples du monde.

Faire de l'ONU une organisation au service de sociétés pacifiques, équitables et durables est un grand défi à relever, dans un contexte mondial marqué par différentes menaces et à un moment où les valeurs et

idéaux prônés par la Charte des Nations Unies sont souvent mis à rude épreuve. Nonobstant l'ampleur de ces obstacles, je reste convaincu que le multilatéralisme est l'approche idéale pour la construction d'un ordre mondial plus apaisé, plus juste et plus inclusif. À cet égard, il est primordial que l'Organisation se modernise, se transforme, se dote de moyens appropriés en vue d'offrir des réponses adéquates aux nombreux et complexes impératifs qui s'imposent à nous aujourd'hui. C'est pourquoi, je me félicite des réformes engagées par le Secrétaire général depuis le début de son mandat, visant à redéployer l'architecture et les moyens de notre Organisation à la mesure de ses ambitions et des aspirations des peuples de l'humanité.

Les peuples du monde, les jeunes et les femmes en particulier, exigent de nous d'accélérer le rythme de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, porteur de progrès politiques, socio-économiques et ayant un impact direct sur les conditions de vie des populations. Dans ce contexte, la lutte contre la pauvreté doit demeurer au centre de nos actions, tout en ayant à l'esprit que la pauvreté alimente les extrémismes qui, à leur tour, nourrissent les réseaux terroristes à travers le monde. Pour le Gabon, la concrétisation de nos engagements en matière de développement durable reste liée à la capacité de la communauté internationale de mobiliser les financements nécessaires, de mettre en place des partenariats innovants à l'échelle internationale et de promouvoir le transfert des technologies notamment vers les pays en développement.

Le Gabon réitère sa détermination à tout mettre en œuvre pour la réalisation des objectifs de développement durable. Nous sommes résolument engagés dans un processus de réformes visant à accélérer la diversification de notre économie. Il s'agit de passer d'une économie de rente à un modèle de production durable et diversifié en vue de renouer avec une croissance économique soutenue et de promouvoir, entre autres, l'emploi des jeunes, la lutte contre les inégalités sociales, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Ces réformes, aussi bien structurelles que conjoncturelles, sont principalement fondées sur le programme pour l'égalité des chances, lancé il y a deux ans par le Président de la République gabonaise, S. E. M. Ali Bongo Ondimba, un programme qui consiste essentiellement à passer d'un système de privilèges indus à un système d'égalité pour une prospérité partagée.

Faire de l'ONU une organisation au service de sociétés pacifiques exige également de la communauté

internationale de faire preuve de plus d'abnégation dans la lutte contre le terrorisme et les autres menaces transnationales, telles que la piraterie ou le braconnage. À cet effet, le Gabon s'est réjoui de la tenue de la Conférence de lutte contre le financement de Daech et d'Al-Qaida, les 25 et 26 avril derniers à Paris. Nous espérons que les conclusions de ces travaux contribueront significativement à renforcer les actions de la coalition internationale contre le terrorisme.

En effet, nous demeurons préoccupés par le fait que, dans plusieurs régions en Afrique, des bandes extrémistes telles que Boko Haram et les Chabab, bien qu'affaiblies, continuent de semer la terreur et la désolation. De même au Sahel, où des jihadistes s'allient désormais aux réseaux de trafiquants, les attentats terroristes ne cessent de saper les efforts de développement des États de la région. Ces faits démontrent à suffisance la nécessité d'accélérer le renforcement des capacités tant nationales, régionales que sous-régionales, afin de doter les États des moyens d'assurer efficacement leur sécurité. Avec un financement prévisible et adéquat de la communauté internationale, l'Afrique sera sans doute plus à même de donner la réplique appropriée aux menaces sécuritaires qui minent le continent. C'est l'occasion pour ma délégation d'appeler au renforcement des capacités des forces constituées à l'échelle régionale, telles que le Groupe de cinq pays du Sahel et la Mission de l'Union africaine en Somalie.

De même, il importe de renforcer notre stratégie et nos mécanismes de prévention, en s'attaquant notamment aux causes profondes. Comme les membres de l'Assemblée le savent, les mesures sécuritaires sont indispensables mais insuffisantes pour éradiquer complètement les activités des nébuleuses terroristes. Le renforcement de la coopération internationale est, à cet effet, essentiel. Le Sommet conjoint des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale sur la paix, la sécurité, la stabilité et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, qui s'est tenu le 30 juillet à Lomé, participe de cette nécessité de mutualiser nos efforts pour lutter efficacement contre le terrorisme. Ce sommet a permis, entre autres, d'harmoniser les points de vue des régions d'Afrique centrale et de l'Ouest et d'adopter une approche commune en vue de créer les conditions d'un environnement sécurisé dans l'espace commun aux deux régions. Mon pays reste résolument déterminé à concrétiser les engagements pris au cours de ce sommet tout en poursuivant la mise en œuvre de

la stratégie de l'Afrique centrale de lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes légères et de petits calibres.

La paix et la sécurité internationales ont toujours été au centre des priorités du Gabon. C'est en ce sens que le Gabon a récemment décidé de maintenir son contingent en République centrafricaine dans le cadre de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine. Il me plaît ici de réaffirmer la volonté de mon pays de continuer à remplir ses engagements et de contribuer aux efforts visant à l'instauration d'une paix durable dans ce pays frère, tout en soulignant la nécessité d'une solution politique sur la base de la feuille de route de Libreville signée le 17 juillet 2017.

L'Afrique centrale est, en dépit des progrès réalisés, encore en proie à de nombreux défis sécuritaires et humanitaires. C'est pourquoi, dans notre engagement à trouver des solutions aux différentes sources d'instabilité à l'échelle de la sous-région, le Président Ali Bongo Ondimba a entamé une série de consultations avec ses pairs qui a abouti, le 2 juillet dernier, à une concertation formelle des chefs d'États et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, en marge du Sommet de l'Union africaine de Nouakchott.

En réitérant son soutien aux efforts de l'Organisation en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique, mon pays salue en particulier les efforts fournis par le Secrétaire général des Nations Unies et son envoyé spécial pour la relance du processus politique au Sahara occidental. Ce processus politique est essentiel à plus d'un titre, il est réaliste et tient compte des spécificités de cette région, minée par les menaces terroristes. Le Gabon voudrait également rappeler que l'initiative marocaine d'autonomie est un cadre idéal pour parvenir à une solution de compromis acceptable par toutes les parties. Cette initiative est en effet conforme au droit international, à la Charte des Nations Unies et s'inscrit parfaitement dans le cadre du droit à l'autodétermination. Les résolutions du Conseil de sécurité adoptées depuis 2007 sur cette question l'ont clairement relevé, y compris la résolution 2414 (2018), qui souligne notamment la nécessité d'œuvrer à la recherche d'une solution politique réaliste, pragmatique, durable et basée sur le compromis.

Le monde est de plus en plus exposé aux effets néfastes du dérèglement climatique. Face à ce constat alarmant, l'Organisation se doit d'affirmer son leadership

et de faire en sorte que les efforts consentis jusqu'ici se poursuivent et s'intensifient. Les changements climatiques sont une réalité qui, chaque jour, s'impose à notre quotidien. La hausse des températures, la fonte des glaciers et calottes polaires, la multiplication des catastrophes naturelles sont autant de signes indéniables du dérèglement climatique.

La transformation de nos modes de consommation et de production, ainsi que la mise en œuvre, sans délai, des engagements pris à Paris, deviennent ainsi une exigence de la conscience universelle. Fort de ce constat, le Président de la République gabonaise, en sa qualité de Coordinateur du Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur les changements climatiques, a saisi l'urgence d'agir vite non seulement pour le Gabon mais aussi pour l'Afrique.

C'est dans cet élan qu'en décembre 2017, le Gabon a apporté un appui financier substantiel pour l'opérationnalisation de l'Initiative d'adaptation pour l'Afrique, lancée en 2015 dans l'objectif d'aider les pays africains à planifier, à programmer et à mettre en œuvre des mesures d'adaptation aux changements climatiques. Dans la même dynamique, mon pays a organisé, en collaboration avec l'Union africaine et le Programme des Nations Unies pour le développement, une table ronde de mobilisation, le 24 septembre dernier, au siège des Nations Unies, en faveur de l'Initiative d'adaptation pour l'Afrique. À cet égard, nous réitérons ici notre appel aux partenaires bilatéraux et multilatéraux, y compris le secteur privé, à soutenir le combat de l'Afrique dans le financement des mesures relatives à l'accroissement des niveaux d'adaptation et de résilience aux effets des changements climatiques.

Les 10 et 11 décembre, nous aurons à statuer de manière formelle sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières au cours de la Conférence intergouvernementale qui se tiendra à Marrakech. L'approche holistique qui a sous-tendu le processus de négociation y afférent, sous les auspices de l'ONU, coïncide avec un réel espoir de voir le monde parvenir à un consensus à la dimension des aspirations des générations présentes et futures. Le Gabon, terre d'hospitalité, entend participer à ces importantes assises, conscient de l'envergure des engagements à prendre et des responsabilités à assumer.

Pour conclure, je voudrais réitérer la portée cruciale du multilatéralisme dans la réponse aux défis que nous avons à relever et aux besoins du monde actuel. Notre succès se mesurera à l'aune des moyens que nous

nous donnerons pour rapprocher l'Organisation des peuples du monde. Une Organisation des Nations Unies plus forte, au service de tous et dont l'action serait fondée sur les responsabilités partagées en faveur de sociétés pacifiques, équitables et durables, n'est pas un vœu pieux mais est possible et à notre portée.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole S. E. M. Olof Skoog, chef de la délégation du Royaume de Suède.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Il y a à peine plus d'une semaine, nous rendions hommage dans cette même salle à feu l'ancien Secrétaire général Kofi Annan. L'occasion était triste mais empreinte de dignité. Elle a été une source d'inspiration tandis que nous entamions notre parcours à la présente session de l'Assemblée générale. Elle nous a rappelé l'incomparable valeur de l'ONU et la responsabilité que nous, États Membres, devons assumer vis-à-vis des peuples du monde pour promouvoir la paix, le développement et l'égalité en droits. Et, comme Kofi Annan l'a dit un jour : « Nous n'avons pas besoin de nouvelles promesses. Nous devons commencer à tenir les promesses que nous avons déjà faites ».

De fait, l'heure est venue de donner suite à nos engagements communs. La Suède s'efforce d'agir conformément à ses promesses. Nous croyons à la coopération internationale, au partage des responsabilités et à la participation, ainsi qu'à un ordre fondé sur des règles, où les traités et accords internationaux sont respectés. Lorsque la Suède a sollicité l'appui de l'Assemblée pour siéger au Conseil de sécurité, nous avons promis de donner suite, au nom de tous les Membres, à plusieurs priorités urgentes. Nous continuons de tout faire pour tenir ces promesses.

Qu'il me soit simplement permis de citer quelques exemples. Nous nous efforçons en permanence d'inverser la tendance au non-respect du droit international humanitaire et de garantir l'accès humanitaire à tous ceux qui en ont besoin, et nous insistons pour qu'il soit recouru à la diplomatie et aux règlements politiques face aux conflits tenaces. Nous exhortons les membres du Conseil de sécurité à assumer les responsabilités qui leur incombent en vertu de la Charte des Nations Unies, y compris celle de résister à la tentation du veto. Nous recherchons systématiquement des décisions et résultats constructifs, propres à changer la donne pour les populations sur le terrain.

Nous tentons de mettre en pratique la vision d'une prévention améliorée énoncée par le Secrétaire général. Nous cherchons à introduire une approche exhaustive de la paix, qui, notamment, analyse les nouveaux risques tels que les changements climatiques et le risque de famine. Nous privilégions la prise en charge, la sécurité et la protection des enfants aujourd'hui, car cela contribue à prévenir les conflits de demain. Des plateformes visant à renforcer l'influence de la jeunesse ont été mises en place. Surtout, nous travaillons sans relâche et de manière systématique pour renforcer le rôle des femmes, afin de nous permettre de mieux consolider et pérenniser la paix.

Nous continuerons d'exiger que les femmes participent aux processus de paix, que la voix des femmes soit entendue dans les négociations et au Conseil de sécurité, que les mandats des missions des Nations Unies comprennent une dimension « femmes, paix et sécurité », que les postes sexospécifiques dans les missions continuent d'être financés et que les questions relatives à l'égalité des genres fassent systématiquement partie des rapports et du suivi des missions. Nous veillons également à ce que les voix de la société civile soient entendues à la table du Conseil et nous nous employons à approfondir le partenariat avec les organisations régionales. Malgré cela, il est arrivé trop souvent que le Conseil de sécurité, collectivement, ne parvienne pas à tenir les promesses faites aux populations que nous sommes censés servir.

En Syrie et au Yémen, deux des pires catastrophes humanitaires de notre époque, l'accès humanitaire est continuellement entravé et le droit international humanitaire est ouvertement bafoué. En Syrie, un règlement politique au conflit ne s'est que trop fait attendre. Des crimes effroyables sont commis contre la population civile. Nous devons travailler d'arrache-pied pour traduire les responsables en justice, quel que soit le temps qu'il faudra. Au Yémen, toutes les parties ne se sont toujours pas pleinement engagées à respecter ce que le Conseil de sécurité a clairement énoncé, à savoir qu'il ne peut y avoir d'issue militaire. Au lieu de s'engager dans un processus politique, nous assistons à une intensification du conflit et à la détérioration d'une situation humanitaire déjà effroyable.

Les souffrances de la population apatride des Rohingya du Myanmar se poursuivent. La mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar a récemment présenté des preuves solides de la gravité des atrocités commises par l'armée du

Myanmar, atrocités constitutives des pires crimes au regard du droit international. Sachant que le Myanmar n'a jamais mené ni enquêtes ni poursuites, et n'a pas condamné les auteurs de ces actes, la communauté internationale doit prendre ses responsabilités et agir pour mettre fin à l'impunité. Les Rohingya doivent pouvoir regagner leurs foyers de manière librement consentie et en toute sécurité; le plan de Kofi Annan doit être mis en œuvre et un processus de paix crédible doit être poursuivi pour les différends en cours.

Au Moyen-Orient, un processus de paix demeure difficile à trouver et, au contraire, les événements suivent une évolution négative rapide, marquée par un mépris persistant pour le droit international humanitaire. Soixante-dix ans après la résolution 181 (II) de 1947, sur le Plan de partage de l'ONU pour la Palestine, et malgré les appels à respecter les résolutions de l'ONU, la concrétisation de la promesse d'une solution prévoyant deux États – Israël et la Palestine vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, avec Jérusalem comme capitale des deux États – semble très lointaine.

L'annexion illégale de la Crimée par la Russie et l'agression à laquelle cette dernière se livre dans l'est de l'Ukraine constituent des violations du droit international. À ce jour, cette agression a fait plus de 10 000 morts et causé des souffrances humaines intolérables. Les engagements énoncés dans l'Acte final d'Helsinki et le Mémoire de Budapest doivent être honorés et il faut veiller à la mise en œuvre intégrale des accords de Minsk. Faute de solutions politiques et face aux conflits en cours, les efforts humanitaires doivent être renforcés et protégés.

Nous saluons le courage et les efforts dévoués de tous les agents humanitaires partout dans le monde. La Suède continue d'honorer l'engagement que nous avons pris d'appuyer une action humanitaire solide, efficace et fondée sur des principes partout dans le monde. Nous avons augmenté nos contributions financières au système mondial d'interventions humanitaires dirigé par les Nations Unies et amélioré l'efficacité de nos efforts communs via notre engagement dans le cadre du processus du « Grand Bargain » (Pacte relatif à l'action humanitaire). Nous avons aussi amélioré la façon dont nous lions notre aide humanitaire à une aide au développement à plus long terme.

N'oublions pas qu'il y a aussi une dynamique positive, qui nous rappelle qu'il faut garder l'espoir et ne jamais renoncer à la quête de la paix, y compris dans les circonstances les plus difficiles et face aux

conflits les plus tenaces. Dans la Corne de l'Afrique, il y a un changement positif - qui atteste de la différence que des dirigeants et des peuples courageux peuvent faire. Saluons et encourageons cette évolution historique, aidons-la à aboutir et permettons qu'elle soit une source d'inspiration pour nous tous. Pour ce qui est de la péninsule coréenne, l'espoir existe qu'une solution politique émergera après toutes ces années d'escalade, de tensions et de méfiance accrues. L'unité prévaut au Conseil de sécurité tandis que nous avançons vers notre objectif commun de dénucléarisation complète, de paix et de réconciliation dans la péninsule coréenne via des moyens diplomatiques.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est aussi porteur d'espoir. Une grande responsabilité nous incombe du fait des engagements que nous avons pris ensemble. L'ONU doit nous aider. Les réformes lancées par le Secrétaire général pour faire que l'Organisation des Nations Unies soit plus adaptée à ses fins sont en train de créer de meilleures conditions pour que nous puissions passer des promesses à l'acte. La Suède tient sa promesse de consacrer chaque année 1 % de son revenu national brut à l'aide publique au développement. Plus de 50 % de ce montant est accordée au système multilatéral ou versé par son biais. Cela reflète notre foi dans le multilatéralisme et dans le Programme 2030 dans le cadre de notre plan central en faveur de notre avenir commun. Il faut pour cela un système multilatéral rationnel, cohérent, responsable, agile et qui produit des résultats pour les populations.

Le pacte de financement entre l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres offre une occasion unique. Nous, les États Membres, devons améliorer la qualité de notre financement de l'Organisation. La Suède a déjà pris cette année des mesures à cette fin, en signant des accords pluriannuels pour, essentiellement, appuyer ONU-Femmes, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds Central pour les interventions d'urgence, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et le Programme alimentaire mondial. Le financement des activités de base est essentiel pour que le système de développement soit efficace et donne des résultats.

Une autre promesse globale a été faite à Paris, lorsque nous sommes tous convenus de lutter sérieusement et en urgence contre les changements climatiques.

L'écart entre les engagements actuels et les réductions d'émissions requises au titre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques est extrêmement alarmant. L'Union européenne a fait des progrès importants vers la réalisation de ces objectifs, mais nous devons tous faire davantage. La Suède a adopté une cadre politique sur le climat qui établit qu'elle atteindra la norme d'émission zéro en 2045. Nous avons aussi joué un rôle de premier plan dans le financement de l'action climatique, et nous restons fermement déterminés à mobiliser notre part des 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020.

Cette année marque le vingtième anniversaire de l'adoption du Statut de Rome qui a créé la Cour pénale internationale – un jalon sur la voie de l'application du principe de responsabilité. La volonté politique et la coopération demeurent essentielles pour la Cour tandis qu'elle s'efforce de s'acquitter de son mandat. Nous continuerons d'honorer notre promesse d'appuyer la Cour, son indépendance et son impartialité. La Suède continuera aussi de se battre pour la défense et la promotion des droits de l'homme. Il ne peut y avoir de développement sans sécurité, ni de sécurité sans développement, et nous n'aurons ni l'un ni l'autre sans le respect universel des droits de l'homme. La migration globale forcée reste un problème pour de nombreux pays, et une coopération plus resserrée est nécessaire pour partager la responsabilité s'agissant des réfugiés de la planète. Au Sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants qui a eu lieu le 19 septembre 2016, il a été décidé d'élaborer deux cadres mondiaux – l'un sur les réfugiés et l'autre sur la migration –, qui permettront de renforcer la coopération, la responsabilité et la structure nécessaires pour mieux gérer les flux accrus de réfugiés et de migrants que nous observons aujourd'hui.

Dans son programme de désarmement global et opportun, le Secrétaire général a clairement indiqué que les mesures pour la maîtrise des armements et le désarmement jouent un rôle essentiel dans la prévention des conflits armés. Des engagements internationaux novateurs ont été atteints. Dans le même temps, le désarmement reste un domaine où les promesses non tenues et sur lesquelles nous sommes revenus sont légion. Nous observons une résurgence profondément préoccupante du nucléaire, avec une vaste modernisation des arsenaux nucléaires. Les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en sont pas dotés doivent répondre à l'appel lancé par le Secrétaire général d'engager un dialogue et d'instaurer la confiance en vue de réduire les risques et de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve la diplomatie en faveur du désarmement. Le cadre du Traité sur

la non-prolifération des armes nucléaires est idéalement approprié pour de tels efforts.

Que devons-nous faire pour honorer nos promesses faites aux 50 % de la population mondiale que sont les femmes et les filles? La Suède s'est concentrée sur la promotion de l'égalité d'accès aux droits, à la représentation et aux ressources. On ne peut plus continuer à ignorer les voix des femmes; les femmes doivent être impliquées partout, tout le temps et à tous les niveaux. Les cadres normatifs mondiaux et les engagements internationaux en faveur de l'égalité des sexes et des droits de l'homme sont de plus en plus attaqués, en particulier les droits en matière de santé sexuelle et procréative. Il faut faire davantage pour lutter contre le harcèlement sexuel et la violence sexuelle partout, sur le lieu de travail et dans la société en général. Cela concerne aussi le système des Nations Unies. La politique de tolérance zéro de l'ONU concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles, ainsi que le harcèlement et l'agression sexuels, doit faire d'urgence l'objet d'une application pratique sur le terrain. Nous saluons la stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes, qui a fait de l'équilibre entre les sexes la nouvelle norme.

Nous sommes sur le point de clore le débat de haut niveau de l'Assemblée générale. Dans sa toute première intervention la semaine dernière, le Secrétaire général a défini les défis lancés à notre monde : un déficit de confiance et la nécessité de démontrer la valeur ajoutée de la coopération internationale en honorant les promesses de paix, de défense des droits de l'homme, et de réalisation du progrès économique et social des femmes et des hommes partout dans le monde. La coopération internationale avec, au centre, un multilatéralisme qui fonctionne, sont les meilleurs outils à notre disposition. Alors faisons en sorte d'être la génération qui honore nos promesses – non pas uniquement en tant qu'États indépendants, mais aussi en tant qu'Organisation des Nations Unies.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Marc-André Blanchard, Chef de la délégation canadienne.

M. Blanchard (Canada) (*parle en anglais*) : Le Canada est honoré de contribuer à la clôture du débat général de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale. Je voudrais commencer par une simple question. Pourquoi les Nations Unies sont-elles importantes. À cette simple question, il y a une réponse tout aussi simple. L'ampleur des défis contemporains auxquels le monde est confronté – des changements climatiques

au terrorisme, des inégalités économiques aux migrations irrégulières, des crises prolongées aux urgences humanitaires - exige d'agir. Chacun de ces défis est systémique. Aucun d'entre eux ne peut être relevé par un seul pays ou de façon bilatérale. Chacun de ces défis exige que le monde entier travaille ensemble. L'ONU est le seul endroit où nous nous rassemblons tous pour nous attaquer à ces défis. En effet, l'Assemblée générale des Nations Unies, notre assemblée, est la seule tribune où le monde entier est représenté. Cette représentation lui confère non seulement sa légitimité, mais elle offre l'occasion de tirer parti de la diversité d'opinions, d'expériences, de compétences, de connaissances et d'idées dans le but d'obtenir de meilleurs résultats pour tous.

Depuis le début du projet d'après-guerre, le Canada occupe une place centrale aux Nations Unies. Nous avons participé à la rédaction de la Déclaration universelle des droits de la personne. Nous avons participé à l'avènement du maintien de la paix. Nous avons aidé à mettre en place les institutions qui sont au cœur de l'ordre international fondé sur des règles. Toutefois, ces règles et ces institutions n'ont jamais été et ne devraient jamais être des entités statiques, imperméables au changement. Malgré ces énormes réalisations, nous devons reconnaître que tous ne profitent pas équitablement des avantages de ces règles et de ces institutions. Encore trop de personnes restent exclues, que ce soit sur le plan économique, social ou politique, des processus décisionnels qui ont une influence sur leur vie.

La « génération grandiose », celle qui est née des cendres de la Seconde Guerre mondiale, était grandiose non pas parce que les temps étaient plus simples et les défis moins complexes. Les gens de cette génération étaient grandioses parce qu'ils ont trouvé un moyen de travailler ensemble pour une cause commune en vue du bien commun. Leurs efforts ont contribué à assurer la stabilité, ainsi qu'une paix et sécurité relatives pendant plus de 70 ans. Nous leur devons et nous nous devons de continuer à travailler ensemble afin que l'ordre international multilatéral soit plus efficace, plus équitable et plus inclusif. C'est pourquoi appuyer la mise en œuvre des réformes onusiennes actuelles menées par le Secrétaire général António Guterres est si essentiel.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est une réalisation exceptionnelle de l'ONU. Pour la première fois dans l'histoire, nous avons convenu d'un plan stratégique global pour parvenir à un monde durable. Ce plan nous amène en territoire

inconnu. Les anciennes approches ne suffiront pas à atteindre nos objectifs.

Nous devons trouver de nouvelles façons de faire, éliminer les cloisonnements, pas seulement ici à l'ONU, mais aussi entre les gouvernements et la société civile, entre les gouvernements et le secteur privé, entre le nord et le sud, et entre les États partageant traditionnellement la même vision et ceux qui n'ont pas les mêmes vues. Nous devons faire les choses différemment à l'ONU et au gouvernement afin d'obtenir de meilleurs résultats sur le terrain pour les populations. Nous devons tenir des discussions nouvelles, franches et inclusives. Nous devons nous imprégner d'un sentiment d'urgence accru. Nous devons reconsidérer notre approche du risque. L'inaction est un risque pour les gouvernements et la population, mais également pour les investisseurs. Nous devons identifier les possibilités qu'offrent nos défis. Nous devons envisager d'établir de nouveaux partenariats pour saisir des occasions nouvelles.

Comme le dit le Secrétaire général, le changement climatique est l'enjeu déterminant de notre époque. Un élément important de la solution au changement climatique est la mise en place d'une nouvelle infrastructure, plus écologique et plus résiliente. Cela représente pour nous tous une occasion de 26 000 milliards de dollars. Pour en tirer le meilleur parti, à commencer par les petits États insulaires, qui sont les plus vulnérables, nous devons collaborer comme jamais auparavant avec les scientifiques, les institutions multilatérales, les banques régionales, les investisseurs et la société civile.

Nous n'avons d'autre choix que de bâtir cette infrastructure essentielle. Comme l'a déjà dit le Premier ministre Trudeau devant cette Assemblée, les pays en développement ne devraient pas être punis pour un problème qu'ils n'ont pas créé, pas plus qu'ils ne devraient être privés des occasions de croissance propre que les pays développés tentent de saisir à l'heure actuelle. Nous devons tous appuyer l'Afrique qui s'efforce de créer des possibilités pour la jeunesse et d'atteindre les objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union africaine par une plus grande intégration économique et prospérité. C'est la clef d'un monde plus sûr. Une prospérité accrue et partagée renforce la paix.

(l'orateur poursuit en français)

Le désir de rassembler les gens est au cœur même de l'identité canadienne. Au Canada, nous en sommes venus à comprendre que la diversité est notre force. Les peuples autochtones du Canada sont le fondement de

notre diversité. Ils parlent plus de 60 langues différentes et leurs cultures sont parmi les plus riches du continent. En outre, un Canadien sur cinq est né à l'extérieur du pays. Nos plus grands centres urbains sont parmi les plus cosmopolites au monde. Plus de la moitié de la population de Vancouver et de Toronto est née à l'extérieur du Canada.

Le Canada accueille des réfugiés et des néo-Canadiens depuis des décennies. Les Membres savent tous que le Canada est très fier d'avoir accueilli plus de 50 000 réfugiés syriens au cours des trois dernières années. Nous sommes pleinement conscients que de nombreux pays font également preuve d'un grand leadership en accueillant beaucoup plus de réfugiés. Mais je dois dire que l'une des choses qui me rendent extrêmement fier, c'est que 40 % des réfugiés syriens que nous avons accueillis ont été parrainés directement par des citoyens qui voulaient faire leur part.

Bien entendu, pour maintenir notre bilan au chapitre de la promotion de l'intégration économique et sociale, il nous faudra toujours déployer des efforts. Bien que nous ayons connu d'importantes réussites, nous avons commis des erreurs et nous avons toujours des défis à relever, le plus important étant encore la réconciliation avec les Premières Nations. Au Canada, nous comprenons que nous avons besoin d'écouter et d'apprendre afin de contribuer à de meilleurs résultats. C'est ce que nous faisons autant au pays qu'à l'étranger.

(l'orateur reprend en anglais)

Cette année, nous profitons de notre présidence du Groupe des Sept (G7) pour écouter et apprendre des autres, mais aussi pour innover et éliminer les cloisonnements. Pour la première fois, dans l'optique d'assurer une collaboration des plus étroites entre les gouvernements, le Canada a réuni des ministres des finances et des ministres du développement international pour qu'ils trouvent ensemble de nouvelles façons de financer le développement. Nous ne pouvons plus nous permettre de tenir une discussion à l'Organisation des Nations Unies qui est distincte de celle ayant lieu à la Banque mondiale ou au Fonds monétaire international.

Nous étions également convaincus que le G7 devait s'attaquer à la question de la résilience face aux changements climatiques et de la reprise après sinistre. Bien que le Canada ait un vaste littoral et trois frontières océaniques, nous avons invité les petits États insulaires, les États côtiers africains et les États d'Asie du Sud-Est à prendre part à cette importante conversation.

S'appuyant sur la Conférence des Nations Unies sur les océans, la discussion a produit une charte visant à bannir l'usage des plastiques dans nos océans et jeté les bases de la Conférence sur l'économie bleue à Nairobi cette année que le Canada est fier de co-organiser avec le Kenya.

Nous nous sommes également associés à la Banque mondiale et à d'autres partenaires pour recueillir près de 3,8 milliards de dollars afin de réduire les obstacles auxquels se heurtent les femmes et les filles qui souhaitent accéder à l'éducation dans les États en conflit et fragiles. Leur inclusion procurera des avantages exceptionnels à leurs communautés et au monde entier. La semaine dernière, ici à l'ONU, un montant supplémentaire de 527 millions de dollars a été annoncé par quatre autres pays. Nous avons aussi besoin de capitaux qui transitent plus rapidement et à plus grande échelle dans les marchés émergents et périphériques. C'est pourquoi nous collaborons également avec des partenaires à l'échelle de l'ONU et du secteur privé afin de libérer les capitaux qui permettront aux gens de saisir les occasions qui se présentent.

En témoignage du travail accompli ici à l'ONU, il y a quelques jours à peine, lors de la réunion de haut niveau sur le financement des objectifs de développement durable, le Premier Ministre Trudeau a annoncé la création d'une filiale torontoise du Centre mondial de coordination en matière d'infrastructure pour faire précisément cela : tirer parti du savoir-faire canadien pour aider à relier les capitaux aux projets. Ces projets alimentent la croissance économique à long terme et soutiennent la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, tout en contribuant à la progression vers la réalisation des objectifs du développement durable et en améliorant la représentation des femmes et des autres groupes marginalisés dans les infrastructures durables.

Notre engagement envers le multilatéralisme – notamment en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix de l'ONU – comprend notre volonté de renouveler et de réformer, l'engagement de rendre le système que nos aïeux ont construit compatible avec les exigences du XXI^e siècle. C'est pourquoi le Canada est fier de participer à nouveau aux opérations de maintien de la paix de l'ONU et d'avoir adopté le principe des « contributions intelligentes » : envoyer les gens et l'équipement qui sont les plus nécessaires aux endroits où ils sont les plus utiles.

Le Canada est à la tête de l'initiative Elsie – une stratégie pratique pour donner suite à notre promesse commune de doubler le nombre de femmes participants aux opérations de maintien de la paix. Nous avons fixé cette cible d'abord et avant tout parce que nous croyons fondamentalement à l'égalité des droits des femmes. En outre, la présence de femmes dans les rangs – et dans des postes d'autorité – rendent les opérations de maintien de la paix plus efficaces et leurs résultats plus durables. Nous attendons avec intérêt de travailler avec nos partenaires au Ghana et en Zambie pour améliorer le recrutement, la formation, le maintien en poste et l'avancement des femmes dans l'ensemble de nos forces militaires et policières. Pour que l'ordre international fondé sur des règles puisse profiter à tous, ces règles doivent s'appliquer à tout le monde. La responsabilité n'est pas un luxe dont on peut profiter seulement lorsque les circonstances le permettent.

Comme c'est le cas partout, les mesures du Canada visant le Myanmar, la Syrie, l'Ukraine et le Venezuela reposent sur son engagement sans équivoque envers la protection et la promotion des droits de la personne. Les crimes contre l'humanité commis à l'endroit des Rohingyas du Myanmar, dont l'utilisation systématique du viol comme arme de guerre, sont totalement inacceptables. Le Parlement canadien a adopté à l'unanimité une motion qualifiant ces crimes de génocide et exhorté le Conseil de la sécurité à saisir la Cour pénale internationale de ces actes épouvantables. Le sort du peuple rohingya exige une réponse.

Le Canada est consterné par les crimes du régime d'Assad contre son propre peuple en Syrie, notamment son utilisation odieuse d'armes chimiques interdites. Les Syriens réclament à juste titre que des comptes soient rendus et espèrent qu'une solution politique durable sera trouvée. Les Casques blancs, dont beaucoup ont recueilli des éléments de preuve sur les attaques à l'arme chimique au péril de leur vie, s'attendent, avec raison, à ce que nous les appuyions dans leurs démarches pour obtenir justice.

Plus près du Canada, un groupe d'experts de l'Organisation des États américains composé d'experts indépendants internationaux a documenté soigneusement bon nombre des crimes commis au Venezuela par le régime Maduro contre son propre peuple. Là aussi, les Vénézuéliens espèrent que les criminels seront tenus responsables de leurs actes. Voilà pourquoi nos partenaires régionaux et nous avons recommandé,

exceptionnellement, que cette affaire soit renvoyée devant la Cour pénale internationale.

(l'orateur poursuit en français)

Il ne fait aucun doute que l'annexion et l'occupation illégales qui se poursuivent en Crimée contreviennent au droit international. Le respect de la souveraineté des États et de l'intégrité territoriale n'est pas qu'une simple notion, c'est un principe fondamental de la Charte des Nations Unies. On ne doit pas permettre à la Russie de poursuivre ses mesures déstabilisantes.

Notre détermination à tenir les auteurs de ces crimes au Myanmar, en Syrie, en Ukraine et au Venezuela responsables de leurs actes est accompagnée d'un profond engagement à améliorer la situation humanitaire des millions de personnes touchées, tant dans ces pays que dans ces régions.

Nous sommes bien conscients qu'une part disproportionnée du fardeau qui consiste à offrir un soutien vital à tant de personnes repose sur les épaules des pays avoisinants, et nous leur promettons qu'ils pourront continuer à compter sur notre aide. Nous poursuivrons notre contribution aux efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour s'attaquer à ces problèmes.

(l'orateur reprend en anglais)

Lorsque l'ordre international fondé sur des règles a été conçu, l'Assemblée générale a demandé au Conseil de sécurité que le recours à la force soit autorisé, si nécessaire, pour maintenir la paix et assurer notre sécurité. Cela demeure sa principale responsabilité, 70 ans plus tard. L'ordre du jour du Conseil de sécurité est rempli de problèmes persistants et émergents. Nous ne connaissons que trop bien certaines menaces à la sécurité, d'autres menaces sont nouvelles, et d'autres ne sont pas encore connues. Pourtant, elles sont toutes systémiques, et elles nécessitent toutes une intervention collective. Ces menaces, qu'elles soient nouvelles ou non, continuent de mettre à l'épreuve la capacité du Conseil de sécurité de s'adapter et d'intervenir. Voilà pourquoi le Canada cherche à obtenir un siège non permanent au Conseil de sécurité en 2021-2022. Nous sommes convaincus de pouvoir contribuer à la prise de mesures d'intervention globales efficaces et envisagées avec soin.

Nous avons fait nos preuves en travaillant avec d'autres États Membres pour proposer des idées originales et des approches novatrices à des problèmes complexes, que ce soit dans les domaines du maintien de la

paix, des services de police, de la consolidation de la paix ou de la transition. Nous avons confiance en notre capacité de tirer profit des idées et des expériences diversifiées requises pour façonner des approches utiles et tournées vers l'avenir. Après tout, notre vocation est de rassembler les gens. Le caractère de notre pays est défini par notre capacité de coopérer. L'inclusion fait partie de notre identité. Lorsque le Canada a siégé au Conseil de sécurité par le passé, il l'a fait de façon inclusive. Nous avons fait participer d'autres États et la société civile à la conversation. Nous avons été les champions du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et de la sécurité humaine. Nous avons lutté pour la protection des civils pris entre les feux de conflits armés.

Si nous obtenons un siège au Conseil de sécurité, nous puiserons dans notre dévouement de longue date au maintien de la paix, dans nos 30 années et plus à la présidence du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, et dans notre participation active à la Commission de consolidation de la paix. Si nous obtenons un siège, nous travaillerons avec les autres afin de lutter contre les changements climatiques et l'extrémisme violent, et de promouvoir la sécurité économique et l'autonomisation des femmes et des filles. Nous nous ferons les champions de l'inclusion et de la responsabilité, de l'ouverture et de la transparence, et ce, dans toutes les délibérations du Conseil de sécurité. Nous participerons aux efforts visant à trouver des solutions pour bâtir un monde plus sûr, plus équitable et plus sécuritaire, où les avantages de l'ordre international fondé sur des règles sont répartis plus équitablement. Nous sommes convaincus que les institutions que nous avons passé plus de sept décennies à construire peuvent être renouvelées et revitalisées. Toutefois, nous n'y arriverons que si nous travaillons ensemble.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jean-Claude Félix Do Rego, chef de la délégation de la République du Bénin.

M. Do Rego (Bénin) : J'ai l'honneur de délivrer, au nom de S. E. M. Patrice Talon, Président de la République du Bénin, qui a dû quitter New York pour répondre à d'autres engagements, le message dont la teneur suit.

« Je voudrais, au nom de la délégation béninoise et en mon nom personnel, renouveler mes chaleureuses félicitations à la Présidente pour sa brillante élection à la présidence de

la soixante-treizième session de l'Assemblée générale et l'assurer du plein soutien du Bénin.

Je tiens également à féliciter M. Miroslav Lajčák, son prédécesseur, pour la qualité du travail accompli durant son mandat et renouveler mes vœux de plein succès au Secrétaire général, M. António Guterres, que je salue et dont je soutiens les actions.

J'aimerais également profiter de cette tribune pour me féliciter de l'organisation ici-même, le lundi 24 septembre dernier, de la réunion plénière de haut niveau consacrée au thème de la paix mondiale en l'honneur du centenaire de la naissance de Nelson Mandela (voir A/73/PV.5). En effet, Nelson Mandela incarne les valeurs essentielles sur lesquelles sont bâties les Nations Unies. Le combat contre toutes les formes de discrimination et la défense des droits fondamentaux de chacun, la sacralisation de la diversité reconnue comme une richesse, la tolérance, le pardon et la réconciliation, la lutte pour la reconnaissance de la dignité de tous sont autant de leviers qui ont constitué le socle de son engagement en faveur de la justice sociale, de la liberté et de la paix en Afrique du Sud. L'Afrique devra toujours une immense gratitude à ce grand humaniste dont le nom restera à jamais gravé dans le cœur et dans l'esprit des Africains de toutes les générations. Il a en effet donné corps au rêve d'une Afrique debout, pleinement satisfaite d'elle-même, apportant sa parole et son expérience au développement et à l'humanisation de notre planète.

Je voudrais aussi associer à l'hommage rendu à Nelson Mandela un autre grand Africain, feu Kofi Annan, septième Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dont le charisme et le leadership ont permis à notre Organisation d'enregistrer de grandes avancées. Il mérite tout autant notre reconnaissance pour son engagement inlassable au service de la paix dans le monde.

L'année 2018 a été particulièrement éprouvante pour plusieurs pays. Aussi, voudrais-je renouveler mes condoléances et exprimer ma compassion aux Gouvernements et aux peuples américains, français, indonésiens, malgaches, néerlandais, philippins, allemands, australiens,

ainsi qu'à tous les pays insulaires, victimes de catastrophes naturelles au cours de cette année.

Face à un monde de plus en plus agité, en proie à des difficultés et des crises de toutes sortes, les pays ont le devoir d'agir de façon concertée et avec une forte détermination. C'est pourquoi je me réjouis du thème de la présente session, intitulée : « Faire de l'ONU une organisation pour tous : une force mondiale fondée sur des responsabilités partagées, au service de sociétés pacifiques, équitables et durables ». Ce thème, du point de vue de mon pays, place les nations devant leurs responsabilités et les engage à œuvrer ensemble, dans un cadre multilatéral, pour trouver les solutions idoines et durables aux défis contemporains.

Le Bénin continuera de considérer que les relations internationales devraient prioritairement se baser sur une coopération toujours plus étroite entre les États et sur le fonctionnement harmonieux des organisations internationales, dont l'une des fonctions majeures est de garantir l'intérêt commun et la sécurité collective. Remettre en cause le multilatéralisme serait donc une erreur fatale dans un monde désormais interconnecté.

Le Bénin se félicite également de la conclusion, en juillet, ici-même, des négociations sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et attend avec enthousiasme son adoption définitive en décembre à Marrakech, au Maroc. Ce processus, faut-il le souligner, démontre une fois de plus la force du multilatéralisme et notre capacité à nous retrouver sur des enjeux difficiles qui dépassent le cadre étroit de nos souverainetés nationales respectives.

L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le démarrage de sa mise en œuvre constituent un pas important dans le processus de promotion du développement des États et du mieux vivre des peuples. L'accélération de sa mise en œuvre est un impératif majeur pour le Gouvernement béninois qui s'emploie à trouver des mécanismes innovants d'accès aux ressources afin d'assurer son financement. Ces ressources, qui existent en quantité suffisante sur le marché mais restent d'accès

difficile, seront en appui aux financements et à l'aide des partenaires au développement.

Je voudrais souligner cependant que, du point de vue de mon gouvernement, l'amélioration de la gouvernance est une condition primordiale pour la réalisation des objectifs du « Bénin révélé » et des objectifs de développement durable. C'est pourquoi la lutte contre l'impunité et la corruption est au cœur des actions du Gouvernement et de l'ensemble des institutions de mon pays. Au cours de cette année, l'arsenal législatif a été renforcé et une cour spéciale a été créée puis rendue opérationnelle pour réprimer les crimes économiques et le terrorisme.

Ces mesures sont nécessaires pour garantir que les ressources financières mobilisées servent réellement aux fins prévues. Elles visent aussi à rendre les acteurs nationaux plus vertueux et à garantir la qualité de la dépense publique. L'ambition du Gouvernement est de faire en sorte que tous les Béninois aient accès à l'eau potable, aux soins de santé primaire, à l'éducation et à la garantie d'une vie décente. C'est la réalisation de cette ambition légitime qui justifie la mise en place d'un vaste programme d'adduction d'eau en milieu rural et du programme Assurance pour le renforcement du capital humain, qui vise à fournir la sécurité sociale à tous, en particulier aux couches sociales les plus démunies.

Le Gouvernement béninois déploie aussi des actions en vue d'assurer une meilleure santé à l'ensemble de la population. Au nombre de ces actions, celles qui consistent à veiller à la qualité des médicaments commercialisés à des fins thérapeutiques est une exigence majeure de santé publique. Le Bénin a initié avec vigueur une lutte implacable contre les médicaments falsifiés et de mauvaise qualité qui circulent sur son territoire. Pour venir à bout de ce fléau aux dimensions transnationales évidentes, il est important que la communauté internationale se mobilise dans le cadre d'un partenariat mondial contre l'impunité et l'indifférence, afin de garantir aux riches comme aux pauvres l'égalité dans l'accès aux médicaments de qualité.

Par ailleurs, le Bénin s'est engagé dans une politique de développement du tourisme qui est de nature à produire une croissance rapide à fort impact social. Ainsi, s'appuyant sur sa riche

culture, legs historique, le Bénin a entrepris de développer des projets phares dans le domaine du tourisme alliant patrimoines, cultures, modernité et ouverture au monde. Ainsi, en vue de créer les conditions pour que le tourisme devienne l'un des moteurs de sa croissance économique et de son développement socioéconomique, le Bénin a entrepris de construire trois musées dotés des moyens les plus modernes de conservation et d'exposition pour révéler au monde, dans un esprit nouveau, sa contribution et son rôle dans l'évolution de l'humanité.

Mon pays compte, avec la restitution de ses biens culturels, réhabiliter et offrir au monde l'épopée de ses rois et de ses amazones, les vestiges du plus grand port ouest-africain de l'histoire de l'esclavage, ainsi que la richesse des arts et cultures de son patrimoine vaudou. Bon nombre des œuvres qui témoignent de ce riche passé sont détenues à l'étranger dans des collections publiques et privées. Leur restitution revêt dans ce contexte une dimension réparatrice et économique. C'est pourquoi, depuis 2016, le Bénin s'est porté avec détermination sur le front de la restitution des biens culturels à leurs pays d'origine. Dans cette lutte, légitime au demeurant, et qui exige des actions fortes sur le plan de la coopération internationale, le Bénin se réjouit de l'accueil positif que les autorités de la République française ont accordé à ses demandes de restitutions.

Toutefois, la question va bien au-delà des rapports franco-béninois. Plusieurs autres pays sont confrontés aux mêmes problèmes. Or, il est loisible de constater que ces problématiques, au-delà de leurs dimensions historique, sociologique ou philosophique, sont faiblement encadrées par le droit international. Le Bénin voudrait inviter les Nations Unies à examiner, dans un esprit positif et de coopération, la possibilité de l'adoption d'un instrument international contraignant sur cette problématique.

La préservation de la paix et de la sécurité internationales constitue un axe stratégique majeur et constant de la politique étrangère du Bénin. Mon pays considère les opérations de maintien de la paix comme l'un des moyens les plus importants dont disposent les Nations Unies pour y parvenir. C'est la raison pour laquelle, en

dépité de ses capacités et moyens limités, mon pays s'associe depuis plusieurs décennies aux initiatives internationales visant à prévenir les crises et à maintenir la paix. Ma délégation se réjouit donc de l'adoption récente, par l'Assemblée générale, du projet de restructuration du pilier Paix et sécurité de l'ONU et soutient fortement les actions engagées par le Secrétaire général visant à augmenter l'efficacité des opérations de paix grâce à la définition, par le Conseil de sécurité, de mandats plus précis, et à l'instauration d'un partenariat plus fort avec les organisations régionales et sous-régionales.

Le Bénin salue et soutient fortement la politique de tolérance zéro mise en place par l'ONU pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le contexte des opérations de maintien de la paix et, en tant que pays contributeur de contingents, le Bénin s'engage à jouer pleinement son rôle à cet égard. Ma délégation reste toutefois préoccupée par la diminution constante des ressources allouées au maintien de la paix. Le principe consistant à « faire plus avec moins » n'est pas adapté à la complexité croissante des menaces auxquelles font face désormais les soldats de la paix sur le terrain.

En outre, ma délégation regrette le peu de progrès enregistrés sur la question de la réforme du Conseil de sécurité et réaffirme son soutien au Consensus d'Ezulwini, réclamant notamment l'attribution à l'Afrique de deux sièges de membres permanents avec droit de veto. L'aménagement d'une représentation équitable des États Membres au sein du Conseil de sécurité permettra, nous en sommes persuadés, une gestion plus inclusive et plus efficace des grands problèmes politiques contemporains.

Le Bénin, qui vient de se doter de sa loi sur la radioprotection, tient à saluer les efforts de l'Agence internationale de l'énergie atomique en vue de parvenir au plan universel d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins strictement civiles et renouvelle son soutien aux actions en vue de la création d'une zone exempte de l'arme nucléaire au Moyen-Orient.

Je ne saurais terminer mon propos sans réaffirmer le soutien du Bénin aux efforts de l'ONU visant à créer un État palestinien viable, doté des attributs

de la pleine souveraineté internationale, vivant côte à côte et en parfaite entente avec l'État d'Israël.

Vive l'Organisation des Nations Unies au service de la paix, de la sécurité, de la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et du développement durable! »

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Maria Helena Lopes De Jesus Pires, cheffe de la délégation du Timor-Leste.

M^{me} Lopes De Jesus Pires (Timor-Leste) (*parle en portugais; interprétation assurée par la délégation*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session, au nom de S. E. M. Dionísio da Costa Babo Soares, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Timor-Leste. Avant toute chose, qu'il me soit permis joindre ma voix à celle des orateurs précédents et de présenter, au nom du Timor-Leste, nos plus sincères condoléances au peuple indonésien, en particulier aux familles des victimes du séisme et du tsunami qui ont frappé Palu à Sulawesi.

Je voudrais à l'entame de mon propos féliciter S. E. M^{me} Maria Fernanda Espinosa Garcés de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session, et lui souhaiter plein succès dans ses travaux au cours de cette session placée sous le thème : « Faire de l'ONU une organisation pour tous : une force mondiale fondée sur des responsabilités partagées, au service de sociétés pacifiques, équitables et durables ». Étant donné que ce n'est que la quatrième fois dans l'histoire de l'Organisation qu'une femme dirige cet important organe, je pense que la Présidente sera également un modèle important pour les femmes et les filles du monde entier. Elle peut compter sur l'appui du Timor-Leste.

Je voudrais également exprimer notre gratitude à S. E. M. Miroslav Lajčák pour tout le travail qu'il a accompli en vue de pérenniser la paix et de prévenir les conflits. Le Timor-Leste se félicite également de la manière dont s'est déroulée l'élection de la soixante-treizième Présidente de l'Assemblée générale sous la direction du Président Lajčák, qui constitue un excellent précédent pour les élections futures. Nous apprécions le thème choisi pour cette session et pensons qu'il est des plus appropriés. Ce thème appelle notre attention sur la nécessité d'unir les peuples à un moment où nous assistons à un délitement progressif, mais incontestable, de

l'ordre mondial, qui vient renforcer plus encore les inégalités et l'insécurité et éroder plus encore la confiance dans les institutions nationales et internationales.

À un moment où la solidarité entre les peuples revêt une immense importance dans le contexte mondial, le sentiment d'impuissance, qui divise les peuples et provoque l'hostilité, est perceptible. C'est pourquoi le thème choisi pour cette session, qui met l'accent sur l'inclusion, l'égalité et le leadership mondial, est si important et opportun. Le Timor-Leste est sans aucun doute l'exemple par excellence de l'importance d'un ordre fondé sur le droit international. L'année prochaine, notre pays célébrera le vingtième anniversaire de la consultation populaire organisée par l'ONU, à l'occasion de laquelle notre peuple a fait le choix courageux de l'indépendance.

Nous ne saurions manquer de rendre hommage au Secrétaire général de l'époque, notre cher ami, le regretté Kofi Annan. C'est avec une profonde tristesse et un grand chagrin que notre peuple a appris la nouvelle de son décès. En tant que Secrétaire général, Kofi Annan a joué un rôle de premier plan dans la conduite des négociations entre le Portugal et l'Indonésie, qui ont abouti à la signature de l'accord du 5 mai 1999, ouvrant la voie à la consultation populaire au Timor-Leste. Il s'agit d'un jalon important que nous commémorerons également l'an prochain.

Récemment, l'ONU a de nouveau joué un rôle majeur dans l'avenir du Timor-Leste. Pour la première fois, une commission de conciliation, créée en 2016 en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, est parvenue à régler un différend de longue date entre le Timor-Leste et l'Australie concernant la définition de nos frontières maritimes. Ce processus a duré environ un an et demi et a abouti à un nouveau traité sur la frontière maritime, signé dans cette salle le 6 mars de cette année, en présence du Secrétaire général António Guterres. Le nouveau traité nous a permis de consolider notre souveraineté nationale et d'établir un modèle important pour le règlement pacifique des différends internationaux. Alors que les tensions géopolitiques mondiales liées à des différends maritimes ne cessent de s'accroître, le succès du premier processus de conciliation de l'histoire est d'une importance internationale sans précédent. Le Timor-Leste encourage les autres États Membres à envisager de recourir à ce mécanisme de règlement pacifique des différends maritimes, considérant qu'il jouera un rôle important pour apaiser les tensions mondiales sur nos mers.

Notre monde est confronté à de nombreux défis, qui peuvent être résolus efficacement par le dialogue, la coopération et sur la base du droit international. L'un des principaux défis de notre époque est, sans aucun doute, le changement climatique. C'est une question que le Secrétaire général António Guterres a qualifié d'enjeu déterminant de notre époque. Le Timor-Leste espère que la communauté internationale saura agir de façon concertée pour faire face à cette menace existentielle qui pèse sur notre planète.

C'est le lieu ici de souligner l'importance d'une coopération active et large visant à prendre d'urgence des mesures concrètes afin de lutter contre la menace à laquelle sont confrontés les petits États insulaires en développement, notamment ceux de la région du Pacifique, qui sont particulièrement vulnérables face aux effets des changements climatiques.

Je voudrais également mettre l'accent sur une question fondamentale qui exige également l'attention de l'ensemble de la communauté internationale, à savoir les migrations mondiales. Les conflits, les guerres, les situations d'inégalité et les changements climatiques ont entraîné un mouvement migratoire massif dans le monde entier.

Le Timor-Leste et les pays du Groupe G7+ des États fragiles savent que le développement durable ne peut se faire sans la paix. C'est pourquoi nous sommes conscients que les 17 objectifs du développement durable ne sauraient être atteints si nous ne sommes pas en mesure de construire des sociétés pacifiques, justes et inclusives. Nous espérons que l'évaluation du Programme 2030 tiendra compte de ces préoccupations afin que les pays fragiles et vulnérables ne soient pas laissés pour compte.

Le Timor-Leste se félicite des réformes du système des Nations Unies engagées sous la direction du Secrétaire général António Guterres. Après la mise en œuvre du plan visant à renforcer le rôle des coordonnateurs résidents des Nations Unies, le Timor-Leste versera une modeste contribution au cours des cinq prochaines années. Nous appuyons également, sans réserve, les réformes menées dans le cadre du pilier Paix et sécurité. Nous félicitons le Secrétaire général de son initiative, l'Action pour le maintien de la paix, et notamment la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, que le Timor-Leste a signée. Afin de contribuer aux opérations de paix, le Timor-Leste investit actuellement dans la formation de son personnel policier et

militaire – en mettant particulièrement l'accent sur le renforcement de la représentation des femmes – afin d'accroître sa capacité et ses possibilités de contribuer dans un avenir proche aux missions de paix de l'Organisation des Nations Unies.

Toutefois, malgré nos efforts communs pour renforcer les missions de maintien de la paix, nous continuons de voir des conflits et des guerres dans le monde, ce qui nous remplit d'inquiétude. La guerre en cours en Syrie est une tragédie qui cause des dommages humains irréparables et de terribles souffrances aux habitants de cette région. Le Timor-Leste exhorte la communauté internationale à faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre un terme à cette guerre et mettre fin à la mort et à la destruction dans ce pays.

Le peuple du Sahara occidental continue d'être privé de son droit à l'autodétermination. Nous nous félicitons de la nomination de M. Horst Köhler comme Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental. Nous lançons également un appel au Royaume du Maroc et au Frente Popular para la Liberación de Saguia el-Hamra y de Río de Oro pour entamer un véritable dialogue en vue de parvenir à une solution politique mutuellement bénéfique qui permettra au peuple du Sahara occidental d'exercer son droit à l'autodétermination dans le cadre d'un référendum organisé par l'Organisation des Nations Unies.

Le Timor-Leste engage vivement la communauté internationale à redoubler d'efforts avec les parties concernées en vue de parvenir à une solution juste, pacifique et durable à la question de Palestine. Nous réaffirmons l'appui du Timor-Leste à la solution des deux États et à la protection urgente de la population civile. Le Timor-Leste demeure également préoccupé par le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba depuis plus de six décennies, qui a eu un impact considérable sur la vie de la population et sur le développement du pays. Notre région se félicite de la poursuite du dialogue pour la paix et la réconciliation dans la péninsule coréenne, et nous espérons que le dialogue entre les parties concernées permettra de mettre fin à la prolifération des armes nucléaires dans notre région.

La Présidente assume la présidence.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour parler de la situation actuelle au Timor-Leste. Le 12 mai, nous avons organisé des élections législatives anticipées. Les élections se sont déroulées dans le calme et ont abouti à un nouveau gouvernement dirigé

par S. E. M. Taur Matan Ruak. Après une période de stagnation économique due à la situation politique, mon pays a renoué avec le développement et la croissance économique et il est sur la voie de la normalisation. Les fondements socioéconomiques dont nous avons besoin pour créer une société prospère et unie sont déjà en place. Avec l'adoption récente du budget général de l'État, nous espérons continuer à améliorer nos infrastructures sociales, de communication et de logement et, partant, développer les possibilités d'investissement et de développement économique.

Une autre mesure importante pour le Timor-Leste a été la décision du Gouvernement d'acquérir 30 % du capital du consortium qui exploite le gisement de gaz Greater Sunrise dans la mer du Timor, ce qui nous donne la possibilité de connecter un pipeline au territoire timorais et d'accélérer le développement de la côte méridionale. C'est encore une fois notre dirigeant historique et ancien Président de la République et Premier Ministre, S. E. M. Xanana Gusmão, qui a mené les négociations avec succès.

Nous continuons d'entretenir de solides relations avec nos voisins, l'Indonésie et l'Australie. Nous approfondissons également notre coopération avec les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, et nous attendons patiemment une décision sur notre demande d'adhésion à cette organisation. Le Timor-Leste reste déterminé à renforcer les liens d'amitié et de coopération avec les pays de la Communauté des pays de langue portugaise et espère que le portugais, parlé par près de 250 millions de personnes à travers le monde, deviendra également une des langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

Notre pays a également signé le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, et nous encourageons tous les États Membres à faire de même. Nous vivons dans un monde différent de celui de l'immédiate après-Seconde Guerre mondiale, qui a vu la création de l'Organisation des Nations Unies. L'époque actuelle est pleine de défis, et nous devons tous, plus que jamais, être prêts à relever ces défis et à répondre à nos aspirations, ainsi qu'à défendre la valeur du multilatéralisme. Mon pays croit fermement à l'Organisation des Nations Unies et au système international. Nous sommes de ce fait déterminés à œuvrer de concert en faveur de la paix, de la sécurité et de la prospérité internationales pour le bien-être de l'humanité.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ali Naseer Mohamed, chef de la délégation de la République des Maldives.

M. Mohamed (Maldives) (*parle en anglais*) : Je souhaite vous adresser, Madame la Présidente, les chaleureuses félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session. Votre élection pour présider l'Assemblée illustre les progrès que nous accomplissons sur la voie de l'égalité des sexes, une dynamique que nous devons renforcer au niveau mondial. Pourtant, le fait qu'elle ne soit que la quatrième femme à accéder à ce poste montre que nous avons encore beaucoup à faire. Je tiens également à saluer le Secrétaire général, M. António Guterres, pour son leadership à la tête de l'Organisation en ces temps difficiles. Le thème choisi pour la présente session, « Faire de l'ONU une organisation pour tous : une force mondiale fondée sur des responsabilités partagées, au service de sociétés pacifiques, équitables et durables », est extrêmement pertinent.

Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin que la communauté internationale unisse ses efforts pour édifier des sociétés résilientes afin de faire en sorte que chacun ait sa juste part des bienfaits du développement. Pour y parvenir, nous avons besoin que l'ONU assume un plus grand leadership dans l'unification de nos efforts collectifs. L'accent devrait être mis sur l'édification de communautés capables de résister aux chocs et de rebondir plus vigoureusement. Reconnaisant cela, la pierre angulaire de la stratégie de développement des Maldives est de renforcer la résilience aux niveaux économique, institutionnel, environnemental et, enfin, politique.

Les Maldives sont une vieille nation, mais une jeune démocratie. Dans notre cheminement vers la consolidation de notre démocratie, le 23 septembre dernier a été une journée extraordinaire. Ce jour-là, les Maldives ont tenu leur troisième élection présidentielle multipartite. L'élection s'est déroulée de manière pacifique et sans heurt, avec un taux de participation de 89 %. C'est un moment qui a rendu tous les Maldiviens fiers du chemin parcouru et des progrès accélérés que le pays a accomplis. À la suite des élections, les Maldives procèdent actuellement à la passation de pouvoirs d'un gouvernement élu à l'autre.

Le rythme accéléré de la démocratisation aux Maldives va de pair avec une croissance encore plus rapide du développement socioéconomique. Depuis leurs humbles débuts en tant qu'un des pays les plus pauvres du monde à leur indépendance en 1965 jusqu'à leur

statut actuel de pays à revenu intermédiaire supérieur, les Maldives sont une réussite à tous points de vue. Les Maldives ont un des indicateurs de développement humain les plus élevés de notre région, avec des taux d'alphabétisation et de vaccination quasi universels et les plus bas taux de mortalité infantile et maternelle. Le pays a éradiqué des maladies telles que la poliomyélite, la rougeole, le paludisme et la filariose, bien que divers types de maladies non transmissibles commencent à représenter un nouveau défi.

Les progrès dans le secteur social ne peuvent être maintenus et étendus que par une forte croissance économique. Le Président sortant Abdulla Yameen Abdul Gayoom, au cours de ses cinq années de mandat, s'est concentré sur le développement et la modernisation des infrastructures critiques afin de stimuler la croissance dans les principales industries du pays. Le nouvel agrandissement de la piste de notre principal aéroport international et l'agrandissement en cours de l'aérogare stimuleront considérablement l'industrie touristique et créeront des emplois et de la richesse. Il y a quelques semaines à peine, nous avons inauguré un pont reliant notre capitale, Malé, au principal aéroport international et à la banlieue maléenne de Hulhumalé, conquise sur l'océan. Cela a transformé la physionomie de la capitale en consolidant trois populations distinctes, contribuant ainsi à la réalisation d'économies d'échelle et à une meilleure adaptation aux changements climatiques.

Dans le même temps, nous ne pouvons pas créer des îlots de progrès et de prospérité sans nous associer à nos amis dans le cadre de partenariats mutuellement bénéfiques, fondés sur la confiance mutuelle et tels qu'envisagés dans divers programmes et accords internationaux, comme le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba, les Orientations de Samoa et l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Les efforts nationaux de développement des petits États insulaires en développement, comme les Maldives, ont besoin d'être appuyés grâce au renforcement des capacités, au transfert de technologie et à l'accès au financement, si l'on veut qu'ils puissent atteindre les objectifs fixés dans les programmes de développement internationaux.

L'ONU peut jouer un rôle de chef de file plus marqué dans la promotion d'un tel soutien. Pour y parvenir, le Secrétariat a également besoin de l'appui de l'Assemblée, afin d'aider les pays en situation particulière, comme les petits États insulaires en développement, par une allocation de ressources plus équilibrée. L'ONU

est la locomotive du multilatéralisme et l'existence des petits États, en particulier des petits États insulaires en développement, est tributaire des normes multilatérales. Or les principes du droit international qui régissent les relations amicales et la coopération entre les États sont fondamentalement remis en question. Il est donc nécessaire que les pays, grands et petits, reviennent du bon côté du droit.

L'État de Palestine est un des lieux où la Puissance occupante se joue des normes et du droit internationaux avec un sentiment d'impunité. Aujourd'hui, nous nous joignons une fois de plus à de nombreux autres pays pour demander qu'il soit mis un terme définitif à l'occupation illégale des terres palestiniennes et que le peuple palestinien ait la possibilité d'exercer son droit légitime à l'autodétermination. Les Maldives sont fermement convaincues qu'une paix durable ne pourra être instaurée que grâce à la solution des deux États, dans le cadre de laquelle l'État de Palestine puisse exercer sa souveraineté à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale. Les mesures unilatérales qui vont à l'encontre de ces modalités internationalement acceptées sont régressives et illégales.

Les Maldives appellent également à mettre fin de manière pacifique à la guerre qui se poursuit en Syrie. La situation humanitaire continue d'empirer. Le Conseil de sécurité n'a pas encore réussi à régler ce conflit et ses conséquences. Nous devons prendre des mesures plus énergiques pour faire cesser le raz-de-marée de souffrance en Syrie. L'intervention humanitaire est une nécessité. Un règlement politique permanent est impératif.

De la même manière, les atrocités qui sont commises contre les musulmans du Myanmar ne doivent pas être oubliées. Les Maldives appellent les autorités du Myanmar à traduire en justice ceux qui se sont rendus coupables de crimes de génocide contre les musulmans rohingyas. Plus particulièrement, les recommandations de la mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar doivent être appliquées sans délai.

Dans son Article 1, la Charte des Nations Unies affirme qu'un des buts de l'Organisation des Nations Unies est d'être un centre où s'harmonisent les efforts des nations. L'ONU ne peut s'acquitter constructivement de cette fonction que si elle est adaptée aux buts énoncés en termes clairs dans la Charte. Les réformes que le Secrétaire général a introduites ces derniers mois pour moderniser le système des Nations Unies pour le développement ont commencé à prendre forme. Cela

étant, nos tentatives de réforme systémique et globale de l'Organisation, telle la réforme du Conseil de sécurité, ont généré de nombreux processus mais n'ont eu quasiment aucun succès, malgré plus de quatre décennies de délibérations. L'ONU doit être une institution où tous les États Membres doivent se sentir les bienvenus, où le pouvoir combiné d'une multitude d'idées, de solutions et de voix peut trouver sa pleine expression en s'attaquant aux défis que sont les changements climatiques, la dégradation des océans, la pauvreté, l'exclusion et la discrimination.

Pour les petits États insulaires en développement, comme les Maldives, l'ONU sera toujours une partenaire indispensable tandis que nous affermissons notre résilience nationale. Nous considérons que l'ONU est la clef qui nous permet de trouver notre place et notre voix dans le discours mondial. Pour que l'ONU soit pertinente, il faut veiller à ce que chaque État, du plus grand au plus petit, joue son rôle. Il faut permettre à chaque État de contribuer à la recherche de solutions communes pour notre avenir commun. Il faut partager la responsabilité qui consiste à donner un avenir plus pacifique, plus juste, plus équitable et plus durable à nos enfants et à leurs enfants.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat général pour la présente séance.

Avant de donner la parole aux orateurs qui ont demandé à exercer leur droit de réponse, je rappelle aux membres que les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Golroo (République islamique d'Iran) (*parle en arabe*) : Il y a quelques jours, le Ministre saoudien des affaires étrangères a pris la parole dans cette salle pour formuler des accusations infondées contre mon pays (voir A/73/PV.13). Je m'exprime donc en arabe aujourd'hui pour répondre directement à ses allégations et faire en sorte que notre position soit claire pour ce pays voisin.

Le Ministre saoudien des affaires étrangères a déclaré que son pays appuyait la stratégie des États-Unis contre l'Iran. Cette position n'a rien de nouveau ni de surprenant. Les positions saoudiennes sont notoires. Il s'agit d'un pays qui s'oppose aux peuples et aux gouvernements de la région, en particulier ceux des nations arabes. Ce qui est curieux, c'est que le Ministre

saoudien accuse mon pays de soutenir le terrorisme. C'est très étrange. Tout le monde sait que l'Arabie saoudite appuie très largement le terrorisme. Je ne vais pas justifier la position de mon pays, la République islamique d'Iran, pour ce qui est des mesures qu'il prend pour lutter contre le terrorisme. C'est une position déjà bien connue, en particulier au sein des peuples et gouvernements des États amis de la région.

Qu'il me soit toutefois permis de rappeler simplement ici les liens institutionnels qui unissent l'Arabie saoudite et le terrorisme, du point de vue des Occidentaux. Dans des câbles diplomatiques ayant fait l'objet d'une fuite, l'ancienne Secrétaire d'État des États-Unis, Hillary Clinton, déclarait en 2009 que les donateurs saoudiens étaient la principale source de financement des groupes terroristes dans le monde. En outre, un rapport britannique sur les transferts de fonds étrangers destinés à soutenir l'extrémisme, publié par la Henry Jackson Society, souligne que l'Arabie saoudite est le plus grand bailleur de fonds de l'extrémisme au Royaume-Uni. Les médias britanniques ont révélé qu'une enquête du Gouvernement britannique avait été ordonnée par l'ancien Premier Ministre, David Cameron, pour faire la lumière sur des allégations selon lesquelles l'Arabie saoudite soutient des groupes terroristes et extrémistes au Royaume-Uni.

Nombreux sont les anciens ambassadeurs européens à Riyad qui ont également accusé l'Arabie saoudite de ce type d'agissement. Un ancien ambassadeur européen en Arabie saoudite a même qualifié l'Arabie saoudite de royaume du terrorisme et accusé le pays de profiter de ses richesses pétrolières pour propager le terrorisme à travers le monde. Partie la plus notable à avoir accusé l'Arabie saoudite de financer le terrorisme, le Congrès des États-Unis a adopté à une écrasante majorité, le 28 septembre 2016, la Loi pour la justice contre les commanditaires du terrorisme (*Justice Against Sponsors of Terrorism Act*), qui vise l'Arabie saoudite, puisque que 16 ressortissants saoudiens ont été identifiés comme étant impliqués dans les attentats du 11 septembre 2001.

Qu'il me soit permis de m'interrompre à ce stade pour dire que tout le monde sait bien que la source du terrorisme qui a visé des innocents au Moyen-Orient, en Afrique du Nord, en Europe et à New York le 11 septembre 2001 est le Royaume d'Arabie saoudite. Tout le monde sait que le Gouvernement saoudien est le principal parrain du terrorisme - d'Al-Qaïda à Daech. Tout le

monde sait que la noble nation yéménite est en train de souffrir du fait du terrorisme d'État de l'Arabie saoudite.

Le Ministre saoudien des affaires étrangères accuse mon pays de déstabiliser la région, comme si le Royaume d'Arabie saoudite œuvrait, lui, pour sa stabilité. Est-ce que la destruction du Yémen et le meurtre d'innocents enfants yéménites promeuvent la stabilité? Est-ce que les raids aériens contre Saada, au Yémen, qui ont provoqué la mort de dizaines d'enfants, la plupart âgés de moins de 15 ans, favorisent la stabilité? J'insiste sur le fait que l'Arabie saoudite cible délibérément les enfants et les civils.

Est-ce que le blocus imposé au Qatar appuie la stabilité? Est-ce que le financement des groupes terroristes en Iraq, en Syrie, au Yémen et en Libye renforce la stabilité? Est-ce que la création de groupes terroristes au Liban, qui ont perpétré un attentat-suicide contre l'ambassade d'Iran à Beyrouth, favorise la stabilité? L'Arabie saoudite affirme qu'elle défend la nation arabe. Est-ce en déclenchant des guerres par procuration que l'on défend la nation arabe? Défendre la nation arabe signifie-t-il inciter Israël à attaquer le Liban? Défendre la nation arabe signifie-t-il abandonner le peuple palestinien? L'Arabie saoudite ne défend pas la nation arabe; au contraire, elle tue les Arabes avec ses dollars. Elle n'a de pitié pour aucun État arabe et pour aucun peuple arabe, quand bien même ils seraient ses alliés.

L'Arabie saoudite affirme qu'Ansar Allah au Yémen s'en est pris aux populations civiles en territoire saoudien en tirant 199 missiles balistiques fabriqués en Iran. C'est une accusation fallacieuse. Premièrement, comment la République islamique d'Iran peut-elle transporter des missiles au Yémen alors qu'un blocus rigoureux est en place? Deuxièmement, s'il s'agissait de missiles balistiques, comme l'affirme l'Arabie saoudite, comment se fait-il qu'il n'y ait pas eu de victimes civiles? Est-ce que l'Arabie saoudite sait ce qu'un missile balistique peut provoquer comme destruction? Étant donné l'absence de dégâts, ces affirmations ne sont que des mensonges.

Nous disons à nos frères yéménites de toutes les parties au conflit que la République islamique d'Iran veut la stabilité au Yémen. Nous appuyons les efforts que déploie l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, M. Martin Griffiths. Nous demandons à tous les Yéménites d'engager un dialogue entre eux sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. M. Griffiths a dit dernièrement que ceux qui affirment qu'Ansar Allah ne veut pas négocier ne disent pas la vérité. Il

a informé le Conseil des droits de l'homme des récentes violations des droits de l'homme commises au Yémen dans le cadre des crimes qu'y commet la soi-disant coalition saoudo-émirienne. En outre, les réseaux de distribution d'eau ont été également pris pour cible, tandis qu'on interdisait l'entrée des médicaments au Yémen. Le rapport affirme, sur la base de preuves avérées, que le Émirats arabes unis et le Royaume d'Arabie saoudite sont responsables de violations des droits de l'homme au Yémen.

Pour terminer, je voudrais souligner que le Ministre saoudien se vante de la richesse de son pays. Il affirme que l'Arabie saoudite a versé 13 milliards de dollars au peuple yéménite. Il peut l'affirmer en effet, mais cet argent sert à tuer les Yéménites, à détruire le Yémen et à y aggraver la famine et le choléra. Il ne sert pas à l'achat de médicaments et à la reconstruction du pays. Je voudrais dire au Ministre saoudien des affaires étrangères que l'Iran est un voisin honnête et loyal de tout pays honnête. Nous vous avons appelé au dialogue, et nous lui demandons à nouveau d'engager le dialogue pour résoudre les problèmes, aux fins du bien-être de la nation musulmane et de la stabilité et de la sécurité des peuples de la région. Les portes de la République islamique d'Iran lui sont ouvertes.

Pour répondre à ce qu'a dit le Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis il y a quelques jours dans cette salle (voir A/73/PV.14) concernant les trois îles iraniennes du golfe Persique, à savoir les îles de la Grande-Tounb, de la Petite-Tounb et d'Abou Moussa, la République islamique d'Iran rappelle que ces îles sont iraniennes et souligne que les affirmations des Émirats sont infondées. Nous les réfutons et les considérons comme une ingérence dans nos affaires intérieures. La République islamique d'Iran est disposée à entrer dans des négociations bilatérales avec les Émirats arabes unis en vue d'aplanir ce différend.

M^{me} Simonyan (Arménie) (*parle en anglais*) : La délégation arménienne a demandé la parole pour répondre à ce qu'a dit le Ministre azerbaïdjanais des affaires étrangères vendredi (voir A/73/PV.13) concernant mon pays. Nous notons qu'une partie importante de sa déclaration porte sur l'Arménie, en lien avec la question du Haut-Karabakh, et s'appuie sur des interprétations biaisées du droit international et des références sélectives à la Charte des Nations Unies.

L'Azerbaïdjan continue de parler du droit des réfugiés de rentrer chez eux, ce qui est conforme à sa pratique consistant à ignorer le fait que tout arrangement

en vue du retour des réfugiés sur leurs anciens lieux de résidence nécessite une approche globale. La prise en compte du droit des réfugiés au retour ainsi que d'autres éléments, notamment la pleine reconnaissance de la réalisation du droit à l'autodétermination, figurent parmi les principes fondamentaux d'un règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh, que l'Azerbaïdjan a choisi jusqu'à présent d'ignorer.

L'Azerbaïdjan fait preuve d'une constance remarquable dans ses références sélectives aux dispositions des quatre résolutions du Conseil de sécurité adoptée en 1993 (résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993)). Ces quatre résolutions appellent à la cessation des hostilités, à l'ouverture des communications et à la reprise des négociations de paix avec toutes les parties concernées, y compris la population du Haut-Karabakh.

Mais à chacune de ces résolutions, l'Azerbaïdjan a répondu par une intensification de ses opérations militaires. Ne dissimulant pas son ambition de trouver une solution militaire au conflit, l'Azerbaïdjan n'a eu de cesse d'accroître progressivement les tensions dans la région, comme l'a montré l'agression à grande échelle lancée contre la population du Haut-Karabakh en avril 2016, en violation de l'accord trilatéral de cessez-le-feu de 1994 et de l'accord trilatéral sur la consolidation du cessez-le-feu de 1995. L'escalade par l'Azerbaïdjan en 2016 s'inscrit dans la logique qui sous-tend depuis longtemps sa politique d'incitation à la haine contre les Arméniens au plus haut niveau, ce qui a conduit à la radicalisation extrême de la société azerbaïdjanaise, notamment des jeunes.

Le conflit du Haut-Karabakh a éclaté en raison du déni d'un des droits humains fondamentaux, celui des peuples de disposer d'eux-mêmes, de décider de leur destin et de choisir la forme de gouvernance qu'ils veulent pour leur patrie. Le peuple du Haut-Karabakh a dû se défendre contre l'extermination, et il a réussi à le faire sans aucune intervention internationale.

L'Arménie a clairement affirmé son adhésion aux négociations de paix menées sous l'égide des coprésidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en vue de trouver une solution globale et durable au conflit. Nous espérons que l'Azerbaïdjan investira des efforts dans la promotion d'une culture de paix, de relations de bon voisinage, de démocratie et des droits de l'homme. Et c'est dans ce contexte que l'Arménie demande instamment à l'Azerbaïdjan de prendre des mesures sincères pour

mettre fin à son bellicisme persistant, à son discours haineux et à son intolérance, et s'engager de bonne foi à mettre en œuvre les accords conclus dans le cadre de négociations menées sous les auspices des coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE.

M. Tevi (Vanuatu) (*parle en anglais*) : Je saisis l'occasion de répondre à la récente déclaration de l'Indonésie (voir A/73/PV.11). Je voudrais tout d'abord adresser au peuple et au Gouvernement indonésiens les condoléances de Vanuatu et leur exprimer notre solidarité en ces temps difficiles, alors qu'ils souffrent des effets des récents séisme et tsunami. Nous sommes convaincus que l'esprit de persévérance des Indonésiens touchés par cette terrible tragédie, conjuguée à la solidarité de la communauté internationale, permettront d'alléger les souffrances causées par les forces dévastatrices de la nature.

S'agissant de la Papouasie occidentale, Vanuatu est d'accord avec l'Indonésie que les allégations de violations flagrantes, systématiques et généralisées des droits de l'homme et de non-respect des droits civils, sociaux, politiques, économiques et culturels ne peuvent être prises à la légère. Aussi quand la Papouasie, les organisations de la société civile et des organisations internationales qui s'occupent des droits de l'homme comme Amnesty International signalent avec zèle à l'ONU des cas de violations flagrantes des droits de l'homme, est-il crucial que ces allégations soient examinées par les mécanismes pertinents des droits de l'homme et qu'elles fassent l'objet d'une enquête approfondie.

C'est la raison fondamentale pour laquelle Vanuatu s'est félicité de la visite en Papouasie, l'année dernière, du Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible. Le Rapporteur spécial a pu constater de ses propres yeux que la Papouasie était en retard par rapport à d'autres régions de l'Indonésie sous bien des aspects. Cependant, l'ancien Haut-Commissaire aux droits de l'homme, M. Zeid Ra'ad Al Hussein, a souligné dans sa dernière déclaration en tant que Haut-Commissaire aux droits de l'homme qu'il était préoccupé par le fait que, malgré l'engagement positif des autorités à maints égards, l'invitation que le Gouvernement indonésien avait adressée à son bureau pour qu'il se rende en Papouasie n'avait toujours pas été honorée. Vanuatu encourage l'Indonésie à renouveler son invitation à la nouvelle Haut-Commissaire aux droits de l'homme et à organiser une visite en Papouasie dans un proche avenir. Ce serait important pour obtenir une évaluation

objective des questions relatives aux droits de l'homme en Papouasie occidentale.

Les Membres conviendront que Vanuatu n'est pas le seul pays à soulever des préoccupations concernant les droits de l'homme à l'ONU et que d'autres Membres en font tout autant. Vanuatu a toujours eu une position ferme sur les violations des droits de l'homme, la décolonisation et les torts causés par l'apartheid, et c'est la raison pour laquelle il continuera d'agir sur cette base.

M^{me} Alhefeiti (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : La délégation de mon pays souhaite exercer son droit de réponse pour répondre aux allégations formulées par le représentant de l'Iran dans sa déclaration.

Les Émirats arabes unis réaffirment que les trois îles du golfe Arabique, à savoir la Petite-Tounb, la Grande-Tounb et Abou Moussa, font partie intégrante des territoires des Émirats arabes unis. Les Émirats arabes unis rejettent catégoriquement l'occupation continue par l'Iran de ces trois îles émiriennes, qui est contraire au droit international. Les revendications de l'Iran sur ces trois îles sont sans fondement. Nous continuons de demander à l'Iran de régler cette question par des négociations directes, devant la Cour internationale de Justice ou par l'arbitrage international.

Les politiques expansionnistes de l'Iran et ses tentatives d'exporter sa révolution vers d'autres pays constituent une violation flagrante du principe de souveraineté. Son ingérence constante dans les affaires intérieures des États arabes a exacerbé les tensions dans la région et constitue une menace pour la stabilité de celle-ci. Toute ingérence iranienne dans les affaires intérieures des États arabes est donc inacceptable et doit être contrée.

Nous soulignons que l'Iran est un pays qui parraine le terrorisme dans la région, notamment le Hezbollah au Liban et en Syrie, les houthistes au Yémen, ainsi que des groupes et cellules terroristes au Royaume de Bahreïn, en Iraq, en Arabie saoudite et dans l'État du Koweït. Nous condamnons avec vigueur l'influence croissante de l'Iran dans le conflit yéménite. L'Iran aide les houthistes en leur apportant un soutien financier, stratégique et militaire et en fournissant à leurs combattants au Yémen un entraînement et des armes, ce qui constitue une violation flagrante des résolutions 2216 (2015) et 2231 (2015) du Conseil de sécurité.

L'Iran fournit aux houthistes des armes très sophistiquées et une technologie avancée qu'aucune autre partie non gouvernementale n'a reçues, notamment

des missiles balistiques et des centaines de milliers de mines terrestres et d'engins explosifs improvisés, qui tuent des civils au Yémen. Les rapports des organismes des Nations Unies font état d'informations selon lesquelles l'Iran approvisionnerait les houthistes en armes et en matériel. Le soutien inconditionnel de l'Iran aux houthistes, y compris par la fourniture de missiles balistiques et d'autres types d'armes, demeure une menace directe pour le Gouvernement yéménite légitime et son peuple. Cet appui constitue également une menace pour le Royaume d'Arabie saoudite, pour la navigation en mer Rouge et pour tous les pays de la région.

À cet égard, nous rappelons que la coalition de soutien à la légitimité au Yémen a été formée en 2015 à la demande du Gouvernement yéménite légitime pour protéger le Yémen et son peuple contre l'agression continue des houthistes soutenus par l'Iran. Cette demande est tout à fait conforme au droit international. Nous avons d'ailleurs informé le Conseil de sécurité de cette coalition, comme il se doit. Les Émirats arabes unis sont attachés au droit international humanitaire. Nous soulignons notre engagement humanitaire en faveur du peuple yéménite. Il incombe à la communauté internationale de faire pression sur les houthistes en prenant des mesures immédiates pour empêcher l'Iran de leur fournir des armes, des fonds et un appui technique en violation directe des résolutions 2216 (2015) et 2231 (2015) du Conseil de sécurité. Nous restons fermement convaincus que la seule solution à la crise au Yémen passe par un règlement politique.

M. Musayev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je m'adresse directement à la délégation arménienne et voudrais recommander au représentant de ce pays que lorsqu'il n'a rien à dire, il garde le silence au lieu de devenir la risée de tous. Les observations qui viennent d'être faites par le représentant de l'Arménie, qui sont fausses, non professionnelles quant au fond et inappropriées quant au ton, ne méritent aucune réponse. Toutefois, compte tenu de la nécessité de s'attaquer aux causes profondes du conflit et de leurs incidences sur le règlement de celui-ci et sur la paix et la sécurité de la région, il nous semble important d'insister brièvement sur les points clefs suivants.

Premièrement, la région du Haut-Karabakh a toujours été et restera une partie inaliénable de l'Azerbaïdjan.

Deuxièmement, c'est l'Arménie qui a eu recours à la force, à la violence et au terrorisme en cherchant à

faire aboutir ses revendications territoriales illégales et sans fondement.

Troisièmement, depuis le premier jour du conflit, les opérations de combat ont été menées exclusivement en territoire azerbaïdjanais, presque au milieu du pays, touchant la population civile et les infrastructures.

Quatrièmement, c'est l'Arménie qui continue d'occuper la région du Haut-Karabakh et les sept districts environnants de la République d'Azerbaïdjan, en violation flagrante du droit international et des résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993) du Conseil de sécurité.

Cinquièmement, l'Arménie et ses affiliés dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan sont responsables de faits internationalement illicites, dont plusieurs constituent de graves manquements aux obligations découlant des normes impératives de droit international général (*jus cogens*).

Sixièmement, la politique et les pratiques de l'Arménie sont fondées sur l'exclusion et la discrimination pour des motifs ethniques et visent à légitimer ce qu'elle a acquis illégalement par la force et le nettoyage ethnique.

Septièmement, l'Arménie déforme et interprète erronément le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et, au mépris du concept d'autodétermination reconnu en droit international, tente d'imposer l'idée que son application peut prendre la forme d'une sécession unilatérale de la minorité arménienne vivant dans la région azerbaïdjanaise du Haut-Karabakh. En réalité, une telle idée est sans rapport avec le principe de l'autodétermination énoncé dans la Charte des Nations Unies, l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe de 1975 et d'autres documents internationaux. Les actes que l'Arménie considère comme exercice du droit à l'autodétermination ont été qualifiés sans équivoque d'emploi illicite de la force et d'autres crimes graves par le Conseil de sécurité et d'autres organisations internationales faisant autorité.

La communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, a constamment réaffirmé la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'inviolabilité des frontières internationalement reconnues de l'Azerbaïdjan. L'illégalité du régime fantoche, raciste et minoritaire établi par l'Arménie dans le territoire occupé de l'Azerbaïdjan a été réaffirmée au niveau international à maintes reprises et de la manière la plus claire.

Huitièmement, l'Arménie n'a cessé d'entraver le processus de règlement du conflit et refuse d'entamer des négociations axées sur les résultats, alors qu'elle a régulièrement recours à diverses provocations pour aggraver la situation sur le terrain.

Enfin, pour parvenir à la paix, à la sécurité et à la stabilité, il faut avant tout que les conséquences de l'occupation de l'Arménie soient éliminées. En d'autres termes, il faut que ses forces armées se retirent immédiatement, inconditionnellement et complètement des territoires azerbaïdjanaï; que la souveraineté et l'intégrité territoriale de mon pays soient rétablies; et que le droit des Azerbaïdjanaï déplacés de regagner leurs foyers soit garanti et concrétisé.

C'est ce qu'exigent le droit international et le Conseil de sécurité, et nous ne saurions nous contenter de demi-mesures, prises sous un quelconque prétexte, qui seraient présentées comme un compromis ou utilisées comme argument de négociation dans le cadre du processus de règlement du conflit.

M. Taborat (Indonésie) (*parle en anglais*) : La délégation indonésienne se voit contrainte de prendre la parole dans l'exercice du droit de réponse afin de réagir à la déclaration que vient de faire la délégation de Vanuatu. Bien que cette déclaration ait été habilement déguisée en préoccupation pour les droits de l'homme, la seule intention de Vanuatu, et la seule chose qu'il fait, c'est de contester directement les principes internationalement reconnus de relations amicales entre les États, de souveraineté et d'intégrité territoriale. Vanuatu a montré à plusieurs reprises qu'il soutenait un mouvement séparatiste. Je me demande si c'est la façon dont un pays qui respecte le droit international devrait se comporter. Cet appui inexcusable aux séparatistes est clairement démontré par l'inclusion, au sein de la délégation de Vanuatu à l'ONU, d'un certain nombre de personnes ayant un casier judiciaire chargé et des visées séparatistes.

Lorsqu'un pays lointain qui n'a aucune idée de ce qui se passe dans les provinces d'un pays souverain et indépendant essaie de donner de faux espoirs et un appui à un groupe d'individus ayant des intentions séparatistes, cela va à l'encontre de toute notion d'honneur et de décence. Et c'est mal intentionné, ce qui est contraire aux principes des relations amicales entre États. L'Indonésie rejette catégoriquement tout effort visant à violer les principes de souveraineté et d'intégrité territoriale, qui sont chers à tous les Membres de l'ONU. Le peuple de Papouasie a une fois pour toutes réaffirmé que la Papouasie est une partie irrévocable de l'Indonésie depuis

1945. Cela a été confirmé par l'Organisation des Nations Unies et par la communauté internationale il y a près de 50 ans. Il est incontestable que le statut des provinces de Papouasie et de Papouasie occidentale est définitif, irréversible et permanent. Si la délégation vanuatuanne souhaite continuer à soulever la question, je lui suggère d'étudier d'abord le droit international.

Les accusations répétées de violations des droits de l'homme donnent l'impression d'un disque rayé. Dans notre partie du monde, on dit que les gens devraient se regarder dans le miroir avant de dire du mal des autres. Si les autorités de Vanuatu sont préoccupées par les droits de l'homme, pourquoi ne commencent-elles pas par s'occuper de leur pays? Et si leur préoccupation signifie soutenir le séparatisme, alors elles ont franchi une ligne rouge et violent la Charte des Nations Unies. En conclusion, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale est la règle cardinale dans les relations entre les nations et à l'ONU. L'Indonésie tient à son honneur et à sa fierté et n'aime pas s'immiscer dans les problèmes intérieurs des autres, contrairement à Vanuatu.

M^{me} Danish (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je m'associe à la déclaration faite par la délégation des Émirats arabes unis dans son exercice du droit de réponse. Je voudrais ajouter que mon pays a l'habitude d'entendre ce genre de fausses allégations et d'accusations de la part d'un régime qui rejette sur d'autres États la responsabilité de ses propres échecs dans la réalisation des ambitions et aspirations de son peuple.

L'Iran continue de semer le chaos et la destruction, tout en finançant le sectarisme et l'extrémisme. Les milices houthistes appuyées par l'Iran continuent de lancer des missiles balistiques fabriqués et fournis par l'Iran sur des villes saoudiennes. Ce fait est indéniable. Il y a eu 199 de ces missiles lancés en plus des actions déstabilisatrices de l'Iran, qui constituent une menace pour la sécurité, la sûreté et la navigation dans le détroit de Bab el-Mandab et dans la région de la mer Rouge. Je réaffirme que mon pays reste résolument déterminé à parvenir à un règlement pacifique du conflit au Yémen, sur la base des trois éléments de référence, à savoir l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe, les conclusions de la Conférence de dialogue national au Yémen et la résolution 2216 (2015) du Conseil de sécurité.

Les violations commises par l'Iran l'ont soumis à des sanctions internationales. Mon pays appelle le régime iranien à adopter une nouvelle approche et à agir comme un État responsable du bien-être et de la stabilité

de son peuple, plutôt que de gaspiller les ressources du peuple pour soutenir des groupes terroristes, le sectarisme et l'extrémisme. L'Iran doit agir conformément au principe de bon voisinage.

M. Mounzer (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je m'excuse de prendre la parole pendant les dernières minutes de la séance, mais je tiens à répondre à ce qui a été dit plus tôt par le représentant du Canada afin de réfuter ses allégations mensongères. Nous soulignons que ces allégations sont sans fondement et qu'elles ont été formulées dans le cadre de l'engagement du Canada auprès de groupes terroristes en Syrie, en particulier l'organisation des Casques blancs, qui est affiliée au Front terroriste el-Nosra, lui-même inscrit sur la liste des organisations terroristes établie par l'Organisation des Nations Unies. Promouvoir l'organisation des Casques blancs, c'est promouvoir le terrorisme et Al-Qaïda, qui a perpétré de nombreux actes terroristes aux États-Unis, en Europe et dans d'autres régions du monde.

M. Golroo (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation est obligée de prendre la parole pour la deuxième fois afin de répondre aux déclarations que viennent de faire les représentants des Émirats arabes unis et de l'Arabie saoudite.

Malgré ce que certains semblent croire, répéter des accusations infondées et des mensonges ne leur confère aucune crédibilité. Le fait de réitérer ce genre d'affirmations absurdes et extravagantes rappelle Paul Joseph Goebbels, le Ministre de la propagande du Reich dans l'Allemagne nazie. Il avait lui aussi une approche simpliste de l'inversion d'un mensonge en vérité. Il a dit qu'un mensonge dit une fois reste un mensonge, mais qu'un mensonge répété 1000 fois se transforme en vérité. L'approche de Goebbels a fonctionné à l'époque.

Cependant, les autorités des Émirats arabes unis et saoudiennes oublient que le fait de répéter des mensonges année après année ne peut ni ne saurait dissimuler ou altérer la vérité à l'ère de la communication numérique. Ma délégation, dans son premier droit de réponse, a formulé soigneusement ses observations afin de préserver les relations de bon voisinage; de fait, nous n'avons abordé que la partie émergée de l'iceberg. En outre, le temps de parole fixé pour l'exercice du droit de réponse ne me permet pas de présenter les détails factuels et généraux étayant les déclarations faites par ma délégation.

Il y aurait beaucoup à dire sur les informations qui ont été divulguées et les informations non protégées concernant l'omission par l'administration Bush de 28 pages du rapport de la Commission d'enquête sur les attentats du 11 septembre. Cela permettrait de démontrer que le Gouvernement américain a dissimulé des éléments de preuve relatifs à la complicité des autorités saoudiennes dans ces attentats, ainsi que de nombreuses informations crédibles sur le fait que l'Arabie saoudite est la principale source de financement et de soutien des mouvements terroristes et demeure le parrain le plus prolifique de l'extrémisme et du terrorisme au niveau international, vu qu'elle appuie des groupes tels que les Taliban en Afghanistan, Al-Qaida, Lashkar-e-Tayyiba et le Front el-Nosra.

Il y aurait également beaucoup à dire sur la complicité du régime des Émirats arabes unis dans l'agression contre le peuple yéménite et le massacre d'innocents, qui a provoqué une catastrophe humaine dont le monde est témoin aujourd'hui. Les frappes aériennes fréquentes et aveugles effectuées par les avions saoudiens et émiriens contre des villes constituent un crime odieux qui a fait des milliers de morts et de blessés parmi des femmes et des enfants innocents et a provoqué le déplacement de millions de civils.

Dans un effort futile pour détourner l'attention régionale et mondiale de l'agression criminelle menée par l'Arabie saoudite contre le Yémen, un pays appauvri et sans défense, la délégation des Émirats arabes unis a réitéré ses revendications sans fondement sur les trois îles iraniennes qui sont situées en dehors de ses eaux territoriales et qui, du point de vue historique, ont une identité iranienne. Les îles de la Grande-Tounb, de la Petite-Tounb et d'Abou Moussa appartiennent à l'Iran, et nous condamnons fermement ces revendications dépassées et sans effet, qui sont un exemple d'ingérence dans les affaires intérieures de notre pays. Nous constatons avec regret que certains États du Golfe persique font fi des réalités historiques et géographiques et de l'autorité de leurs voisins. Malheureusement, ils ne suivent pas de politiques rationnelles fondées sur le principe du bon voisinage.

En dépit de ces affirmations et allégations, la République islamique d'Iran a toujours pris des mesures pour assurer la stabilité et la sécurité des pays de la région et pour lutter contre le terrorisme et les groupes terroristes. Nous estimons que le seul moyen de rétablir la sécurité et la tranquillité en Asie occidentale consiste à organiser un dialogue entre les pays de la

région. Téhéran a toujours basé sa politique sur la préservation d'une plus grande convergence et du respect mutuel de la souveraineté des autres pays, notamment s'agissant des pays voisins, et sur le respect du principe de bon voisinage.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen du point 8 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Déclaration de la Présidente

La Présidente (*parle en espagnol*) : Nous sommes arrivés au terme du débat général. Je voudrais tout d'abord exprimer mes condoléances et ma solidarité au Gouvernement et au peuple indonésiens, qui ont été touchés par de terribles catastrophes naturelles. Je suis profondément émue par la situation des victimes et l'ampleur des destructions qu'a subies ce pays bien-aimé. Je voudrais également exprimer ma solidarité avec la Barbade et le Japon pour les graves catastrophes qui ont frappé leurs populations ces derniers jours.

Le débat général que nous concluons aujourd'hui illustre de nouveau la pertinence de l'Assemblée générale et de l'ONU. Ce fut une semaine de rencontres et de dialogue. C'est la semaine durant laquelle le nom de cette Organisation a été mentionné avec la plus grande fréquence dans les médias et les réseaux sociaux dans le monde entier. C'est la semaine durant laquelle le programme des Nations Unies a été au premier rang des priorités des cabinets présidentiels. Il ne fait aucun doute que cette semaine marquera notre programme et nos travaux tout au long de cette année.

C'est aussi la semaine durant laquelle les délégations et leurs équipes subissent le plus de pression et, en ce qui me concerne, en tant que Présidente, une semaine d'innombrables réunions et manifestations qui nous permettent de faire progresser le programme multilatéral et de renforcer les relations régionales et bilatérales. Je crois néanmoins que nous pouvons tous dire que ce débat général a été couronné de succès et se conclut avec la satisfaction du devoir accompli. Toutefois, ce n'est que le début de la soixante-treizième session et j'espère vivement que l'enthousiasme et l'efficacité de cette semaine seront maintenus tout au long de l'année.

Je voudrais résumer les résultats de ce débat général en sept points, très brièvement. Le premier résultat est sans aucun doute la réflexion mondiale qui a été faite

sur le rôle de cette Organisation et sur l'importance du multilatéralisme en tant que seule réponse aux problèmes de l'humanité. Les représentants des plus de 7,6 milliards d'habitants de la planète s'accordent presque unanimement sur le rôle irremplaçable de cette Organisation. Les nombreux appels lancés en faveur du renforcement du multilatéralisme nous remplissent de satisfaction et représentent en même temps un énorme défi à relever pour faire en sorte que cette Organisation soit de plus en plus pertinente pour nos peuples. Je voudrais reprendre à mon compte les propos du Premier Ministre de Saint-Vincent-et-les-Grenadines :

« [A]près sept décennies, [l'ONU] ... demeure la seule institution qui ait la capacité et l'autorité de permettre une coopération mondiale au service de notre ennoblissement collectif » (A/73/PV.10, p. 62).

Le deuxième résultat stratégique est d'avoir fait de cette maison la maison de tous les pays du monde pendant une semaine. Cela exige un énorme effort de coordination et de logistique de la part du Secrétariat et de son personnel, que je félicite chaleureusement. Toutefois, il s'agit avant tout d'un espace permettant de renforcer les liens bilatéraux et les groupes politiques et régionaux. Cette Assemblée a été le cadre de centaines de réunions tenues par nos chefs d'État et de gouvernement et des ministres détenteurs de différents portefeuilles, et ainsi, ce débat général a contribué au renforcement des relations entre nos pays.

Troisièmement, nous avons partagé nos visions et nos expériences sur des sujets d'intérêt commun dans le cadre de plus de 400 manifestations parallèles organisées cette semaine. Pour une personne ordinaire, il peut être difficile de s'imaginer qu'on puisse organiser autant de manifestations à la fois. Cependant, d'une façon ou d'une autre, nous avons tous échangé des expériences, présenté des progrès et pris des engagements sur des questions d'intérêt mondial.

Quatrièmement, au cours de ce débat, nous avons adopté deux déclarations politiques qui reflètent l'engagement de nos États au plus haut niveau à éradiquer la tuberculose et à lutter contre les maladies non transmissibles.

Cinquièmement, cette semaine, sept pays ont signé le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et quatre pays l'ont ratifié, renforçant ainsi l'engagement en faveur d'un monde exempt de la menace nucléaire,

auquel nous aspirons tous. Ainsi, à ce jour, 69 pays ont signé cet instrument important et 19 pays l'ont ratifié.

Sixièmement, nos chefs d'État et de gouvernement ne se sont pas seulement penchés sur les questions les plus sensibles au niveau international, mais ils ont également présenté les progrès les plus importants enregistrés dans le cadre de leurs stratégies en matière de développement durable, de consolidation de la paix et de respect des droits de l'homme. En résumé, ce débat général a été l'occasion de présenter au monde les réalisations et défis nationaux et régionaux les plus importants.

Septièmement, mais non moins important, ce fut, comme chaque année, une rencontre non seulement entre dirigeants gouvernementaux, mais aussi entre des centaines de militants, de jeunes et de dirigeants d'organisations sociales qui font avancer les objectifs de l'ONU et jouent un rôle central dans la mise en œuvre des engagements que nous prenons à l'Assemblée générale.

Si nous combinions tous les discours prononcés ici, nous disposerions d'une radiographie globale de l'état du monde aujourd'hui, des grandes réalisations et des défis les plus pressants de nos nations, et du rôle qui incombe à l'ONU et au multilatéralisme. C'est pourquoi nous remercions tous les gouvernements, sans exception, de leur attachement à l'Organisation des Nations Unies, attachement dont atteste leur présence à ce débat général. Je remercie les 121 chefs d'État et de gouvernement, les neuf vice-présidents et vice-premiers ministres, ainsi que les ministres et représentants permanents qui ont participé aux discussions cette année.

Les messages que tous nous ont transmis sont aussi divers que les peuples du monde mais, dans le même temps, abondent de similitudes et de préoccupations partagées. Il me plaît que les délégations aient considéré que le thème de la présente session et les sept priorités de travail que j'ai proposées pouvaient servir de base à leurs déclarations. Comme le Premier Ministre népalais l'a mentionné en évoquant le thème de la présente session :

« La démarche visant à faire de l'ONU une organisation pour tous correspond bien au principe de ne laisser personne de côté » (A/73/PV.11, p. 23).

Qu'il me soit permis de mettre en exergue plusieurs des thématiques qui sont régulièrement revenues au cours du débat général.

Premièrement, je trouve profondément encourageant que de nombreux pays aient défendu le multilatéralisme et la nécessité d'actions communes pour relever les défis mondiaux. Je suis tout à fait d'accord avec le Premier Ministre belge lorsqu'il déclare : « À nos yeux, le multilatéralisme, ce n'est pas un concept creux, vide de sens. Bien au contraire. C'est une conviction. Parce que le dialogue sans relâche [...] est la clef » (*A/73/PV.10, p. 36*).

Des conflits internationaux au terrorisme et à la prolifération nucléaire, des changements climatiques et catastrophes naturelles à l'aggravation des inégalités et de la pauvreté, des migrations et réfugiés à la santé et l'éducation, en passant par l'impact des nouvelles technologies et le monde du travail, il est désormais accepté que nous nous heurtons à des défis communs qui exigent des réponses communes. Le Président du Paraguay l'a formulé avec beaucoup de justesse en déclarant :

« Étant donné l'incertitude politique et l'instabilité économique qui caractérise le contexte international, nous avons besoin de stratégies collectives et globales, conjuguées à un sentiment de responsabilités partagées » (*A/73/PV.7, p. 14*).

Le développement durable et la menace des changements climatiques ont été les sujets les plus évoqués par les dirigeants au cours du débat. À juste titre, les pays s'inquiètent des tempêtes, des ouragans et des sécheresses qui les frappent de plus en plus durement. Cette réalité, terrible et dévastatrice, frappe de plein fouet les régions de l'Asie et du Pacifique, des Caraïbes et de l'Amérique du Nord. Ces régions sont préoccupées par la perte des récoltes et la désertification; elles ont peur de manquer d'eau dans les grandes villes; elles redoutent des températures qui rendront des zones entières tout simplement inhabitables.

Plusieurs voix se sont élevées dans cette salle pour réclamer des mesures rapides et efficaces en faveur du financement et de la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Comme l'a dit le Président de la République française : « On nous dit qu'il est déjà trop tard [...]. Alors accélérons » (*A/73/PV.6, p. 34*).

De nombreux pays ont également profité de ce débat général pour faire part de leurs progrès dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris, et ont mis en

avant des exemples de réussite en matière d'énergies renouvelables et de reconversion technologique.

La grande majorité des dirigeants ont évoqué les mesures que sont en train de prendre leurs pays pour mettre en œuvre les objectifs du développement durable, leurs politiques en faveur des plus vulnérables, et les initiatives visant à éliminer la pauvreté et à progresser sur la voie d'une croissance économique inclusive et soutenue.

Les dirigeants du monde ont également fait mention de la célébration du soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, en soulignant la pertinence de ces droits et de l'appel mondial à faire en sorte qu'ils soient pleinement garantis.

Nombreux sont ceux qui ont demandé à juste titre que l'égalité des genres soit réalisée une fois pour toutes, car elle est une condition du développement durable et de la paix. J'ai également trouvé encourageant qu'une nette majorité d'États Membres aient exprimé leur appui au pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Les mouvements massifs de population, qu'il s'agisse de migrants ou de réfugiés, présentent des défis majeurs mais nécessitent des politiques claires et une action internationale coordonnée.

Rappelons que cette semaine, avant l'ouverture du débat général, nous nous sommes réunis pour honorer le grand Nelson Mandela, son œuvre et sa mémoire, et pour nous souvenir, à travers la déclaration que nous avons adoptée (résolution 73/1), qu'un de nos engagements les plus importants doit être de travailler à l'instauration et au maintien de la paix.

L'accent mis par les dirigeants du monde sur la nécessité d'investir davantage dans la prévention des conflits et la médiation est le reflet d'un changement de paradigme ô combien nécessaire pour parvenir à une paix durable. Comme le Président du Libéria nous l'a rappelé en évoquant la conclusion heureuse de la mission de maintien de la paix dans son pays, nous ne devons « jamais prendre la paix pour acquise ni oublier l'ombre qu'un conflit qui a duré des années jette encore sur la vie des populations » (*A/73/PV.8, p. 40*).

Ce débat général a également été égayé par des faits nouveaux positifs, tels que les accords de paix signés entre l'Érythrée, l'Éthiopie et Djibouti, et les efforts prometteurs menés en vue de la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Le Président du Kenya, par

exemple, en évoquant les problèmes auxquels se heurte le monde actuellement, a déclaré :

« Les problèmes, les risques et les menaces d'aujourd'hui sont complexes et exigent plus – et non moins – de coopération, plus – et non moins – de négociation, et un respect accru de l'état de droit – et pas l'inverse. Nous avons besoin d'un système multilatéral fondé sur des règles » (*A/73/PV.9, p. 17*).

Je remercie le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale de leur profond engagement et de leur inlassable travail durant cette période. Leur leadership est indispensable pour faire chaque jour un peu plus de l'ONU une organisation pour tous nos peuples. Je tiens à remercier les représentants de leurs travaux et de leurs efforts durant ce débat général, et de leur

appui à la présidence. Je voudrais également remercier les fonctionnaires du Secrétariat et les techniciens qui nous ont permis de mener à bien ce débat général. Je remercie tout particulièrement tous les Vice-Présidents de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session, qui ont partagé avec moi la conduite de l'Assemblée.

Nous avons un défi à relever : celui de convertir toutes les idées formulées, tous les engagements pris et toutes les difficultés évoquées cette semaine en mesures concrètes, marquées par une efficacité accrue et une plus grande incidence sur la vie des populations, et surtout sur la vie de ceux qui ont le plus besoin de l'Organisation. Nous devons faire avancer les choses, et le faire maintenant.

La séance est levée à 13 h 50.